

1 Cour pénale internationale  
2 Chambre de première instance I  
3 Situation en République de Côte d'Ivoire  
4 Affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* — n° ICC-02/11-01/15  
5 Juge Cuno Tarfusser, Président — Juge Olga Herrera Carbuccion — Juge Geoffrey  
6 Henderson  
7 Procès — Salle d'audience n° 1  
8 Mercredi 5 avril 2017  
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 33*)  
10 M. L'HUISSIER : [09:33:12] Veuillez vous lever.  
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.  
12 Veuillez vous asseoir.  
13 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)  
14 TÉMOIN : CIV-OTP-P-0176 (*sous serment*)  
15 (*Le témoin s'exprimera en français*)  
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:33:48] Bonjour à tous.  
17 Bonjour à tous dans le prétoire, bonjour à tous dans la galerie.  
18 Je pense que je dois rendre la parole au représentant du Bureau du Procureur.  
19 Comme il s'y est engagé hier, il va utiliser une partie de ce premier volet d'audience,  
20 pour terminer son interrogatoire, c'est bien cela ?  
21 M. GARCIA (interprétation) : [09:34:22] Tout à fait.  
22 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:34:24] Vous avez donc la  
23 parole.  
24 Monsieur le témoin, bonjour, bonjour à vous.  
25 LE TÉMOIN : [09 :34 :25] Bonjour, Monsieur le Président.  
26 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:34:28] Vous avez la  
27 parole, Monsieur Garcia.  
28 QUESTIONS DU PROCUREUR (*suite*)

1 PAR M. GARCIA : [09:34:30]

2 Q. [09:34:35] Bonjour, Monsieur le témoin.

3 R. [09:34:36] Bonjour, Monsieur le Procureur.

4 Q. [09:34:39] Alors, hier, Monsieur le témoin, simplement pour vous remettre dans  
5 les faits, on s'est laissés sur un point, vous étiez en train de nous parler des amis, que  
6 M. Charles Blé Goudé connaissait depuis fort longtemps — depuis toujours selon  
7 vos mots. Vous avez mentionné un dénommé Ahoua Stallone. Pouvez-vous nous  
8 dire un peu plus de... de... qui est cette personne, Ahoua Stallone ?

9 R. [09:35:15] Ahoua Stallone, c'est un ami de... de Charles Blé Goudé. Je... Je l'ai vu  
10 parce qu'il était aussi président d'un club de football. Et voilà, c'est tout ce que je  
11 peux dire. Il était aussi quelqu'un qui était engagé pour la victoire du Président  
12 Laurent Gbagbo, mais il était souvent avec Charles Blé Goudé.

13 Q. [09:35:43] Quand vous dites qu'il était engagé dans la victoire de Laurent Gbagbo,  
14 est-ce que vous pouvez nous donner plus de détails ?

15 R. [09:35:52] Je veux dire, ici, que là où, souvent, on voyait Charles Blé Goudé faire  
16 des meetings de mobilisation, on les voyait à ses... à ses côtés : Ahoua Stallone,  
17 Richard Dakouri, voilà.

18 Q. [09:36:20] Alors, vous venez... vous venez juste... à peine de mentionner  
19 Richard Dakouri ; de qui s'agit-il ? Qui est cette personne ?

20 R. [09:36:26] Richard Dakouri est un jeune qui est un ami de... de Blé Goudé, mais  
21 qui animait un... les Agoras et Parlements. Voilà.

22 Q. [09:36:48] Vous dites qu'ils animaient... qu'il animait. Qu'est-ce qu'il faisait, au  
23 juste, aux Agoras et Parlements ? Prenez les cinq secondes, Monsieur le témoin.

24 R. [09:37:03] Ben, Monsieur le Procureur, les Agoras et Parlements sont un espace où  
25 on ne parlait que de la politique du Président Laurent Gbagbo. Donc, il s'agissait...  
26 c'était au Plateau, où se trouvait... à la Sorbonne, où se trouvait M. Richard Dakouri  
27 et « en midi »... entre midi et deux, il y avait toute une foule qui écoutait les actions  
28 que menait le Président Laurent Gbagbo. Et c'était une manière, quand on l'écoutait,

1 d'amener, d'expliquer la politique selon lui, dans le fond et dans la forme, de ce que  
2 le Président Gbagbo a comme mission pour des Ivoiriens.

3 Q. [09:37:55] Hier, vous nous avez également mentionné une personne du nom de  
4 Idriss Ouattara. Pouvez-vous me donner de l'information sur cette personne, qui  
5 est-elle ?

6 R. [09:38:09] Idriss Ouattara, c'est un jeune aussi qui était un des amis de... de  
7 Charles Blé Goudé, voilà. Je... qui était aussi un des partisans pour la victoire du  
8 Président Gbagbo.

9 Q. [09:38:32] Alors merci, Monsieur le témoin. Nous allons changer de sujet.

10 Premièrement, est-ce que vous avez... j'imagine que vous avez déjà entendu  
11 parler de la Galaxie patriotique ?

12 R. [09:38:53] Oui.

13 Q. [09:38:55] Pouvez-vous nous expliquer, en vos mots, en quoi consistait la  
14 Galaxie patriotique ?

15 R. [09:39:08] Ben ! Au sens littéral du mot, la Galaxie, comme j'ai dit, c'est... c'est tous  
16 ceux qui aimaient le Président Laurent Gbagbo, qui étaient convaincus que  
17 Laurent Gbagbo était la personne idoine qu'il fallait pour être Président de la  
18 République de Côte d'Ivoire. Il y avait des patriotes, c'étaient tous ceux... il y avait  
19 des patriotes du trois... du troisième âge, il y avait des femmes, il y avait des  
20 planteurs, il y avait les nouveaux majeurs ; toutes ces personnes — il y avait des  
21 artistes chanteurs — toutes ces personnes qui aimaient Laurent Gbagbo de par son  
22 programme formaient, selon moi, ce qu'on appelle la Galaxie patriotique.

23 Q. [09:40:00] Vous avez mentionné des artistes chanteurs comme faisant partie de la  
24 Galaxie patriotique.

25 Vous faites référence à qui ou à quelle personne, à votre souvenir ?

26 R. [09:40:15] Il y avait M. Serge Kassy, il y avait Gadjì.

27 Q. [09:40:41] Pouvez-vous nous épeler ce nom — le dernier nom que vous... que  
28 vous... que venez juste de mentionner, Monsieur le témoin ?

1 R. [09:40:50] G-A-D-J-I.

2 Q. [09:40:59] D'accord.

3 Monsieur le témoin, est-ce que la Galaxie patriotique, à votre connaissance, incluait  
4 également des mouvements, des groupes ?

5 R. [09:41:14] Oui. La Galaxie patriotique, comme je vous l'ai dit, c'est tous ceux qui  
6 aimaient le Président Laurent Gbagbo. Le point focal de la Galaxie, c'était le point  
7 commun, c'était le Président Laurent Gbagbo. Il y avait des planteurs, il y avait des  
8 artistes, des footballeurs, il y avait tout le monde qui aimait Laurent Gbagbo.

9 Q. [09:41:42] Dans votre région, la région de l'Ouest — je comprends que vous êtes...  
10 vous venez de... de la ville de Man —, est-ce qu'il y avait des mouvements qui  
11 appartenaient à la Galaxie patriotique, à votre connaissance ? Et si oui, lesquels ?

12 R. [09:41:57] Ben ! Je vous réitère ce que je vous ai dit. Il y avait la COMAJMG, qui  
13 aimait... dont j'étais le président, qui aimait Laurent Gbagbo, il y avait le COJEP, il y  
14 avait la JFPI, il y avait les paysans de la région du Tonkpi pour Laurent Gbagbo.

15 Q. [09:42:36] Je vais vous poser une question un peu plus générale : mais de tous  
16 les... les mouvements des personnes qui faisaient partie de la Galaxie patriotique,  
17 quel était le mouvement le plus important, le plus significatif ?

18 R. [09:42:59] Ben, c'est le mouvement... c'était le COJEP que dirigeait Charles Blé  
19 Goudé, puisqu'il était le... le président du COJEP.

20 Q. [09:43:13] Pourquoi dites-vous que c'était le mouvement le plus significatif ?  
21 Expliquez-nous.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:43:25] Sur la base des  
23 faits, bien sûr, et pas de votre propre... donc, sur la base des faits.

24 M. GARCIA : [09:43:36]

25 Q. [09:43:37] Alors, Monsieur le Président, sur la base de... de ce que vous savez  
26 des... des... des faits, si vous pouvez relater à la Chambre.

27 R. [09:43:40] Ben, je le dis parce que, déjà Charles Blé Goudé était le président du  
28 COJEP et évidemment, il était le patron de la Galaxie, c'était le patron de la Galaxie

1 et tous les grands meetings, les grandes sorties étaient organisés par lui et les  
2 membres de son bureau, c'est-à-dire M. Koué... Tous ceux qui gravitaient, tous les  
3 grands meetings partaient du COJEP. Et il y va de soi qu'en tant que président du  
4 COJEP, il était celui-là qui... qui... qui... qui avait la primeur qui décidait avec ses  
5 éléments.

6 Q. [09:44:28] Vous avez également affirmé, il y a quelques instants, vous avez dit  
7 qu'il était le patron de la Galaxie. Qu'est-ce que vous voulez dire par ça ?

8 R. [09:44:40] Écoutez Monsieur le Procureur, le patron, ce que je veux dire par là,  
9 c'était lui le chef. C'est lui qui... qui était au-devant avec ses amis, qui animait tous  
10 les grands meetings ayant à... trait à... à la réussite de ce qui concernait le  
11 Président Laurent Gbagbo. C'est lui qui décidait, c'est lui qui... qui faisait les... les  
12 tournées, c'est lui qui était, si vous voulez, en première ligne.

13 Q. [09:45:32] D'accord, Monsieur le témoin.

14 Je vais revenir encore à l'Ouest, votre région. Est-ce que le nom de Denis Maho  
15 Glofiéhi vous dit quelque chose ?

16 R. [09:45:47] Oui.

17 Q. [09:45:53] Qui est cette personne ?

18 R. [09:45:56] M. Maho Glofiéhi est un monsieur que j'ai vu à Abidjan qui était... —  
19 moi, je dis — c'est un monsieur qui avait un groupe paramilitaire.

20 Q. [09:46:29] À votre connaissance, est-ce qu'il faisait partie de la  
21 Galaxie patriotique ?

22 R. [09:46:42] Je ne peux vous le dire, mais je sais que je l'ai vu une fois avec le général  
23 à un meeting.

24 Q. [09:46:55] Simplement, pour qu'on soit clairs, quand vous faites mention du  
25 général... quand vous parlez, vous faites mention d'un général, vous faites mention...  
26 vous faites référence à qui exactement, pour que ça soit clair ?

27 R. [09:47:12] À Charles Blé Goudé.

28 Q. [09:47:15] Alors, vous dites que vous l'avez vu dans le cadre d'un meeting. À

1 quelle période est-ce que ce meeting a eu lieu, approximativement ? Est-ce que c'était  
2 durant la campagne électorale, après ?

3 R. [09:47:32] C'était durant la campagne, je crois. C'était... c'était durant la  
4 campagne.

5 Q. [09:47:47] Le meeting a eu lieu où ?

6 R. [09:47:54] À la place CP1 de Yopougon.

7 Q. [09:48:04] Alors, vous parlez d'un meeting, de quoi s'agissait-il au juste, qu'est-ce  
8 qui est arrivé à la place CP1 ?

9 R. [09:48:13] Ben, à la place CP1 de Yopougon, c'est un espace qui se trouve dans la  
10 plus grande commune de Côte d'Ivoire qu'est Yopougon, et je crois que M. Charles  
11 Blé Goudé avait appelé à un meeting. Et ce jour-là...

12 Q. [09:48:44] Continuez.

13 R. [09:48:45] Ce jour-là, j'ai... j'avais décidé, puisque j'étais à Abidjan, de me rendre  
14 là-bas, à ce meeting. Je suis allé avec mes éléments, il y avait une bâche, il y avait un  
15 podium et, en face, il y avait tout le public. Et, quand nous sommes arrivés dans ma  
16 petite voiture rouge, nous sommes descendus, je me... je voulais aller m'asseoir sous  
17 la bâche, je me suis fait « jarter » par M. Koué et les services qui ont demandé à ce  
18 que je quitte la bâche et mes éléments... parce que tous les leaders, tout le monde  
19 devait se rassembler pour parler de... de Laurent Gbagbo, tout... Donc, je... je suis  
20 venu là pour voir et on m'a dit, on m'a demandé de... de... de quitter la bâche parce  
21 que je... je n'étais pas invité. Mes jeunes ont voulu (*inaudible*), j'ai dit « non ». Et  
22 quand nous sommes... nous avons quitté la bâche, juste à côté, évidemment, au lieu...  
23 il y a des...ce qu'on appelle en français des « bistrots », mais en Côte d'Ivoire on  
24 appelle ça des « maquis » — ça veut dire un endroit où on peut aller boire un verre —  
25 , il y avait du monde. Et, nous sommes restés dans le public, j'ai dit : « Bon, ben, on  
26 prend un verre et on vient. On va rester dans le public pour écouter », pour voir  
27 quels sont ceux... quelle allait être la quintessence, quel allait être le message. Et, c'est  
28 après que le cortège de tous les leaders, avec à la tête M. Charles Blé Goudé, est

1 arrivé ; et après, M. Maho Glofiéhi, on l'a vu arriver, il était en boubou traditionnel  
2 de chez nous puisqu'il est chef suprême des... des Wè, en son temps. Et, les deux,  
3 main dans la main, ils se sont... ils sont entrés, ils se sont assis, ils... ils étaient au...  
4 au-devant... ils étaient au-devant, avec les autres leaders, sous la bâche. C'est là que  
5 je l'ai vu.

6 Q. [09:50:55] Et, juste pour que ça soit clair au dossier, quand vous dites « les deux,  
7 main dans la main », c'était qui au juste ?

8 R. [09:51:04] Ben, j'ai vu Charles Blé Goudé et Maho Glofiéhi, ils sont entrés main  
9 dans la main avec les autres leaders aussi derrière... devant la bâche.

10 Q. [09:51:17] Et les autres leaders, c'était qui ?

11 R. [09:51:22] Il y avait... il y avait \*Richard Dacoury, il y avait Abdallah, il y avait...  
12 ah, il y avait de nombreux, il y avait... il y avait plusieurs têtes de... voilà... de  
13 jeunesse qui épousaient... de jeunesse qui épousaient la cause de Président Gbagbo.

14 Q. [09:52:02] Alors, mise à part cette fois-là où vous êtes... vous les avez vus  
15 personnellement, est-ce que vous avez rencontré... est-ce que vous avez rencontré ou  
16 vu M. Maho Glofiéhi dans une autre occasion ?

17 R. [09:52:15] Non. Non.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:52:35] Une minute. Une  
19 question.

20 Q. [09:52:37] Vous avez parlé... page 6 de la transcription en anglais, lignes 14, 15 et  
21 16, vous avez dit : « M. Glofiéhi est une personne qui habite à Abidjan et...  
22 aujourd'hui en tout cas, et c'est lui qui avait un groupe paramilitaire. »

23 Alors, c'est quoi un « groupe paramilitaire » ? Et, surtout, comment le savez-vous ?

24 R. [09:53:09] Votre Honneur, M. Maho Glofiéhi, on le voyait à Yopougon, dans la cité  
25 où nous habitons, avec son cortège et avec des gens militairement habillés. Et ces  
26 gens avaient à la main des armes. Voilà pourquoi je dis... ce n'était pas officiellement  
27 votre Honneur, un gradé de l'armée régulière de Côte d'Ivoire, mais tout le monde  
28 connaît son cortège puisqu'il passait. On le voit avec des gens militairement habillés

1 et qui étaient en armes. C'est ce que j'ai vu.

2 Q. [09:54:01] Et, à quel moment avez-vous vous cela ? Donnez-nous une... un repère  
3 dans le temps, environ.

4 R. [09:54:16] Votre Honneur, je ne saurais situer la période exacte, mais je crois que je  
5 l'ai encore une fois vu, c'était avant les élections parce que, ce jour-là, j'étais à la  
6 Présidence de la République et j'étais allé voir, paix à son âme, l'ex-secrétaire général.  
7 Et, ce jour-là, dans la salle d'attente, il était arrivé. Et... Mais... au sortir... vous savez  
8 qu'il y a une seule sortie de... de la Présidence, en bas aussi, je l'ai vu quand il partait  
9 avec son cortège. Voilà ce que je peux dire, votre Honneur.

10 Q. [09:55:21] Vous voulez dire qu'il est venu à la résidence avec un convoi ?  
11 Pourquoi parlez-vous d'un convoi ? Que voulez-vous dire par « convoi » ?

12 R. [09:55:32] Je n'ai pas dit « à la résidence », « à la Présidence », votre Honneur.

13 Q. [09:55:38] Oui, oui, désolé, c'est ma faute.

14 R. [09:55:41] Il y va de soi que, à la Présidence de la République, il avait — je l'ai  
15 dit — un convoi... un convoi, c'est une, deux, trois voitures. Pour moi, c'est un  
16 convoi. Moi... À la Présidence de la République, il y a un parking visiteur. Moi, ce  
17 jour-là, j'étais allé voir personnellement le ministre Désiré Tagro et j'ai garé ma petite  
18 voiture rouge. Évidemment, tous les visiteurs de ce jour garent leur voiture là et, lui,  
19 il avait trois voitures. Voilà pourquoi j'ai appelé « convoi », je... si vous voulez  
20 « cortège ».

21 Q. [09:56:16] Mais, des véhicules militaires ?

22 R. [09:56:20] Non. Ce n'étaient pas des véhicules militaires, c'étaient des véhicules  
23 4x4, mais avec... noirs, avec... je ne sais pas comment on l'appelle, mais on ne pouvait  
24 pas voir... celui qui est dehors peut pas voir celui qui est dedans.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:56:45] Je vous rends la  
26 parole.

27 M. GARCIA : [09:56:49]

28 Q. [09:56:52] Alors, simplement pour qu'on soit clairs sur cette rencontre, il s'agit

1 bien d'une rencontre au Palais présidentiel ; c'est exact ?

2 R. [09:57:03] Oui.

3 Q. [09:57:03] Vous, vous étiez là pour quelle raison, au juste ?

4 M<sup>e</sup> ALTIT : [09:57:08] Monsieur le Président.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:57:10] Maître Altit.

6 M<sup>e</sup> ALTIT : [09:57:12] Merci, Monsieur le Président.

7 Je peux faire erreur, mais je crois que le témoin a dit qu'il avait vu la personne en  
8 question sur le parking. Si on veut en savoir plus, il faut lui poser la question,  
9 ensuite, à l'intérieur du Palais.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:57:31] Je pense que c'est  
11 ce que fait le Procureur.

12 M. GARCIA (interprétation) : [09:57:36] Je ne comprends pas du tout le sens de cette  
13 objection, je peux peut-être reformuler la question et M<sup>e</sup> Altit verra. Ce sera plus  
14 efficace.

15 M<sup>e</sup> ALTIT : [09:57:47] Je précise, si vous voulez, puisque vous me le demandez, vous  
16 posez la question — et je vous cite à la ligne 12 des *transcript* français,  
17 page 10 : « Alors, simplement pour qu'on soit clairs sur cette rencontre, il s'agit bien  
18 d'une rencontre au Palais présidentiel ? », « au Palais », en français : « dans le  
19 Palais ». Donc, le témoin venait de dire « sur le parking du Palais », c'est pas au  
20 Palais, donc, si l'on veut... si vous voulez lui faire dire qu'il est allé au Palais et qu'il  
21 l'a vu au Palais, il faut lui poser la question. C'était ça ma question — mon objection,  
22 plutôt.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:58:37] Mais, non, je  
24 répète, je pense que c'était, de toute façon, l'intention du Procureur et, d'après ce que  
25 j'ai compris de l'interprétation vers l'anglais, il a vu les véhicules sur le parking,  
26 évidemment, et c'est pour ça que j'ai demandé si c'était un convoi, et il a parlé de...  
27 Avant, il avait dit qu'il avait parlé de l'intérieur de la Présidence, ensuite, il a dit qu'il  
28 avait vu le convoi, et je lui ai dit qu'on pouvait voir un convoi à... dans la Présidence

1 et, pour cela, il y a eu des questions et c'est là, exactement, que va le représentant du  
2 Procureur.

3 M. GARCIA : [09:59:28]

4 Q. [09:59:28] Alors, Monsieur le témoin, je crois que j'en étais à vous poser la  
5 question : vous, qu'est-ce que vous faisiez là, près... ce jour-là, au Palais présidentiel ?  
6 *\*(Silence du témoin)*

7 Je comprends que vous vous trouviez au Palais présidentiel cette journée-là ;  
8 qu'est-ce que vous... pourquoi vous étiez là ?

9 R. [09:59:41] J'étais venu au Palais présidentiel... Chaque fois que nous devions...  
10 nous avons une mission, une mission avec mon patron, le secrétaire général, nous  
11 partons au Palais pour voir le secrétaire général afin de donner des instructions pour  
12 nous remettre soit du carburant, soit de l'argent pour pouvoir assurer les frais de la  
13 mission que nous « y » avons, dans... dans l'Ouest. Et j'étais au secrétariat du  
14 secrétaire général, paix à son âme, le ministre, et c'est là aussi que j'ai vu M. Maho  
15 Glofiéhi.

16 Q. [10:00:36] Et quand vous l'avez vu, M. Maho Glofiéhi, qu'est-ce qu'il faisait au  
17 juste ?

18 R. [10:00:42] Ben, il attendait, il dit qu'il avait rendez-vous aussi et puisque le... le... le  
19 ministre... le secrétaire général, \*le ministre Tagro a un secrétariat... et, évidemment,  
20 tous ceux qui viennent s'asseyent là. Et, quand il est arrivé, il y avait... il y avait du  
21 monde. Lui aussi, il attendait, mais il avait l'air pressé, il attendait. C'est là je l'ai vu.

22 Q. [10:01:04] Tout simplement, que ce soir clair au dossier, est-ce que vous avez eu  
23 l'occasion d'échanger, de parler avec lui, alors que vous étiez là, en attente ?

24 R. [10:01:11] Il a salué tout le monde, je l'ai salué et il a dit qu'il avait rendez-vous  
25 avec le secrétaire général.

26 Q. [10:01:20] Également pour qu'il y ait pas de confusion, vous avez parlé du  
27 ministre et secrétaire général ; il s'agit de quelle personne, comment s'appelle cette  
28 personne ?

1 R. [10:01:30] Le secrétaire général, c'est le ministre, paix à son âme, Désiré Tagro.

2 Q. [10 :01 :36] Alors, Monsieur le témoin, je vais simplement vous jouer une vidéo.

3 M. GARCIA : [10:02:07] Il s'agit de CIV-OTP-0062-1003, c'est le n° 105 sur notre liste  
4 d'éléments de preuve. J'aimerais ça que cette vidéo soit jouée sans son, inaudible,  
5 pour le témoin. Est-ce qu'on pourrait avoir la main, s'il vous plaît ?

6 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:02:47] Vous avez la main et c'est sur le  
7 pavé 2.

8 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [10:02:52] Monsieur le Président, c'est une vidéo qui  
9 nous a été transmise lundi à 18 h 20... (*correction de l'interprète*) à 6 h 20, ce qui ne  
10 correspond pas aux directives que vous aviez données, et tout particulièrement la  
11 sixième directive. Nous n'avons pas eu l'occasion de préparer cette vidéo puisque,  
12 normalement, nous devrions avoir cinq jours de préparation, donc nous nous  
13 opposons à ce que cet extrait soit présenté ici, dans le prétoire, aujourd'hui.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:03:36] Maître Altit.

15 M<sup>e</sup> ALTIT : [10:03:38] Merci, Monsieur le Président.

16 Nous nous associons à cette demande.

17 M. GARCIA (interprétation) : [10:03:44] En effet, nous étions tardifs avec cette vidéo.  
18 C'était un oubli de notre part. Je voudrais simplement rassurer la Chambre. Nous  
19 n'allons faire passer que 20 secondes de cet extrait, simplement pour pouvoir  
20 identifier la personne qui apparaît à l'écran. Je vais pas en dire beaucoup plus. C'est  
21 une utilisation très technique, très ponctuelle, et je crois que cela aura le mérite de  
22 rassurer l'avocat de la Défense, M<sup>e</sup> Knoops. C'est simplement aux fins d'identifier  
23 quelqu'un sur ces écrans.

24 Puis-je faire appel à l'indulgence de la Chambre ? Parce qu'il est vrai que nous  
25 sommes arrivés un peu tardivement avec cet extrait, mais tout le reste a été  
26 communiqué dans les délais prescrits. Donc, c'est simplement aux fins  
27 d'identification, ce qui sera très utile à la Chambre pour justement déterminer la  
28 vérité.

1 Et encore une chose, Monsieur le Président : c'est une vidéo qui a déjà été révélée à la  
2 Défense il y a deux ans.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:05:00] En  
4 septembre 2014.

5 M. GARCIA (interprétation) : [10:05:01] (*Intervention non interprétée*)

6 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [10:05:06] Cet ensemble d'extraits, \*numéro 103 sur la  
7 liste du Procureur, ici, doit aussi se soumettre à la directive 43, et donc, il appartient  
8 à la Défense de répondre.

9 M. GARCIA (interprétation) : [10:05:34] Simplement pour rassurer la Chambre,  
10 Monsieur le Président — nous avons encore une chose à dire : nous ne voulons que  
11 cet extrait-ci, que l'extrait qu'on va vous présenter. C'est la seule partie qui doit être  
12 versée.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:05:49] Très bien. Vous  
14 pouvez montrer la personne que vous cherchez à identifier, sans plus, et vous ne  
15 nous présentez pas toute la vidéo, juste cet extrait-là. Merci.

16 M. GARCIA (interprétation) : [10:06:08] Merci, Monsieur le Président.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:06:18] Cette vidéo  
18 étant... ayant été divulguée sur la liste des éléments de preuve.

19 M. GARCIA (interprétation) : [10:06:28] Nous avons donc l'image à l'écran  
20 maintenant. Simplement, j'invite le témoin à voir s'il reconnaît la personne qui  
21 apparaît. C'est sur le canal *Evidence 2*.

22 (*Diffusion d'une vidéo*)

23 Alors, simplement pour les fins de l'enregistrement, il s'agit de CIV-OTP-0062-1003,  
24 arrêt image sur 5 mn 55 et 5 s (*phon.*).

25 Q. [10:06:55] Monsieur le témoin, vous voyez l'image devant vous. Est-ce que vous  
26 êtes capable d'identifier la personne qui se trouve sur cette image ?

27 R. [10:07:06] Oui.

28 Q. [10:07:06] Qui est cette personne ?

1 R. [10:07:11] M. Maho Glofiéhi.

2 M. GARCIA : [10:07:24] Merci.

3 On peut enlever.

4 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

5 Q. [10:07:26] Alors, Monsieur le témoin, le nom Touré Zeguen, est-ce que ça vous dit  
6 quelque chose ?

7 R. [10:07:46] Oui.

8 Q. [10:07:49] Qui est cette personne ?

9 R. [10:08:01] Touré Zeguen, je l'ai dit, ce monsieur, j'ai dit aux enquêteurs... \*j'ai dit  
10 "c'est un dieu" parce que je l'ai vu qu'à la télé pendant les événements où il passait...  
11 au moment où il y avait deux télé. Il y avait... Ça, je crois, c'était après les élections.  
12 Il y avait TCI, la télévision de nos adversaires, en ce moment, du Golf, et la RTI.  
13 Touré Zeguen, il passait des messages à la télévision. C'est là que je l'ai vu. Et la  
14 seconde fois où je l'ai vu, c'était au Ghana, en exil.

15 Q. [10:08:52] À votre connaissance, est-ce qu'il appartenait à un mouvement  
16 quelconque ?

17 R. [10:09:02] À la télévision, si mes souvenirs sont bons, on l'avait présenté comme le  
18 leader du... je crois... oui, d'un mouvement... GPP, oui.

19 Q. [10:09:22] D'accord.

20 Le nom Watchard Kedjébo, est-ce que ça vous dit quelque chose ?

21 R. [10:09:31] Oui.

22 Q. [10:09:33] Qui est cette personne ?

23 R. [10:09:35] C'est un leader de la région de Bouaké, et il était quelqu'un aussi qui  
24 avait épousé les idéaux du Président Laurent Gbagbo.

25 Q. [10:09:58] Simplement, pour débiter, Bouaké se trouve où ?

26 R. [10:10:04] Bouaké, c'est dans le centre de la Côte d'Ivoire, après Yamoussoukro.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:10:18] Nous avons  
28 Internet et nous savons où est Bouaké.

1 M. GARCIA : [10:10:23]

2 Q. [10:10:23] Vous avez dit qu'il était leader ; leader de quoi ou de qui ?

3 R. [10:10:29] Ben, il avait un mouvement à Bouaké. Je me souviens plus du nom,  
4 mais il se battait pour... c'est-à-dire, il défendait la cause et fait de la victoire du  
5 Président Gbagbo.

6 Q. [10:10:58] Vous dites qu'il se battait. Quel genre de... Comment est-ce qu'il faisait,  
7 au juste ? Qu'est-ce qu'il faisait ?

8 R. [10:11:14] Il se battait, c'est au sens péjoratif du mot, c'est-à-dire que je l'ai connu  
9 véritablement comme un leader qui avait pris cause et fait pour le Président Laurent  
10 Gbagbo. Et la seule fois... l'une des fois où je l'ai rencontré, c'est quand il était venu  
11 me saluer après que j'ai failli me... où j'ai failli me faire griller à Man.

12 Q. [10:11:34] D'accord.

13 Je vais revenir simplement... Vous dites qu'il était leader. Mais quand on parle de  
14 « leader », ça suppose qu'il était leader de quelqu'un ou d'un groupe... De quoi, au  
15 juste ?

16 R. [10:11:44] Il avait un mouvement. Je me souviens plus du nom. Vous savez, ça fait  
17 longtemps, je me souviens plus, non, mais il avait un mouvement.

18 Q. [10:11:59] C'était quel genre de mouvement ? Est-ce que c'était un genre de  
19 mouvement comme... comme le vôtre, là, COMAJMG ?

20 R. [10:12:06] COMAJMG ?

21 Q. [10:12:08] Oui. Ou c'était un autre genre de mouvement ?

22 R. [10:12:13] Je ne puis vous dire que... exactement ce qu'était le mouvement de  
23 Watchard, mais \*je sais qu'il se... il s'appelait aussi « le général » parce qu'on  
24 l'appelait « général ». Ça, je... je m'en souviens. Mais il avait un mouvement. C'est le  
25 nom exact qui... qui m'échappe, mais c'était un mouvement de... fait à Bouaké  
26 pour... En tout cas, il épousait fait et cause pour Laurent Gbagbo, mais c'était un  
27 mouvement qui était à Bouaké, voilà, un mouvement, je crois, de... d'autodéfense  
28 ou... Je ne me souviens plus avec exactitude. Je ne veux pas affirmer des choses

1 qui... dont j'ai pas les preuves.

2 Q. [10:13:02] Merci, Monsieur le témoin. Je comprends.

3 Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire s'il avait un quelconque... à votre  
4 connaissance, un quelconque lien avec Charles Blé Goudé ?

5 R. [10:13:18] Je sais qu'il connaît Charles Blé Goudé.

6 Q. [10:13:24] Expliquez-nous comment vous le savez.

7 R. [10:13:28] Je vous ai dit, Monsieur le Procureur, que lorsque j'étais allé à Man,  
8 dans le Tonkpi, et devant le Leveneur, les partisans de nos adversaires ont failli me  
9 lyncher, me... me... me tuer ce jour-là où ils ont brûlé ma voiture \*et tout. Quand je  
10 suis retourné à Abidjan, il est l'« un » de ces personnes-là qui m'a appelé, qui est  
11 venu me voir pour me... pour... pour me souhaiter, comme on dit chez nous, en  
12 Côte d'Ivoire, \*« Yako » il faut me dire, « beaucoup de courage ». Et je me souviens  
13 qu'il a fustigé, il me l'a dit, nous avons échangé, il était avec un autre copain, là, \**La*  
14 *Voix du Nord*, ils étaient deux, et il a fustigé le fait que Charles Blé Goudé m'ait pas  
15 appelé un tant soit peu, parce que tout le monde m'avait appelé pour me... pour  
16 m'encourager, mais je n'ai reçu aucun coup de fil de Charles. Il m'a même demandé.  
17 J'ai dit « non ». Il y avait lui, il y avait Sam l'Africain, ceux qui m'ont appelé, y avait  
18 Elie (*phon.*), qui m'ont appelé pour m'encourager, et c'est là que j'ai vu Watchard,  
19 que je connaissais pas, c'est là qu'on s'est vus *de visu*, et il m'a dit qu'il n'était pas  
20 d'accord avec cette manière de faire. Voilà.

21 Q. [10:15:06] Quand vous mentionnez « Voix du Nord », vous faites référence à  
22 quelle personne ?

23 R. [10:15:18] Écoutez, j'ai oublié son nom mais je sais qu'il est grand de taille, je peux  
24 le reconnaître, il était tout le temps avec Watchard. Voilà.

25 Q. [10:15:37] Et si je vous suggère le nom de Youssouf Fofana, est-ce que ça vous dit  
26 quelque chose ?

27 R. [10:15:52] Monsieur le Procureur, je me souviens plus, mais je le connais de visu, il  
28 est grand de taille.

1 Q. [10:16:00] Ça va, Monsieur le témoin. Merci.

2 Est-ce que le nom de Djimi Willy vous dit quelque chose ?

3 R. [10:16:14] Oui.

4 Q. [10:16:17] Qui est cette personne ?

5 R. [10:16:19] Djimi Willy... Zan Bi Ballo, il se... il se... il s'appelle Zan Bi Ballo, alias  
6 Djimi Willy. Il était membre de la JRPI, secrétaire, je crois, à l'organisation. C'est un  
7 jeune frère que j'ai connu au Ghana, lorsque nous étions en exil. Et c'est avec lui et  
8 d'autres amis que nous avons créé le Comité national des réfugiés pour le retour et  
9 la réconciliation en Côte d'Ivoire.

10 Q. [10:17:10] Je vais préciser ma question : durant la crise postélectorale, c'est-à-dire  
11 avant Ghana, est-ce qu'il avait une fonction particulière, à votre souvenance, Djimi  
12 Willy ?

13 R. [10:17:20] Non, je le connaissais pas avant le Ghana.

14 Q. [10:17:25] Très bien.

15 Alors, vous nous avez parlé également, ce matin, en débutant, des Agoras... vous  
16 avez fait mention des... des Agoras Parlements — si je ne m'abuse. Pouvez-vous  
17 nous expliquer... vous nous avez expliqué brièvement de quoi il s'agissait ; est-ce  
18 que vous êtes en mesure de nous dire s'il y avait quelqu'un qui était responsable —  
19 patron, plutôt — de ces Agoras, Parlements, quelqu'un qui gèrait ?

20 R. [10:17:55] Il y avait Richard Dakouri d'un côté et, d'un autre côté, il y avait  
21 Nadaud Clément. Et il y avait... je ne me souviens plus de son nom, un autre jeune  
22 Baoulé... je ne me souviens plus de son nom... de son nom.

23 Q. [10:18:21] Et Nadaud Clément, quelle était sa fonction ? Qu'est-ce qu'il faisait au  
24 juste ?

25 R. [10:18:26] Il était le président, puisqu'il y avait deux Agoras... deux Parlements et  
26 Agoras côte à côte, il était le président de... d'un espace au Plateau, à la Sorbonne, où  
27 se trouvait celui de Richard Dakouri, et, à côté, l'espace de Nadaud Clément. Lui, il  
28 était le président de... de son espace. Voilà.

1 Q. [10:18:55] M. Idriss Ouattara, est-ce qu'il avait une fonction particulière ou  
2 quelconque par rapport aux Agoras Parlements ?

3 R. [10:19:08] Oui, oui, je crois que, lui aussi, il... il...il avait... il était un président ou  
4 un... un truc de ce genre. Je... vous savez, ça fait longtemps, mais je... si, Idriss  
5 Ouattara, le nom me dit... je le connais.

6 Q. [10:19:31] Vous, personnellement, Monsieur le témoin, est-ce que vous avez eu  
7 l'occasion de faire des discours à des Agoras ou des Parlements ?

8 R. [10:19:41] Honnêtement, oui. Comme je vous l'ai dit, l'Agora et le Parlement est  
9 un espace où on parle des actions de Laurent Gbagbo.

10 Q. [10:20:02] Très bien, Monsieur le témoin. Je vais vous montrer une vidéo.

11 M. GARCIA : [10:20:05] Et il s'agit de CIV-OTP-0064-0096, qui apparaît à la... au  
12 numéro 62 de notre liste d'éléments de preuve, le *transcript* est à la... au numéro 81, il  
13 s'agit de CIV-OTP-0087-0937.

14 Alors, si on « pourrait » avoir la main, s'il vous plaît.

15 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [10:20:40] Vous avez la parole, c'est sur le  
16 canal 2... Vous avez la main.

17 (*Diffusion d'une vidéo*)

18 [*Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n°CIV-OTP-0064-0096,*  
19 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*  
20 *française*]

21 « Laurent SÉRY [LS] : De plus en plus, les Ivoiriens se mobilisent pour que la légalité  
22 constitutionnelle et la souveraineté de l'État de CÔTE D'IVOIRE soient respectées  
23 par les grandes nations de démocratie. La jeunesse patriotique de  
24 YOPOUGON-JÉRUSALEM, initiateur de ce rassemblement, a invité les jeunes à un  
25 meeting d'information et de sensibilisation. »

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:21:10] Les interprètes  
27 n'ont pas reçu la retranscription.

28 M. GARCIA (interprétation) : [10:21:20] Eh bien, nous allons faire comme nous

1 l'avions fait ; donc, nous allons donner un nouvel exemplaire. Peut-être peuvent-ils  
2 descendre et on leur donnera directement la version, ce qui sera plus simple.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:21:38] Pour les  
4 interprètes la... toute copie sera bonne.

5 M. GARCIA (interprétation) : [10:22:00] C'est une brève retranscription.

6 *(L'huissier d'audience s'exécute)*

7 Monsieur le Président, on peut reprendre ? C'est... La retranscription est très brève.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:22:50] *(Intervention non*  
9 *interprétée)*

10 M. GARCIA (interprétation) : [10:22:53] Merci. Poursuivons.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:22:57] Quelle ligne ?

12 M. GARCIA (interprétation) : [10:22:59] De 10 à 24, Monsieur le Président.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:23:06] De 10 à 24.

14 *(Diffusion d'une vidéo)*

15 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n°CIV-OTP-0064-0096,*  
16 *sans aucune modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue*  
17 *française]*

18 « Laurent SÉRY [LS] : De plus en plus, les Ivoiriens se mobilisent pour que la légalité  
19 constitutionnelle et la souveraineté de l'État de CÔTE D'IVOIRE soient respectées  
20 par les grandes nations de démocratie. La jeunesse patriotique de  
21 YOPOUGON-JÉRUSALEM, initiateur de ce rassemblement, a invité les jeunes à un  
22 meeting d'information et de sensibilisation. Les intervenants, DOUÉ Jean-Jaurès,  
23 président du Forum des analystes politiques pour la République, a félicité les Forces  
24 de défense et de sécurité de CÔTE D'IVOIRE et toutes les organisations de défense  
25 des institutions de la République, et les Ivoiriens pour leur détermination, afin que la  
26 légalité constitutionnelle, incarnée par le Président de la République Laurent  
27 GBAGBO, soit respectée. Pour Évariste YAKÉ, président de la Jeunesse unie pour le  
28 développement de MAN, il faut, pacifiquement, démontrer à l'opinion nationale et

1 internationale que l'ONU et la FRANCE, en CÔTE D'IVOIRE, exercent une  
2 ingérence outrepassant leur mission de paix en CÔTE D'IVOIRE. Le secrétaire... »

3 M. GARCIA : [10:25:02]

4 Q. [10:25:02] Alors, Monsieur le témoin, on voit bien que c'est... C'est bien vous qui  
5 êtes là, à l'écran ; c'est exact ?

6 R. [10:25:10] Oui.

7 Q. [10:25:10] Est-ce que vous pouvez nous dire exactement où a eu lieu ce discours ?

8 R. [10:25:18] C'est à Yopougon, si mes souvenirs sont bons. À Yopougon.

9 Q. [10:25:24] Simplement pour qu'on soit clairs sur la question : est-ce qu'il s'agit  
10 d'un... d'une Agora ou d'un... d'un... d'un Parlement dont vous avez mentionné ou  
11 c'est... c'est simplement un endroit où vous êtes allé faire un discours ?

12 R. [10:25:38] C'était... J'ai été invité par des jeunes leaders de Yopougon. Vous avez  
13 vu Doué Jean-Jaurès que je reconnais, et qui est celui qui a... qui avait la parole et  
14 c'était à Yopougon dans un endroit avec des bâches, à une cérémonie.

15 Q. [10:26:06] Simplement pour que ce soit clair au dossier, le nom que vous avez  
16 mentionné, vous pourriez nous l'épeler ? Le nom de la personne qui vous a invité, si  
17 je comprends bien.

18 R. [10:26:17] C'était le leader de Yopougon avec... il y avait le jeune Doué : D-O-U-É,  
19 et Jean-Jaurès.

20 Q. [10:26:41] Merci, Monsieur le témoin.

21 On change de sujet. J'aimerais vous poser la question suivante : durant cette  
22 campagne électorale qui, on le sait, a débuté au mois d'août 2010, est-ce qu'il y avait  
23 des mots, ou... ou des choses qui ont été dites avec lesquels vous étiez en désaccord ?  
24 Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire les choses les plus importantes avec  
25 lesquelles vous étiez en désaccord, s'il y en a ?

26 R. [10:27:17] Oui.

27 Q. [10:27:20] C'était quoi, au juste ?

28 R. [10:27:22] Écoutez, déjà, j'avais vu à la télé... je me souviens plus de l'époque, mais

1 c'était un peu dans le passé, où on avait déjà dit : « À chacun son Français. » Et ça,  
2 j'étais pas d'accord parce que, moi-même, père d'enfants français, je me suis dit  
3 « Ouuh, là, là ! », moi, je... J'étais pas d'accord avec « À chacun son Français » parce  
4 que je suis père d'enfants français, je ne pouvais pas me faire hara-kiri, moi, je  
5 pouvais pas...j'étais pas d'accord avec cette... ce mot.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:28:16] Je ne comprends  
7 pas. Je ne comprends pas ce que vous venez de dire, quand vous nous dites « Cette  
8 personne qui est française. »

9 M. MacDONALD (interprétation) : [10:28:31] C'est peut-être au... au niveau de la  
10 traduction. Pouvez-vous peut-être reprendre le dossier de la Chambre ?

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:28:42] Oui, mais je  
12 préfère que le... le témoin précise.

13 R. [10:28:49] Votre Honneur, je l'ai vu à la télévision au cours d'une déclaration — je  
14 me souviens plus, je crois il y avait Charles Blé Goudé et des jeunes — où j'ai  
15 entendu le mot « à chacun son Français — à chacun son Français » puisqu'il  
16 fustigeait la France — par là, son Président, mais à la suite, le mot qui a été employé  
17 a été « à chacun son Français ». Et moi je n'étais pas d'accord avec ça, parce que je  
18 suis... votre Honneur, père d'enfants français, voilà, blancs, français, métis, comme  
19 on le dit, mais français. Voilà.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:29:53] Merci. Poursuivez  
21 Monsieur le Procureur.

22 M. GARCIA : [10:29:58]

23 Q. [10:30:00] D'accord.

24 Monsieur le témoin, est-ce qu'il y avait d'autres déclarations, d'autres mots qui ont  
25 été prononcés, avec lesquels vous étiez en désaccord ?

26 R. [10:30:04] Je me souviens... J'essaie de me souvenir. Il y a eu aussi un autre mot,  
27 que j'ai vu à la télévision, où on a dit — je crois que c'était suite à les... des attaques  
28 répétées — je sais pas de qui —, mais on a dit « si tu vois quelqu'un habillé

1   bizarrement avec des amulettes, c'est un assaillant. »

2   Q. [10:30:51] Vous rappelez-vous à quelle époque vous avez entendu ça,  
3   approximativement ? Si on utilise... Est-ce que c'était durant la campagne électorale,  
4   avant, après ?

5   R. [10:31:03] Je ne saurais vous dire exactement la période, Monsieur le Procureur,  
6   mais je sais que c'était suite à des attaques, je ne sais pas, répétées, je ne sais d'où,  
7   mais en (*phon.*) Abidjan, et à la télévision, à l'écran, j'ai entendu cet appel que « si tu  
8   vois quelqu'un de bizarre avec des amulettes, il faut faire attention, c'est un  
9   assaillant. »

10   Q. [10:31:40] Qui disait ça, au juste, à la télévision ?

11   R. [10:31:44] Eh bien, c'est Charles qui avait lancé ce message.

12   Q. [10:31:53] Vous, alors que vous voyiez ça à la télévision, vous... vous habitiez où,  
13   dans quel... dans quel quartier ?

14   Attendez les cinq secondes, rappelez-vous des cinq secondes.

15   R. [10:32:08] Je vous ai dit que, auparavant, que j'habitais... j'appelle ça Lokodjoro,  
16   c'est dans la commune d'Attécoubé, mais c'est plus à proximité... Ça, c'est le côté  
17   administratif ; on appelle ça « la cité des quatre villas. », puisque nous, nous étions  
18   à... Nous, on se considère être à Yopougon, mais l'administration dit que c'est  
19   Lokodjoro. C'est là que j'habitais, dans la cité des quatre villas, avec vue...

20   Q. [10:32:42] Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire plus, aujourd'hui, sur le  
21   cadre, le contexte dans lequel ces paroles ont été prononcées par M. Charles Blé  
22   Goudé ?

23   Attendez les cinq secondes, Monsieur le témoin.

24   R. [10:32:56] Monsieur le Procureur, je vous ai dit que, à ma souvenance, il y avait  
25   une certaine période d'attaques incessantes en (*phon.*) Abidjan de... on ne savait... de  
26   je ne sais qui. Vous me suivez ? Et dans nos différents quartiers, je crois, les gens  
27   parlaient nuitamment des moments... il y avait des attaques. Et on ne sait qui. Et  
28   c'est ainsi que j'ai entendu cet appel à la télévision.

1 Q. [10:34:29] Dans votre quartier, à cette époque, si vous êtes en mesure de vous  
2 rappeler, est-ce qu'il y avait des... des barrages ? « Oui » ou « non » ?

3 R. [10:34:38] Oui.

4 Q. [10:34:46] Et comment ça se passait à ces barrages ? Qui était présent ?

5 R. [10:35:03] À ces barrages, on trouvait des jeunes... des gens, il y avait mis des... ils  
6 avaient mis des... des... des bois, des tronçons de bois sur la route et chaque fois que  
7 vous passez, on vous arrête, on fouille la... votre... votre véhicule, on... on regarde  
8 dans le coffre, on vous... on vous fouille pour voir si vous n'êtes pas, peut-être, armé,  
9 mais on fouille votre véhicule et ensuite, on vous laisse passer et on vous... on vous  
10 palpe, on vous regarde.

11 Q. [10:35:53] Et les personnes qui étaient à ces barrages-là, c'étaient... c'était qui au  
12 juste ?

13 R. [10:36:00] Ben, c'étaient des jeunes riverains, c'étaient des jeunes de... de... de...  
14 de... chose... de chaque... c'est-à-dire du quartier, des jeunes riverains et d'autres  
15 jeunes qui étaient là, qui le faisaient.

16 Q. [10:36:18] Vous, est-ce que vous aviez des problèmes à vous... à passer par les  
17 barrages ?

18 R. [10:36:23] Oui, une fois, je me rappelle, dans ma petite voiture rouge, je suis sorti  
19 dans le but d'aller chercher de quoi manger, et il y avait des barrages, des problèmes,  
20 c'est trop dire, et ils étaient un peu trop nerveux, ils étaient un peu... ils étaient... on  
21 les sentait excités ; ils étaient nerveux. Ils arrêtaient toutes les voitures et quand je  
22 suis arrivé, ils ont arrêté ma voiture. Bon évidemment, j'ai... j'ai garé et ils sont  
23 venus, ils ont ouvert le coffre et, en même temps, il y a un qui... qui m'a reconnu et il  
24 a dit « Ah ! Non, non, non, non. » Il a fouillé. Il a regardé et il a dit « Bon, ben, laissez  
25 passer. » Et j'étais pressé parce que, à les voir, on sentait qu'ils avaient pas dormi, ils  
26 étaient vraiment très nerveux. Et moi, je suis parti. Derrière moi, ils ont arrêté  
27 d'autres voitures. Bon, je priais Dieu pour quitter là le plus vite possible, parce que  
28 ça faisait peur. À telle enseigne qu'on se demandait, on se... on se... doute quand on

1 sort de chez soi.

2 Q. [10:37:32] Et, à votre connaissance — ou d'après ce que vous avez été témoin —  
3 on cherchait qui ?

4 R. [10:37:41] Ben, on cherchait des... sûrement des hommes en armes, et puis ce  
5 qu'on appelle puisqu'il y avait des attaques répétées on ne sait... de je ne sais qui, si  
6 vous voulez, des assaillants. On cherchait des hommes en armes.

7 Q. [10:38:01] Vous, est-ce que vous avez reconnu des gens à ces barrages, des gens  
8 que vous aviez vus auparavant, sans nécessairement les reconnaître comme des amis  
9 ou quoi que ce soit, mais des gens que vous aviez déjà vus auparavant, dans d'autres  
10 contextes ?

11 R. [10:38:17] Monsieur le Procureur, je ne cherchais même pas à dévisager quelqu'un.  
12 Moi, je... je priais pour pouvoir vite quitter ce barrage... le barrage. Voilà.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:38:31] Excusez-moi.

14 Q. [10:38:33] Vous nous avez dit, page 28 ligne 1 « Oui, je me souviens. Une fois,  
15 j'étais dans ma petite voiture rouge. » Alors si vous avez dit « une fois », c'est... c'est  
16 quand ? Je veux la... la période, j'ai pas besoin du jour et de l'heure précise, mais à  
17 quel moment ? Est-ce que c'est au moment des élections, au moment de la crise ? Si  
18 vous pouvez préciser cela, Monsieur le témoin.

19 R. [10:39:09] Votre Honneur, si mes souvenirs sont bons, je crois que c'était au  
20 moment de la crise, c'était après les élections ; c'était au moment de la crise.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:39:29] Très bien. Merci.

22 M. GARCIA : [10:39:30]

23 Q. [10:39:31] Alors, sur ce dernier point, Monsieur le témoin, je veux simplement  
24 vous ramener à votre déclaration — et c'est l'onglet 4, 0062-0574, à la page 0609,  
25 lignes 1219 à 1224.

26 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

27 Alors, on va attendre simplement que la page s'affiche sur votre écran, Monsieur le  
28 témoin.

1 (Le greffier d'audience s'exécute)

2 Alors, c'est le cas. Ligne 1219, c'est vous-même — et je vous cite : « Bien, il y a des  
3 jeunes que moi j'ai connus qui occupaient des barrages. ».

4 Intervieweur : « Est-ce que pourriez dire qui ? »

5 Et je vous cite : « Ah ! Non, mais j'ai connu, ils occupaient les barrages, c'est des  
6 jeunes que je sais que j'ai vus pendant des Parlements, venus écouter les gens. Donc,  
7 je sais que d'obédience qui était avec nous. \*Ça, honnêtement, quand je dis  
8 d'obédience... obédience, pareil quand vous allez à un droit... à un endroit où on  
9 parle de Gbagbo, \*c'est que vous aimez Gbagbo ».

10 R. [10:41:27] Monsieur le Procureur, je vous disais que, manifestement, ça fait quand  
11 même longtemps, mais j'ai dit que vous avez... vous m'avez posé la question  
12 antérieurement, je vous ai dit c'étaient des jeunes du quartier. Et oui, oui, je... je... je  
13 me rappelle bien, mais c'est des jeunes du quartier, c'est des jeunes qui... plus ou  
14 moins, j'avais vus dans d'autres endroits, mais à ce moment précis, Monsieur le  
15 Procureur, dans votre... dans mon... dans... dans la voiture, dans ce cas, on est pressé  
16 de pouvoir quitter le barrage.

17 Q. [10:42:03] Ça j'ai bien compris, Monsieur le témoin, mais ce que vous avez dit aux  
18 enquêteurs, c'était vrai ?

19 R. [10:42:09] Oui, oui.

20 Q. [10:42:11] Alors je comprends que vous avez... il faut dire oui.

21 R. [10:42:13] Oui.

22 Q. [10:42:14] Alors, Monsieur le témoin, on va changer. Sur cette question de  
23 discours de mots avec lesquels vous... vous étiez en désaccord, est-ce qu'il y avait  
24 d'autres choses avec lesquelles... ou d'autres discours avec lesquels vous n'étiez pas  
25 en accord ?

26 R. [10:42:30] Mais, Monsieur le Procureur, je crois que je vous ai énoncé ceux qui  
27 m'ont véritablement marqué. Et j'ai dit aussi que le fait de... de dire ces... ces paroles,  
28 je n'étais pas d'accord.

1 Voilà.

2 Q. [10:43:06] Ça va, Monsieur le témoin.

3 M. GARCIA : [10:43:09] Alors je vais montrer une vidéo.

4 Un instant je vais avoir les références pour la Chambre.

5 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

6 [10:43:52] Alors, pour la vidéo, il s'agit de la vidéo... un instant — 0043-0269. C'est le  
7 numéro 49 de notre liste... sur notre liste d'éléments de preuve. Le *transcript* se  
8 trouve au numéro 50, CIV-OTP-0047-0611. Et je vais donner les références, un  
9 instant, pour les minutes. Alors, nous allons débiter à 32:30.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:44:52] S'il vous plaît,  
11 donnez la page et la ligne — la page et la ligne.

12 M. GARCIA (interprétation) : [10:44:59] Lignes 559 à 567. *(intervention en français)*  
13 Alors, c'est sur « *Evidence 2* ». Et on débute à 32:30:12.

14 *(Diffusion d'une vidéo)*

15 *[Insertion d'une portion de la transcription originale de la vidéo n° 0043-0269, sans aucune*  
16 *modification ou altération de la part des sténotypistes judiciaires de langue française]*

17 « ...BLÉ GOUDÉ. Après 11 ans de pratique, Charles BLÉ GOUDÉ vient d'annoncer  
18 la fin de la résistance aux mains nues devant des milliers de Jeunes Patriotes acquis à  
19 la cause nationale. Les derniers événements et l'observation sur le théâtre... »

20 Q. [10:45:54] Alors, simplement, Monsieur le témoin, est-ce que vous êtes en mesure  
21 d'identifier les deux personnes qu'on voit à l'image, à 32:45:08 ?

22 Premièrement, la personne à droite... votre droite, avec la chemise à carreaux. Est-ce  
23 que vous êtes en mesure d'identifier cette personne ?

24 R. [10:46:12] Oui.

25 Q. [10:46:13] Il s'agit de qui ?

26 R. [10:46:16] Maho Glofiéhi.

27 Q. [10:46:22] Et la personne qui se trouve à côté de cet... de M. Maho Glofiéhi, il  
28 s'agit de qui ?

1 R. [10:46:29] Jean-Yves Dipobieu.

2 Q. [10:46:35] Alors, nous allons continuer.

3 *(Diffusion d'une vidéo, arrêt sur image)*

4 Pour les fins du *transcrit*, arrêt sur image à 32:46:15.

5 Alors, si vous pouvez nous identifier la personne en bleu, à la droite de votre écran ?

6 R. [10:46:55] Serge Kassy.

7 Q. [10:46:59] Et la personne en rouge, à votre gauche ?

8 R. [10:47:03] Richard Dakouri.

9 Q. [10:47:09] Merci, alors on continue.

10 *(Diffusion d'une vidéo, arrêt sur image)*

11 Arrêt sur image à 32:48:05.

12 La personne à la droite de votre écran, est-ce que vous êtes en mesure de  
13 l'identifier ?

14 R. [10:47:36] Mian Augustin.

15 Q. [10:47:38] Et la personne à la gauche ?

16 R. [10:47:42] Idriss Ouattara.

17 Q. [10:47:47] Très bien, nous allons continuer.

18 *(Diffusion d'une vidéo, arrêt sur image)*

19 « perpétrés contre les Ivoiriens »

20 Q. [10:47:56] Alors...

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:47:57] Je ne pense pas  
22 qu'on ait besoin d'interprétation. C'est plutôt pour des besoins d'identification,  
23 j'imagine en tout cas.

24 M. GARCIA : [10:48:12] Yes.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:48:12]  
26 Parce que, visiblement, si on s'arrête toutes les deux secondes, ça va être très difficile  
27 d'interpréter.

28 M. GARCIA (interprétation) : [10:48:15] C'est ma faute. En effet, j'aurais dû prévenir

1 les interprètes, pas besoin d'interprétation pour cette vidéo. Merci.

2 Q. [10:48:25] (*intervention en français*) Alors, Monsieur le témoin, on est à 32:50:05.

3 Est-ce que vous êtes en mesure d'identifier la personne à la droite de votre écran ?

4 R. [10:48:32] Non, je ne la connais pas.

5 Q. [10:48:34] Et la personne à la gauche ?

6 R. [10:48:47] Non plus.

7 Q. Alors, continuons.

8 (*Diffusion d'une vidéo, arrêt sur image*)

9 Alors, nous sommes à 32:51:03.

10 La personne qui se trouve à la gauche de votre écran, est-ce que vous êtes en mesure  
11 d'identifier cette personne ?

12 R. [10:48:58] Oui. Konaté Navigué.

13 Q. [10:49:10] Et je vois une personne à la droite...

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (*interprétation*) : [10:49:14] Enfin, allons,  
15 allons, allons.

16 M. GARCIA : [10:49:20] Yes.

17 Q. [10:49:21] (*Intervention en français*) Alors, ça va, Monsieur le témoin, un instant.

18 (*Diffusion d'une vidéo, arrêt sur image*)

19 Alors, nous sommes à 32:53:24.

20 Est-ce que vous êtes en mesure d'identifier les personnes à... la personne à la  
21 droite ?

22 R. [10:49:49] Oui, Ahoua Stallone.

23 Q. [10:50:01] Juste pour m'assurer, la personne à la gauche ?

24 R. [10:50:06] Je ne vois pas bien.

25 Q. [10:50:22] D'accord, Monsieur le témoin.

26 Et si on regarde la personne qui se trouve entre les deux, juste en arrière ?

27 R. [10:50:32] Avec les lunettes, Monsieur le Procureur ?

28 Q. [10:50:38] Un instant, je veux simplement qu'on soit clair, c'est peut-être moi qui

1 a... la personne dans la chemise blanche, Monsieur le témoin, est-ce que vous êtes en  
2 mesure d'identifier cette personne ?

3 R. [10:50:51] Oui, Abdallah. Abdallah.

4 Q. [10:50:53] Abdallah.

5 R. [10:50:55] Oui.

6 Q. [10:51:00] Pourriez-« nous »... Bon d'accord, c'est... Est-ce que vous pourriez  
7 nous épeler son nom au complet ?

8 R. [10:51:03] C'est... Je me souviens, c'est... c'est Abdallah, c'est ce que je connaissais  
9 de lui, Abdallah je crois, moi, mais je sais plus, mais c'est Abdallah, A.B.D.A.L...

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:51:16] Mais on sait  
11 comment écrire Abdallah, quand même, s'il vous plaît.

12 M. GARCIA : [10:51:24]

13 Q. [10:51:25] Qui est cette personne, Monsieur le témoin ? Qui est cette personne ?

14 R. [10:51:28] Abdallah est un jeune leader... oui, un jeune leader, je ne connais plus,  
15 mais qui épousait aussi les idées de Laurent Gbagbo, et je me souviens... oui, de...  
16 de ce jour, d'Abdallah, parce qu'il était venu et c'est ce jour où j'étais arrivé et on  
17 m'avait demandé de... de quitter parce que quand nous étions venus auparavant, je  
18 me suis assis devant, tous ceux-là n'étaient pas arrivés, et Abdallah, je l'ai vu, c'était  
19 un jeune leader, il était étudiant, je crois, il était étudiant, il avait un petit  
20 mouvement.

21 Q. [10:52:18] Alors, simplement pour préciser : c'est bien vous qu'on voit, juste en  
22 arrière ?

23 R. [10:52:24] Oui. J'ai... c'est ce que j'ai... j'expliquais, Monsieur le Procureur. C'est  
24 ce jour où Abdallah était venu, j'ai... je l'ai dit aux enquêteurs, j'étais venu écouter et  
25 je m'étais assis parce qu'il y avait personne et on m'a demandé de me lever et j'étais  
26 derrière. On était venu me dire : « Monsieur Yaké, vous devez partir. »

27 Q. [10:52:46] On va vous jouer... Merci. On va vous jouer une dernière vidéo,  
28 Monsieur le témoin.

1 Alors, il s'agit de la vidéo CIV-OTP 0015-0476.

2 M<sup>e</sup> ZOKOU : [10:53:52] Pardon, le numéro sur la liste, s'il vous plaît.

3 M. GARCIA : [10:54:03] Désolé, Maître, c'est le 103.

4 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [10:54:08] Monsieur le Président, il s'agit encore d'une  
5 des vidéos qui n'a pas été divulguée à temps, par rapport à votre directive sur la  
6 conduite de la procédure. Donc, s'ils vont utiliser la vidéo uniquement pour  
7 identification, je suis d'accord, mais sinon, nous souleverons une objection.

8 M. GARCIA (interprétation) : [10:54:25] C'est en effet vrai, vous avez déjà reçu le  
9 courriel, de toute façon. Mais, donc, c'est une version plus étoffée de la vidéo... de  
10 l'e-mail précédent de... sur la vidéo précédente... juste poser une question au  
11 témoin.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:54:48] Il faut quand  
13 même qu'il y ait des limites, hein. Quand on ne respecte pas les délais, on ne  
14 respecte pas les délais. C'est comme ça. Enfin, voilà le fond de ma pensée.

15 Non, non, on arrête... on arrête... on arrête d'emberlificoter les choses. C'est bon, on  
16 sait.

17 M. GARCIA (interprétation) : [10:55:04] Nous demandons l'indulgence de la Cour  
18 parce que c'est une version plus complète de la vidéo précédente qu'on avait déjà  
19 vue. Donc, on en... c'est un rapport complet, donc vous allez enfin comprendre ce  
20 qui est dit lors de cette... lors de ce discours. C'est beaucoup plus...

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:55:23] Non, non, non,  
22 non.

23 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:55:23]

24 Maître Knoops est debout, le... Monsieur Garcia parle aussi.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:55:27]

26 Pas encore, pas encore. Pas encore, non.

27 M. GARCIA (interprétation) : [10:55:34] Ce serait fort utile pour la Chambre, je  
28 pense. Nous comprenons bien que nous avons été négligents, c'est un oubli, mais sur

1 la liste nous avons déjà le rapport. Dans ce rapport il y a un extrait de ce discours,  
2 mais maintenant nous avons ajouté un clip beaucoup plus étoffé de cet... de ce  
3 discours de M. Blé Goudé. Et c'est... nous pensons que c'est absolument essentiel  
4 pour arriver à la manifestation de la vérité. Vous comprendrez beaucoup mieux le  
5 témoin si vous... si vous entendez tout ce qu'a dit Monsieur Blé Goudé ce jour-là.  
6 Donc, ce serait fort utile pour la Chambre, pour la manifestation de la vérité donc  
7 nous vous demandons instamment de nous autoriser à montrer cette vidéo. Et il y a  
8 déjà, de toute façon, des extraits de ce même discours qui sont dans le rapport qui  
9 est sur la liste de preuve.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:56:25] Maître Knoops,  
11 c'est à vous maintenant.

12 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [10:56:27] C'est la vidéo qui fait partie justement du  
13 contentieux que nous avons ici, à propos du paragraphe 43 de votre directive. La  
14 Défense n'a pas encore pu répondre — je crois que c'est au 24 avril que nous aurons  
15 à répondre, pas avant — et ensuite, la vidéo ne devrait pas être présentée par le  
16 truchement de ce témoin, puisque vous devez encore trancher sur la... nos... notre  
17 requête portant sur le paragraphe 43 de votre directive. Le fait, en plus, qu'il n'y a  
18 aucun... aucune base, aucune question précise qui ont été présentées pour que le  
19 témoin puisse être à même de commenter.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:57:14] Ecoutez, on laisse  
21 tomber tout ce qui a à voir avec les questions préliminaires et la base, parce que j'en  
22 ai déjà parlé. Mais alors donc...

23 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [10:57:26] Monsieur Garcia et le Président  
24 parlent ensemble et il est impossible de les interpréter.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:57:33] Maintenant, nous  
26 allons faire la pause puisqu'il est 11 heures. Nous reviendrons... nous y reviendrons.  
27 Vous avez besoin de combien de temps ?

28 M. GARCIA (interprétation) : [10:57:42] Cinq minutes, pas plus.

- 1 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:57:45] Très bien. Nous
- 2 reviendrons donc à 11 h 30 et nous rendrons notre décision sur ce point. Et ensuite,
- 3 vous poserez des questions uniquement là-dessus ? Et après vous en aurez fini, ou si
- 4 vous ne posez pas de question, vous en aurez fini tout de suite ?
- 5 M. GARCIA (interprétation) : [10:58:11] Tout à fait.
- 6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:58:14] Très bien. Nous
- 7 levons la séance jusqu'à 11 h 30.
- 8 M. L'HUISSIER : [10:58:24] Veuillez vous lever.
- 9 *(L'audience est suspendue à 10 h 58)*
- 10 *(L'audience est reprise en public à 11 h 34)*
- 11 M. L'HUISSIER : [11:34:02] Veuillez vous lever.
- 12 Veuillez vous asseoir.
- 13 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*
- 14 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:34:50] Nous maintenons
- 15 l'opposition à cette vidéo, donc nous ne la visionnons pas, et nous poursuivons.
- 16 M. GARCIA : [11:35:12] Nous n'avons pas d'autres questions.
- 17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:35:15] Très bien. Merci.
- 18 Monsieur le témoin... Monsieur le témoin ? C'est moi qui vous parle — Monsieur le
- 19 Président.
- 20 Donc, le Procureur a terminé son interrogatoire au principal. Je donne la parole à la
- 21 Défense de M. Blé Goudé qui va commencer, m'a-t-on dit.
- 22 Vous avez la parole, Maître Knoops.
- 23 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [11:35:49] Monsieur le Président, c'est mon collègue
- 24 qui va commencer. J'aurai peut-être, moi-même, quelques questions à la fin de son
- 25 interrogatoire.
- 26 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:36:01] Merci, Maître
- 27 Knoops.
- 28 Maître Zokou, je vous cède la parole. Et n'oubliez pas qu'il y a chevauchement des

1 canaux si on parle en même temps.

2 Et vous aussi, Monsieur le témoin, ne vous emballez pas, n'oubliez pas qu'il y a ce  
3 problème technique de chevauchement de canaux.

4 M<sup>e</sup> ZOKOU : [11:36:36] Je vous remercie, Monsieur le Président.

5 Mesdames et Messieurs de la Cour, bonjour.

6 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

7 PAR M<sup>e</sup> ZOKOU : [11:36:43]

8 Q. [11:36:44] Et bonjour, Monsieur le témoin.

9 R. [11:36:46] Bonjour, Maître.

10 Q. [11:36:49] Je suis Maître Zokou Seri, avocat au Barreau de Bruxelles, et j'interviens  
11 pour la Défense de M. Charles Blé Goudé ici présent.

12 Alors, Monsieur le témoin, mes questions auront pour but de préciser un certain  
13 nombre de points et d'affirmations avancés concernant mon client, principalement.  
14 De ce fait, et en cela, je vais devoir moi-même respecter les règles qui conduisent le  
15 procès qui veulent qu'on soit le plus concis et précis possible, et donc je me  
16 permettrais d'insister pour que, de votre part, les réponses soient également concises  
17 et précises.

18 Est-ce qu'on est d'accord ?

19 R. [11:37:43] Oui, Maître.

20 Q. [11:37:46] Merci beaucoup.

21 Monsieur le témoin, à propos de vos relations avec M. Charles Blé Goudé, avant  
22 votre rencontre avec M. Charles Blé Goudé en ses bureaux dont vous avez fait cas  
23 par-devant la Chambre ici, à Angré, l'aviez-vous déjà rencontré ?

24 R. [11:38:16] Non.

25 Q. [11:38:18] Merci.

26 Après votre rencontre avec, donc, M. Charles Blé Goudé au siège du COJEP, dont  
27 vous avez également parlé — il s'agissait donc de la seconde rencontre où les choses  
28 ne se sont pas passées comme vous l'avez souhaité —, avez-vous continué de voir

1 M. Charles Blé Goudé et vous a-t-il confié des missions ?

2 R. [11:38:49] Non.

3 Q. [11:38:57] Je vous remercie.

4 Est-ce que vous avez déjà accompagné M. Charles Blé Goudé chez des personnalités  
5 qu'il fréquentait ou qu'il était censé fréquenter ?

6 R. [11:39:18] Non.

7 Q. [11:39:22] Est-ce que, pour être plus précis — et là, on se rapproche également  
8 d'un point qui a été évoqué à l'occasion de votre interrogatoire... est-ce que vous  
9 avez déjà eu à accompagner M. Charles Blé Goudé chez le directeur général du port,  
10 donc l'ex-directeur général du port, M. Marcel Gossio, lors d'une visite ?

11 R. [11:39:48] Non. Je l'ai dit à la Cour : non.

12 Q. [11:39:51] Je vous remercie.

13 Est-ce que... Est-ce que, Monsieur le témoin, vous avez déjà eu connaissance... est-ce  
14 que vous aviez connaissance des rapports que M. Charles Blé Goudé avait avec  
15 monsieur... M. Gossio avant l'arrivée au pouvoir de M. Laurent Gbagbo ?

16 R. [11:40:17] Non.

17 Q. [11:40:17] Merci.

18 Toujours dans cette quête de précision, Monsieur le témoin, je suis emmené  
19 également à vous demander : avez-vous déjà accompagné M. Charles Blé Goudé  
20 chez le Président Laurent Gbagbo ?

21 R. [11:40:39] Non.

22 Q. [11:40:44] Est-ce à dire que vous n'auriez jamais été témoin d'une rencontre entre  
23 M. Charles Blé Goudé et le Président Laurent Gbagbo, si j'ai bien compris ?

24 R. [11:40:56] Maître, je vous ai répondu que je n'ai jamais accompagné Blé Goudé  
25 chez le Président Laurent Gbagbo.

26 Q. [11:41:04] D'accord. Je vous remercie.

27 Dans votre audition et... vous avez parlé de votre patron, feu le docteur Franck Guéï  
28 — paix à son âme — avec lequel vous étiez, avez-vous dit, au quotidien. Je... Vous

1 me confirmez que c'était ce que vous avez dit ; on est bien d'accord dessus ?

2 R. [11:41:40] Oui.

3 Q. [11:41:41] D'accord.

4 Alors, puis-je vous demander : est-ce que vous étiez également au quotidien avec

5 M. Charles Blé Goudé ?

6 R. [11:41:50] Je suis une seule personne, je ne peux pas être deux. J'étais toujours avec

7 docteur Franck Guéï ; \*j'étais pas... j'étais pas avec M. Charles Blé Goudé

8 M<sup>e</sup> ZOKOU : [11:42:03] Puis-je donc dire que vous ne pouviez pas...

9 Oh, pardon, Monsieur le Président.

10 Je me suis laissé un peu emporter par « son » élan.

11 Q. [11:42:26] Alors, je disais donc : peut-on dire que vous n'étiez pas ou ne pouviez

12 pas être au fait ou témoin de l'agenda de M. Charles Blé Goudé, notamment de son

13 agenda quotidien ?

14 R. [11:42:45] Oui, j'étais pas au courant de son agenda quotidien.

15 Q. [11:42:54] D'accord. Je vous remercie, Monsieur le témoin.

16 Je vais avancer dans mon contre-interrogatoire, dans mon questionnement.

17 Monsieur le témoin, à la suite, donc, des différentes rencontres que vous avez eues

18 avec M. Charles Blé Goudé, vous, est-ce que vous avez participé d'une quelconque

19 façon à la campagne dont il était en charge, à ses côtés ?

20 R. [11:43:50] Soyez plus explicite, Maître, s'il vous plaît.

21 Q. [11:43:58] Ici, vous aviez... vous avez vu monsieur... M. Charles Blé Goudé

22 trois fois, si je fais le total.

23 Une fois que vous l'avez vu, par la suite, il y a eu la campagne électorale. Avez-vous

24 organisé ou participé à la conception ou à l'organisation de la campagne que

25 M. Charles Blé Goudé menait avec lui, précisément ?

26 R. [11:44:25] Non.

27 Q. [11:44:25] Non. D'accord. O.K. Je vous remercie.

28 Monsieur le témoin, tout à l'heure — et donc, c'est encore frais dans nos têtes —, le

1 Bureau du Procureur vous a parlé de... d'une expression et, à propos... donc, de  
2 quelques mots qui n'étaient pas, selon vous, à votre goût. Et vous avez parlé de  
3 l'expression « à chacun son Français » ; on est d'accord ?

4 R. [11:45:06] Oui.

5 Q. [11:45:06] D'accord.

6 Est-ce que vous pouvez dire à cette Chambre ici présente qui a prononcé cette  
7 phrase, où et quand, et cela de la façon la plus précise possible, s'il vous plaît ?

8 R. [11:45:27] Écoutez, Maître, j'ai dit que j'ai vu à la télévision ivoirienne M. Charles  
9 Blé Goudé. Il était entouré, je crois, de... de ses amis, de ses jeunes \*Dibopieu et  
10 autres. Mais j'ai vu qu'il a dit : « À chacun son Français. » Ça fait... Bien sûr, ça fait  
11 longtemps je l'ai vu à la télé. Je l'ai vu à la télévision.

12 Et une seconde expression que j'ai exprimée devant la Cour — c'est ce que j'ai dit  
13 tout à l'heure —, il a dit... lorsque, je crois, je le répète, il y avait des attaques  
14 répétées, je ne sais pas de... c'était qui, mais il paraît qu'il y avait des attaques, à la  
15 télévision, j'ai vu à la télévision, il a dit : « Si tu vois quelqu'un habillé d'une manière  
16 bizarre avec des amulettes, c'est un assaillant. »

17 Q. [11:46:41] Monsieur le témoin ?

18 R. [11:46:41] Oui, Maître.

19 Q. [11:46:44] Pour l'instant — excusez-moi de vous interrompre, mais c'est très  
20 important —, soyons précis : je vous ai posé une question concernant l'assertion,  
21 l'allégation « À chacun son Français ». C'est donc à propos de cette allégation que je  
22 vous demande de dire par-devant cette Chambre qui a prononcé cette phrase, où et  
23 quand. C'est très précis et je voudrais une réponse précise également.

24 R. [11:47:22] Écoutez, Maître, je ne saurais vous donner exactement ni la date ni  
25 quand, mais je réitère ce que j'ai dit que j'ai vu à la télé, mais je vous ai dit que cette  
26 image, je l'ai vue à la télévision ivoirienne. Et c'est humain, ça fait longtemps, mais il  
27 y avait Charles Blé Goudé, il y avait... il était à la télévision, entouré de ses amis, je  
28 crois. Il y avait Yves Dibopieu, il y avait d'autres, mais j'ai cru, selon... et ce que je

1 dis... venue (*phon.*) de Blé Goudé, c'est ce que j'ai dit.

2 Q. [11:48:06] Vous venez de dire que vous avez cru. On est d'accord, déjà, sur cela ?

3 Mais je vais continuer.

4 Voilà.

5 Est-ce que vous vous souvenez avoir fait une déclaration à ce propos au  
6 Procureur, donc les enquêteurs du Bureau du Procureur ? Et je vais, pour vous  
7 faciliter les choses, vous la rappeler et vous la lire.

8 M<sup>e</sup> ZOKOU : [11:48:58] Et pour les besoins de l'enregistrement, il s'agit du document  
9 CIV-OTP-0062-0537, et la page visée essentiellement, c'est la page 5... 555. Et nous  
10 sommes à la ligne 620... je répète, la... la page, vu la petite hésitation... Donc, c'est la  
11 page 555 — 5-5-5. Et nous nous situons aux lignes 620 à 623. Et je cite...

12 M<sup>e</sup> WAGEMAKERS : [11:50:08] Attendez, s'il vous plaît, on... on n'a rien ici, pas de  
13 projection à l'écran.

14 M<sup>e</sup> ZOKOU : [11:50:14] S'il n'y a pas de projection à l'écran...

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:50:19] Sur le canal  
16 « *Evidence 1* ».

17 M<sup>e</sup> ZOKOU : [11:50:25] Voilà, numéro 1. O.K.

18 Q. [11:50:26] Donc, dans cet extrait, l'intervieweur dit ceci : « ... et certains mots  
19 utilisés. Vous avez donné un exemple de "à chacun son Français", des mots comme  
20 ça. Mais ça a été prononcé quand, ce genre de choses ? C'était... »

21 Et vous répondez, à 622 : « Oh, "à chacun son Français", là, je n'étais pas là. Mais ça,  
22 j'ai parlé de ça. Et c'est quand il y a eu la... ils sont allés à l'Ivoire, là, j'étais encore en  
23 France. »

24 Monsieur le témoin, Monsieur le témoin, confirmez-vous...

25 Fin de citation.

26 Monsieur le témoin, confirmez-vous cette déclaration ?

27 R. [11:51:24] Oui, Maître, je me souviens, je l'ai dit, et vous venez de me rafraîchir la  
28 mémoire parce qu'en ce moment, mon... mon... ça a fait que mon épouse a refusé

1 que je vienne en Côte d'Ivoire avec mon fils.

2 Q. [11:51:55] Merci, Monsieur le témoin.

3 Dans le même ordre d'idées, nous en venons à l'autre élément qui concerne  
4 l'assertion « Si vous voyez quelqu'un habillé bizarrement avec des amulettes, c'est  
5 un assaillant. »

6 Vous avez dit que cette phrase est de M. Charles Blé Goudé. Pouvez-vous nous dire,  
7 de la même manière, Monsieur le témoin, devant cette Chambre et à nous tous, dans  
8 quelles circonstances et à quelle occasion M. Blé Goudé a prononcé cette phrase ou  
9 aurait prononcé cette phrase... a prononcé cette phrase, selon vous ?

10 R. [11:52:46] Je vous remercie, Maître.

11 Je vous ai dit et j'ai dit aux enquêteurs que c'était une période, je me souviens plus,  
12 ça fait longtemps, mais il y avait des attaques à Abidjan. Il y avait des attaques...  
13 disons, comment dirais-je... inopinées à Abidjan. Des gens se faisaient attaquer  
14 nuitamment et, en tout cas, il y avait une certaine peur à Abidjan, et personne n'osait  
15 sortir, et c'est... à la suite de ça, j'ai vu à la télévision. Je ne pourrais vous dire,  
16 Maître, le moment précis, la date précise, mais je dis : il y avait des attaques, et je l'ai  
17 dit tout à l'heure au Procureur, qu'il y avait des attaques qui sortaient on ne sait  
18 d'où, de... de qui, et c'est après qu'il y a eu un appel et j'ai vu M. Charles dire ce que  
19 j'ai dit.

20 Q. [11:53:57] D'accord, Monsieur le témoin. Je prends acte de votre réponse.

21 Je voudrais revenir à un point dont vous avez plusieurs fois parlé, Monsieur le  
22 témoin, qui concerne votre agression à Man, dans l'hôtel Leveneur. Pouvez-vous  
23 nous raconter — et raconter, donc, à la Cour — comment cette agression est  
24 survenue, qu'est-ce qui s'est passé, comment elle s'est déroulée ?

25 R. [11:54:49] Lorsque, comme je vous l'ai dit, je suis allé rendre compte à mon patron,  
26 le docteur Franck Guéï, de ce qu'il était advenu, il a appelé, comme je l'ai dit, le  
27 DDC, le directeur départemental de campagne, le ministre Bleu-Lainé, il m'a remis...  
28 le docteur Franck Guéï, par ses soins, m'a donné une voiture, une 406 neuve qu'il

1 avait « pris » pour moi, qu'il m'a « remis », il m'a remis des moyens, quelques  
2 moyens et il m'a dit : « J'ai appelé le directeur départemental de campagne, va voir  
3 le ministre Gilbert Bleu-Lainé », et je suis allé voir le ministre Gilbert Bleu-Lainé qui  
4 m'a remis des tee-shirts avec les logos du Président Gbagbo, il m'a remis des  
5 gadgets, tout ce qui pouvait concourir à la campagne. Il m'a remis de l'argent pour  
6 prendre aussi de l'essence, et mes jeunes et moi, nous étions cinq dans la voiture, le  
7 chauffeur, moi et trois autres — et les autres ont pris le car —, nous sommes partis à  
8 l'ouest.

9 Mais je suis arrivé à Man et je suis... nous sommes entrés dans la ville de Man et  
10 devant l'hôtel Leveneur, qui se situe au quartier Commerce, à Man, nous, nous  
11 voulions prendre un hôtel et il y avait un journaliste, un ami, qui m'a aussi... m'a  
12 accosté du nom du jeune Kindo (*phon.*), et quand j'ai garé la voiture, je suis  
13 descendu. Pendant nos échanges rapides, comme un éclair... je crois que ce jour-là  
14 à... à Man, il y avait des manifestations de nos adversaires, de l'opposition... mais  
15 en une bribe de seconde, ils m'ont reconnu et ils sont arrivés en masse, je veux dire,  
16 une foule hyper excitée. Ils sont venus en groupe, avec des bois, des choses dans la  
17 main, et ils ont dit : « Voilà Yaké Évariste, l'homme de... de... de... de... Laurent  
18 Gbagbo. » Et quand ils sont arrivés, eh ben, j'étais évidemment \*apeuré, ils ont  
19 entouré la voiture, ils venaient... vraiment, il y avait du monde, je leur ai dit :  
20 « Ben... » J'étais apeuré... c'est pour moi, le chauffeur et ceux qui étaient avec moi,  
21 moi, j'ai dit : « Ils n'ont rien à voir. » Puisque nous étions habillés, déjà, en tee-shirt à  
22 l'allure de la campagne et là... là... là... là... là, j'ai passé des minutes terribles, très  
23 terribles. J'ai... j'ai... j'avais failli me faire tuer, ils ont calciné la voiture avec tout ce  
24 qui était à l'intérieur. La voiture a été calcinée, sur-le-champ, devant l'hôtel  
25 Leveneur. J'ai eu ma vie sauve grâce à trois personnes que je salue devant le monde :  
26 le... le président de la jeunesse qui s'appelait Barou, mon neveu, l'actuel cinquième  
27 adjoint au maire de la commune de Man, M. Obed, et après le com-zone adjoint  
28 M. Diarra, qui... qui est arrivé parce qu'il y avait du monde qui a tiré en l'air et qui

1 est venu. Ils m'ont... ils m'ont extirpé de cet endroit. À côté, il y avait un maquis  
2 pour aller, d'abord, me mettre dans le maquis. Et là-bas, la foule est venue, certains  
3 d'entre eux, ils m'ont déshabillé, ils m'ont changé, ils ont enlevé tous les  
4 accoutrements ayant trait à la campagne et ils m'ont donné d'autres tenues et,  
5 discrètement, ils m'ont fait sortir dans une voiture ; ils m'ont emmené au poste de...  
6 ils m'ont emmené au poste de gendarmerie d'antan de la ville de Man, en allant vers  
7 le quartier du lycée. Et c'est de là, après quelque temps, mon ami... un autre ami est  
8 venu, Saddam (*phon.*)... il m'a pris dans sa... dans son véhicule, (*inaudible*) et il m'a  
9 déposé dans mon village. Je me souviens comme hier parce que c'était la veille, le  
10 lendemain, j'avais (*phon.*) retourné à Man chez le ministre. Voilà ce qui s'est passé.

11 Q. [11:59:46] Merci, Monsieur le témoin.

12 Et à la faveur de cette agression... cette agression, est-ce que vous êtes en mesure de  
13 nous dire qui étaient les agresseurs et... ils... ils... ils étaient les partisans de quel  
14 candidat, de quel camp ?

15 R. [12:00:14] Ils étaient les partisans de nos adversaires ; c'étaient les sympathisants  
16 du... du RDR.

17 Q. [12:00:24] D'accord.

18 Et pourquoi vous en voulaient-ils ? Pourquoi s'en sont-ils pris à vous ?

19 R. [12:00:34] Bah, je ne saurais vous le dire. Déjà, je vous dis que j'étais l'homme qui  
20 était... qui faisait la campagne du Président Laurent Gbagbo, et j'étais sur le terrain  
21 et nous étions habillés avec l'effigie du Président Laurent Gbagbo, et ce jour-là, il y  
22 avait eu des événements où, je crois, le tribunal de Man avait été brûlé, ils étaient  
23 là-bas par les soins de... ils se plaignaient de l'audience ou je ne sais pas, mais je  
24 suis... nous sommes tombés à pic à un moment de tension. Mais nous étions habillés  
25 à l'effigie du Président Laurent Gbagbo et vous savez que j'ai dit, pendant tout ce  
26 procès à la Cour, que la JUDDDEM, la COMAJMG, tout ceci me permettait — et avec  
27 mon patron, Franck Guéï — d'être régulièrement sur le terrain et de parler des  
28 actions du Président Laurent Gbagbo.

1   Donc, j'étais connu. Il y va de soi que j'étais... M. Gbagbo... quand on me voyait :  
2   c'est lui qui allait convaincre les jeunes, qui... qui organisait les jeunes pour... pour  
3   dire qu'il fallait adhérer pour que notre région se développe avec le Président  
4   Laurent Gbagbo, avec notre candidat Gbagbo.

5   Q. [12:02:02] Merci, Monsieur le témoin.

6   Parlons justement de cette présence. Lorsque vous avez rejoint le DDC, vous avez  
7   fait cas de ce que votre champ d'action se situait effectivement dans la région de  
8   Man, mais plus précisément à Logoualé, au niveau départemental ; sommes-nous  
9   bien d'accord ?

10  R. [12:02:34] Oui.

11  Q. [12:02:34] D'accord. Ça va, c'était cette précision.

12  Merci beaucoup.

13  J'ai besoin également, Monsieur le témoin, d'un certain nombre de précisions sur  
14  votre localisation durant la crise postélectorale. Aurais-je tort si je dis qu'au cours de  
15  la crise postélectorale vous étiez...

16  M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:03:22] Oui, mais... « Où  
17  étiez-vous ? »

18  M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:03:26] Où étiez-vous durant la crise postélectorale, Monsieur le  
19  témoin ?

20  R. [12:03:32] Merci, Maître.

21  Je l'ai dit que, une fois la campagne finie, je suis revenu à Abidjan, et j'étais chez moi,  
22  là où j'ai suivi les résultats. J'étais chez moi, à mon domicile.

23  M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:03:57]

24  Q. [12:03:59] Donc, la crise postélectorale a duré jusque... avril, à tout le moins. Et  
25  donc, la question porte sur août 2010 à avril 2011, plus ou moins. Enfin, ça, c'est un  
26  aperçu général, c'est pas au jour près, certes.

27  M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:04:27] Ce... Ce n'est pas août, Monsieur. La crise postélectorale est  
28  postérieure à la proclamation des résultats. Et... et donc, voilà. Pardon.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:04:36] Oui, mais j'ai  
2 étendu la période depuis le début, enfin, ou... le tout début des élections et jusqu'à la  
3 fin de la période de la violence, de façon à ce qu'on ait un aperçu général.

4 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:04:57] Je vous remercie, Monsieur le Président, mais le propos, ici,  
5 est véritablement circonscrit à la crise postélectorale, puisque le témoin lui-même,  
6 dans sa déposition, dit que les choses ont commencé à se gâter quand les parties se  
7 sont proclamées « chacune » les autres. Et il est nécessaire de savoir où il était avant  
8 de quitter la Côte d'Ivoire, comme il a dit, le 22 avril. Et il a dit que c'est Yopougon.  
9 Moi, ça me satisfait. Et je vais pouvoir avancer sur d'autres précisions, si vous  
10 permettez.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:05:42] Oui, d'accord,  
12 mais la Chambre voudrait quand même savoir où il était entre début août et la fin de  
13 la crise. Et ici, je pense à avril 2011.

14 Q. [12:05:59] Est-ce que, pendant toute cette période-là, vous étiez en Côte d'Ivoire,  
15 Monsieur le témoin ?

16 R. [12:06:06] Oui, votre Honneur. Je vous ai dit que j'ai participé à la campagne à  
17 l'ouest. Et puisque je votais à Yopougon, après la campagne, nous sommes rentrés, je  
18 suis allé faire mon « droit » de citoyen à Yopougon et je suis retourné chez moi.  
19 J'étais à Abidjan, Yopougon.

20 Q. [12:06:35] Donc, vous étiez à Abidjan pendant la campagne ou... puis à l'ouest, et  
21 puis alors, à l'ouest, pendant la campagne, puis vous êtes venu à Abidjan pour voter,  
22 et vous êtes resté pendant toute la période de la crise à Abidjan ?

23 R. [12:06:54] Jusqu'à ce que je sorte d'Abidjan, j'étais à Abidjan, chez moi, à  
24 Yopougon.

25 Après la campagne, je suis venu voter à Yopougon, puisque mon bureau de vote se  
26 trouvait à Yopougon, à l'Institut des aveugles. J'ai voté et je suis retourné à la maison  
27 pour attendre les résultats, et je suis resté là jusqu'à ce que je quitte Abidjan —  
28 le 22 avril — à la maison.

1 Q. [12:07:29] Donc, quand vous voulez dire « à la maison », c'est à Abidjan,  
2 Yopougon, Abidjan ; c'est bien ça ?

3 R. [12:07:39] Oui, votre Honneur.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:07:41] Maître Zokou,  
5 poursuivez.

6 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:07:45] Je vous remercie, Monsieur le Président.

7 Q. [12:07:48] Alors, Monsieur le témoin, vous êtes sorti d'Abidjan le 22 avril pour le  
8 Ghana ?

9 R. [12:08:07] Oui, Maître.

10 Q. [12:08:10] Et au Ghana, est-il exact de dire que vous avez eu des contacts avec les  
11 nouvelles autorités qui s'étaient installées en Côte d'Ivoire après la crise  
12 postélectorale ?

13 R. [12:08:30] Non, Maître, il faut... il faut situer les choses.

14 Quand nous sommes arrivés au Ghana, je vous ai dit que nous étions en exil, moi et  
15 un certain nombre de jeunes, dont Zan Bi Ballo, et Djimi Willy, avons décidé, vu  
16 les... vu les conditions que vivaient notre jeunesse, nos concitoyens, de nous  
17 organiser pour penser à une solution, pour alléger la souffrance de nos compatriotes.  
18 C'est ainsi que nous avons créé le Comité national pour la réconciliation et le retour  
19 en Côte d'Ivoire, le Comité national des réfugiés. Et il y avait un autre dont j'étais le  
20 président. Et il y avait un autre truc de réfugiés dirigé par M. Brown. Voilà.

21 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:09:37] O.K. Je vous remercie.

22 Dans votre déclaration par-devant les... le Bureau des enquêteurs...

23 Il s'agit... document CIV-OTP-0062-0632, pages 643 à 644, les points visés  
24 particulièrement étant les lignes 411, 419.

25 Q. [12:10:21] Vous parlez du...

26 Je m'arrêterai à la ligne 415, mais... vous parlez en fait de votre prise de contact avec  
27 le nouveau régime et vous dites, donc à la page 643, 411 : « Bien. Au Ghana, déjà,  
28 c'était pas... c'étaient des clans, c'est les mêmes clans qui se sont retrouvés là-bas. Et

1 moi, déjà, quand j'ai vite entrepris, avant même que le Président fasse la prestation,  
2 mais quand il a fait sa prestation, le Président Alassane a dit : "Je tends la main au  
3 LMP que j'avais déjà entrepris mes activités." Bien, j'étais devenu... j'étais le premier  
4 à parler sur TCI au Ghana. »

5 En fait, ici, c'est bien une déclaration de vous, hein ?

6 R. [12:12:10] Oui.

7 Q. [12:12:10] D'accord. O.K.

8 Donc, vous aviez déjà, avant la prestation de serment, été approché par... Vous aviez  
9 approché, déjà, les nouvelles autorités ?

10 R. [12:12:35] Je voudrais rectifier, Maître, s'il vous plaît.

11 Q. [12:12:38] O.K.

12 R. [12:12:40] Et je tenais à vous expliquer et à vous situer que j'étais au Ghana, je suis  
13 arrivé au Ghana, je... j'ai... le 22 août, j'ai dormi à Kaneshie. De là, je...

14 Q. [12:12:57] Je voulais juste que vous me confirmiez cette déclaration et je vais  
15 poursuivre. C'était ça...

16 R. [12:13:00] ... Je...

17 Q. [12:13:02] ... C'était ça.

18 R. [12:13:04] Je ne saisis pas la question, Maître, s'il vous plaît.

19 M. GARCIA (interprétation) : [12:13:09] Monsieur le Président.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:13:11] Écoutez, qu'il  
21 s'explique ; s'il a envie de s'expliquer, qu'il s'explique. Il est bon d'entendre les  
22 propos du témoin.

23 M. GARCIA (interprétation) : [12:13:22] Oui, c'est justement ça que je voulais  
24 soulever comme point. Je pense que si le témoin veut exprimer son opinion, il a le  
25 droit de le faire, et on doit pas le... l'interrompre.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:13:36]

27 Q. [12:13:37] Monsieur le témoin, que vous voulez-vous dire ? Vous êtes arrivé au  
28 Ghana le 22. Vous avez dormi... vous avez dormi...

1 R. [12:13:48] Je suis... je suis arrivé... Je suis arrivé au Ghana le 22 avril. J'ai dormi à  
2 la gare de Kaneshie. Et le lendemain, je me suis retrouvé dans un hôtel après avoir  
3 appelé le \*Minidar qui m'a dit d'aller trouver M. Serge Agnéro, le doyen Serge  
4 Agnéro dans un hôtel. C'est ce que j'ai fait qui est... L'hôtel se trouvait à Ghana...  
5 *Central Mosque*, c'est ce qu'ils appellent *Central Mosque*, en face de la mosquée, à  
6 Kaneshie. Je suis resté un moment. Le doyen n'a pas... Le ministre avait dit qu'il  
7 paierait ; il n'a pas payé. Bon, ben, après que j'ai vu que le ministre m'avait fait venir  
8 l'argent, c'était cher, l'hôtel. Et dans ma sortie, j'ai croisé un ami. Nous étions allés...  
9 je me souviens plus... dans un endroit où les jeunes Ivoiriens se retrouvaient, et j'ai  
10 croisé un ami qui s'appelait... qui s'appelle Aboké Joël, qui était un de mes amis et  
11 qui, lui, m'a dit : « Écoute, l'hôtel est très cher. Je t'invite chez moi. »

12 Je vous explique comment j'ai apparu sur TCI.

13 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:15:01] Ma question ne portait pas sur TCI. \*C'est très simple, j'ai  
14 juste besoin... J'avais... Voilà. C'est trop long. Ce n'est pas...

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:15:12] Non, non, de  
16 toute façon, il n'y a pas besoin...

17 Bien sûr. Je comprends bien que ce n'est pas la réponse à la question, pas encore,  
18 mais laissons le témoin s'exprimer.

19 La question, si je me souviens bien, était la suivante : avez-vous été contacté par les  
20 nouvelles autorités avant la prestation de serment de M. Ouattara ?

21 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:15:45] Exactement. C'est juste ça.

22 R. [12:15:47] Non.

23 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:16:06]

24 Q. [12:16:06] Ce... C'était de cette précision on avait besoin, Monsieur le témoin. Et  
25 donc, je vais pouvoir avancer pour vous demander...

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:16:26] Maître Zokou, les  
27 interprètes m'ont... viennent de me signaler que, parfois, vous coupez la parole à la  
28 personne qui parle, et cette fois-ci, c'était le témoin, parce que, en tout cas, dans la

1 transcription en anglais, je n'arrive pas à voir où est la réponse à la question que je  
2 lui ai posée, à savoir s'il a été contacté par les nouvelles autorités avant la cérémonie  
3 de prestation de serment, parce que vous avez dit... vous avez interrompu. Et  
4 justement, quand vous interrompez sur le canal français qui est le canal utilisé, on  
5 n'entend pas votre réponse.

6 Q. [12:17:06] Avez-vous été contacté par les nouvelles autorités de Côte d'Ivoire  
7 avant la prestation de serment de M. Ouattara ?

8 R. [12:17:17] Non, votre Honneur.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:17:20] Merci.

10 Maintenant, c'est consigné au compte rendu. En anglais, c'était pas encore au compte  
11 rendu ; en français, ça l'était peut-être.

12 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:17:30] Merci beaucoup, Monsieur le Président.

13 Q. [12:17:34] Monsieur le témoin, vous me permettez d'approfondir la question,  
14 donc, relative à votre parcours.

15 Dans vos différentes déclarations, votre premier... votre premier engagement  
16 politique, vous avez lié celui-ci à l'arrivée au pouvoir du général Guéï. Sommes-nous  
17 d'accord ? Et je peux préciser.

18 R. [12:18:21] Précisez, s'il vous plaît.

19 Q. [12:18:24] Vous avez déclaré... vous avez été... vous vous êtes engagé, voilà,  
20 lorsque le général Guéï est arrivé au pouvoir. Vous vous êtes... vous êtes-vous  
21 engagé avec lui ?

22 R. [12:18:50] Je vous ai dit que j'étais en France. Et de mémoire, le général Guéï et  
23 mon père étaient des amis, étaient même des frères — je l'ai dit. Et les enfants Guéï,  
24 c'est-à-dire le docteur Franck Guéï et moi, et les autres enfants, surtout Franck,  
25 depuis l'enfance, nous nous connaissions. Et nous étions de la même région. Mon  
26 père avait beaucoup d'estime pour le général ; c'était vice versa. Donc, quand le  
27 général est venu au pouvoir, en tant que ressortissant de la région des Montagnes,  
28 en tant que Yacouba, pour ne pas dire Dan, solidairement, ça m'a fait plaisir de

1 savoir que le Président venait de chez moi. Pour moi qui vivait en France, c'était  
2 encore une aubaine de voir ma région se développer plus vite, puisque le premier  
3 agent de développement, c'est le Président de la République. Mais j'étais en France.  
4 Voilà.

5 Q. [12:20:03] Je vous remercie, mais j'ai besoin d'une réponse plus précise.

6 Certes vous étiez... vous aviez... vous vous êtes donc engagé auprès du général Guéï  
7 pour les raisons que vous venez de donner.

8 M. GARCIA (interprétation) : [12:20:17] Je vais soulever une objection, c'est quand  
9 même de l'ergotage.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:20:24] Écoutez, vous  
11 vous levez mais vous attendez que je vous donne la parole, quand même. Sinon, on  
12 ne sait plus où on en est.

13 Je n'ai aucune idée de ce qui se passe. En plus, le compte rendu est... bon enfin,  
14 allez-y Monsieur Garcia.

15 M. GARCIA (interprétation) : [12:20:51] C'est la deuxième fois que la question est  
16 posée. La question, au départ, d'ailleurs, n'est pas claire, ensuite, le témoin a déjà  
17 plus ou moins répondu à la question et donc, je pense que, vraiment, on est en train  
18 d'ergoter et rien d'autre. C'est argumentatif.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:21:09] Vous parlez de  
20 quelle question ? J'ai besoin de... je relis la transcription en français.

21 M. GARCIA (interprétation) : [12:21:17] En français, c'est « engagé », le mot  
22 « engagé ». « Engagé » qui est un mot extrêmement vague. Donc, le... la question a  
23 déjà été posée au témoin mais la question devrait être beaucoup plus précise si la  
24 Défense souhaite arriver quelque part. C'est tout ce que j'ai à dire.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:21:42] Alors reformulez  
26 la question, s'il vous plaît, Maître Zokou.

27 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:21:47] Je remercie Monsieur le Président.

28 La question était très précise ; j'ai demandé au témoin — je peux laisser le mot

1 « engagé » — a-t-il milité pour la cause du général Guéï ? Il a répondu que oui.

2 Donc, je vais pouvoir continuer ma ligne de questionnement à ce propos.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:22:03] Alors, allez-y,

4 posez, posez la question.

5 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:22:07] Bon, ma seconde question parce que celle-là a été déjà et il...

6 il y a été répondu, donc...

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:22:15] Certes, certes.

8 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:22:16] Alors, est-ce que... Pardon, Monsieur le Président.

9 Q. [12:22:18] Est-ce qu'à l'occasion...

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:22:23] Écoutez, laissez le

11 terminer sa question, quand même. Posez la question.

12 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:22:35] Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci. Je vous

13 remercie pour votre délicatesse.

14 Q. [12:22:41] Monsieur le témoin, à l'occasion de votre militantisme ou, selon... en

15 tout cas, de votre action auprès du général Guéï, avez-vous, par la même occasion,

16 adhéré à un parti du nom de UDPCI ?

17 R. [12:23:04] Je voudrais faire préciser les choses, Maître, s'il vous plaît : j'ai jamais

18 milité dans aucun parti à part le RDR. Quand on milite dans un parti, nous avons les

19 archives, vous avez pris une carte, vous faites partie d'un bureau. Je reprecise, je

20 vous l'ai dit, je n'étais pas militant de l'UDPCI. Je n'avais pas de carte de militant de

21 l'UDPCI. J'ai adhéré à la cause du général Robert Guéï, je l'ai dit, parce que c'était,

22 un : l'ami à mon père, les enfants Guéï et moi — je parle de mon patron, le général

23 Franck Guéï — depuis l'enfance, depuis... nous nous connaissions bien avant le... que

24 le Président ne devienne Président, depuis les sapeurs-pompiers, le 220 si vous

25 voulez, et pour moi, j'étais ravi, que ce soit — je le répète — un ressortissant de mon

26 dialecte, de ma région, en plus, ami de mon père, qui soit devenu Président. Pour

27 moi, ça allait être une occasion unique de développer notre région.

28 Q. [12:24:26] Monsieur le témoin, à la... à la faveur de votre audition par devant les

1 enquêteurs du Bureau du Procureur — je vais donner les références — à la faveur,  
2 donc, de cette audition, je vais mieux vous situer, mais vous avez... les enquêteurs  
3 vous ont présenté un certain nombre de vidéos que vous aviez faites — et je vais  
4 vous donner les références. Et ils vous ont lu la transcription de ces vidéos.

5 Et à cette occasion... et je donne la référence qui est visée ici, qui est CIV-OTP-0062,  
6 à 0067. C'est à la page 0683.

7 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

8 M. GARCIA (interprétation) : [12:25:54] Simplement...

9 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:25:55] Je disais, il s'agit de la page 0683, c'est bien ce que je dis.

10 M. GARCIA : [12:26:01] Vous permettez ? Je veux simplement...

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER : [12:26:04] *Mister Garcia.*

12 M. GARCIA : [12:26:04] *Yes.*

13 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:26:05] Je suis en train de préciser.

14 M. GARCIA : [12:26:10] Je veux simplement, et ça va peut-être m'aider, moi, mais,  
15 est-ce qu'on parle d'une vidéo ou d'un article de journal ? C'est la précision.

16 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:26:18] Alors, il s'agit, dans le questionnement, et je vais vous  
17 donner vraiment les éléments pour que vous vous y retrouviez. Il s'agit de la lecture  
18 de la transcription faite par les enquêteurs d'un certain nombre de vidéos du... du  
19 témoin. Et notamment, il en est fait cas, à CIV-OTP... à CIV-OTP-0062-0667. Et pour  
20 vous aider, Monsieur Garcia, c'est toute une série de... de... de transcriptions qui  
21 partent de la page 0680 à la page 0682.

22 M. GARCIA : [12:27:24] Merci et simplement pour que ça soit bien noté au...

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:27:29] Monsieur Garcia.

24 M. GARCIA (interprétation) : [12:27:33] Écoutez, si j'avais bien compris, il me  
25 semblait que, ces pages, c'étaient des informations rassemblant des articles de  
26 journaux. Donc, je ne crois pas que ce soit une divulgation de transcriptions en tant  
27 que telle, en tout cas.

28 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:27:56] On ne parle pas de la même chose et donc, je... je... votre

1 intervention n'est pas du tout dans le cadre de ce dont je veux parler. Mais je précise  
2 le point qui m'intéresse, il est très simple et je vais citer le témoin, donc. Et la citation  
3 que je vais faire se trouve à la page 0683, notamment à... de la ligne 569 à la ligne 583.  
4 Dans cette partie de l'intervention, donc, de l'intervieweur qui soumet... qui soumet  
5 au témoin ce qu'il a déclaré dans les documents qu'ils se sont procurés, voici ce que  
6 le témoin déclare à la ligne 579 : « J'étais à l'UDPCI quand Gbagbo m'a appelé. »

7 Q. [12:29:08] Monsieur le témoin, voici votre déclaration qui vous avait été rapportée  
8 et, effectivement, vous a... voilà ce qui vous avait été rapporté. Donc, Monsieur le  
9 témoin, avez-vous été, oui ou non, membre de l'UDPS ?

10 R. [12:29:26] L'UDPCI, vous voulez dire, Maître.

11 Q. [12:29:29] L'UDPCI, pardon.

12 R. [12:29:33] Je vous remercie, Maître.

13 Je peux ?

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER : [12:29:43] Oui, oui.

15 R. [12:29:46] Je vous reprécise. C'est une transcription, mais je dis, j'ai jamais été  
16 militant de l'UDPCI. Je n'ai aucune carte de l'UDPCI. J'ai voulu dire... peut-être que...  
17 l'erreur est humaine, mais j'ai voulu dire que j'ai supporté, je le dis, le général Robert  
18 Guéï, et je réitère, qui était, au-delà de la fonction politique, l'ami, le frère, comme on  
19 le dit chez nous, à mon père.

20 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : [12:30:23] Votre micro, s'il vous plaît,  
21 Monsieur.

22 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:30:26]

23 Q. [12:30:27] Je vous remercie, Monsieur le témoin.

24 Après cet épisode, Monsieur le témoin, vous avez rejoint le camp Gbagbo. À quel  
25 moment ?

26 R. [12:30:43] Merci.

27 Q. [12:30:46] Et, s'il vous plaît, Monsieur le témoin, comme je l'ai dit, tout à l'heure,  
28 mes questions sont très précises et concises. C'est une exigence pour la bonne

1 compréhension ; donc, je vous invite, véritablement, à répondre le plus précisément  
2 possible à ces... aux questions. Voilà, je tenais vraiment à vous rappeler cela.

3 R. [12:31:16] Je l'ai... je vous l'ai dit. J'ai dit, j'ai rejoint le camp Gbagbo lorsque le  
4 ministre d'État, Moïse Lida Kouassi, que j'avais rencontré à Paris, à qui j'avais dit ma  
5 vérité, et je me souviens, d'un calme olympien m'avait dit « Non » et nous avait  
6 invités à Abidjan... Et, M. Moïse Lida Kouassi, après nous avoir reçus avec les  
7 hommes d'affaires, nous a... m'a parlé du programme, m'a amené à suivre le  
8 programme du Président Laurent Gbagbo parce que, selon ses dires, Laurent  
9 Gbagbo avait... avait envoyé le multipartisme, Laurent Gbagbo avait un programme  
10 alléchant pour la Côte d'Ivoire. Et moi, comme je l'ai dit, démocrate que je suis, le fait  
11 que le Président soit celui-là qui a permis qu'on ait déjà plusieurs partis.... et il avait  
12 un programme dont le ministre Lida m'avait dit... comme je l'ai dit souvent, il dit :  
13 « Donnez-moi le pouvoir, je vais vous le donner », un peu tout ça m'a amené à suivre  
14 le camp Gbagbo.

15 Q. [12:33:07] Alors, ce que je voulais juste savoir : lorsque vous rejoignez, donc, le  
16 camp Gbagbo, et notamment par le biais du ministre Lida, est-ce que...  
17 escomptiez-vous quelques avantages, notamment matériels ?

18 R. [12:33:38] Je ne vous suis pas Maître, s'il vous plaît. Soyez plus simple. Je vous en  
19 prie.

20 Q. [12:33:50] Lorsque vous rejoigniez le Premier ministre Lida, dans les circonstances  
21 que vous venez d'expliquer, Monsieur le témoin, est-ce que vous vous attendiez à  
22 tirer profit de cette situation ? Un avantage ?

23 R. [12:34:10] Maître, l'avantage pour moi, c'était que mon pays accède au  
24 multipartisme et que la démocratie soit une réalité vivante en Côte d'Ivoire. Nous  
25 étions dans un parti unique, et grâce aux actions du Président Laurent Gbagbo, selon  
26 ce que le ministre Lida m'a dit, la Côte d'Ivoire avait... accédait au multipartisme. Et  
27 pour quelqu'un qui a vécu en France et qui vit en France, d'une manière basique,  
28 qui... qui connaît la démocratie européenne, là où tout le monde a l'occasion de

1 s'exprimer.

2 Laurent Gbagbo, déjà, m'avait... le ministre d'État Lida Kouassi, que je vous ai dit,  
3 m'avait déjà convaincu puisque je vous rappelle que, antérieurement, je... je l'avais  
4 eu à Paris où je lui avais dit, *de visu*, ce que je pensais... ce que je pensais. Et  
5 j'escomptais, puisqu'ils étaient venus, \*eux aussi, avec des hommes d'affaires, je dis,  
6 des partenaires, pour moi, quoi de plus normal, je parlais à un ministre d'État qui  
7 était non moins une petite personne, qui était quand même un décideur pour nous  
8 ouvrir dans le cadre de nos affaires. Voilà, pas plus.

9 Q. [12:35:40] Monsieur le témoin, confirmez-vous cette déclaration faite ici même  
10 hier par-devant, donc, la Chambre, à l'occasion de votre interrogatoire, évidemment,  
11 par le Bureau du Procureur, et laquelle se trouve à la page 14 du *transcript* d'hier,  
12 notamment les lignes 113 à 116... et les lignes 13 à 16, pardon — et je cite... je vous  
13 cite : « D'abord, pour recevoir nos amis qui étaient très intéressés par la Côte  
14 d'Ivoire, écoutez, moi, ça me faisait plaisir, parce que s'ils arrivaient à travailler en  
15 Côte d'Ivoire, il va de soi que j'aurais des dividendes. »

16 Vous confirmez cette... cette déclaration ?

17 R. [12:36:39] Oui, c'est ce que je viens de vous expliquer, Maître.

18 Q. [12:36:44] (*Début de l'intervention inaudible*)... Monsieur le témoin, vous rejoignez  
19 donc le camp Gbagbo. Le Président Laurent Gbagbo, si on doit le ranger dans une  
20 obédience — parce qu'il en a une, je suppose pour vous —, de quelle tendance  
21 est-il ? Si, par exemple, on doit le classer entre les socialistes, les libéraux, il est de  
22 quelle idéologie ?

23 R. [12:37:17] Je... je m'excuse, Maître, je... soyez un peu plus explicite. Je ne... je ne  
24 saisis pas la quintessence de votre question, s'il vous plaît.

25 Q. [12:37:37] Monsieur le témoin, je vais être précis.

26 Vous vous êtes engagé derrière le Président Gbagbo. Le Président Gbagbo a une  
27 mouvance politique autour de lui, notamment un parti politique. Généralement, les  
28 parties sont classés selon une idéologie — on parle des fois de gauche, de droite,

1 socialistes, libéraux. Saviez-vous quelle était l'idéologie — entre ces tendances que je  
2 viens de vous donner — du FPI et du Président Laurent Gbagbo ?

3 R. [12:38:19] Le Président Gbagbo est, si mes souvenirs sont bons, le Président... Ce  
4 que je sais, ce que je veux préciser d'abord : le Président Laurent Gbagbo est un  
5 démocrate, pour moi. Ça, c'est la première des choses qui m'a convaincu, je le répète.  
6 Et son parti politique était plutôt, je crois, de gauche, de... de... de gauche, si mes  
7 souvenirs sont bons, de gauche.

8 Q. [12:38:59] Merci, Monsieur le témoin.

9 Après votre engagement au niveau et auprès, donc, du camp Gbagbo, vous rejoignez  
10 le camp Ouattara. Pouvez-vous me dire quand avez-vous rejoint le camp Ouattara,  
11 avec lequel, selon ce qu'on a compris, vous travaillez aujourd'hui ?

12 R. [12:39:41] Je vous remercie, Maître.

13 Je vous ai expliqué que, avec votre permission, je suis sorti le 22 avril, et au Ghana,  
14 j'ai croisé un ami qui, lui, était du PDCI. Je me suis fait aider par un ami qui avait...  
15 cet ami qui m'a logé au Ghana, Atema (*phon.*) était du PDCI. Et lorsque le Président  
16 Alassane Ouattara, dans son discours de serment, à Yamoussoukro, a lancé un appel  
17 à la... à tous ses frères de la LMP, point sur lequel j'attendais... je l'attendais,  
18 puisque là-bas, on suivait, je me suis dit et j'ai dit à mes jeunes, j'ai dit : « Voilà  
19 quelqu'un qui ressemble à la... à Félix Houphouët-Boigny. » Et ainsi de suite, c'est  
20 arrivé jusqu'à ce que nous rentrions à Abidjan, moi, et mon ami l'ex-maire de  
21 Yopougon Gbamanan Djidan et trois \*cars de réfugiés ; nous avons, par la suite,  
22 entrepris des tournées de réconciliation.

23 Et, Maître, à la suite de cela, je me suis retrouvé avec les jeunes leaders de la LMP, la  
24 presse et des journaux de la LMP dont Zadi Guédé et d'autres gens, nous sommes  
25 allés voir le ministre Amadou Soumahoro, secrétaire général du Rassemblement des  
26 Républicains qui n'a pas hésité un instant, nous a reçu. Nous avons eu des échanges,  
27 et lorsque nous avons eu ces échanges, il nous a félicités pour notre courage  
28 politique. Nous lui avons dit pourquoi nous étions venus et que, pour nous, il fallait

1 qu'aujourd'hui les Gbagboïstes et la LMP puissent avancer et que, chacun, nous  
2 exprimons réellement la démocratie en Côte d'Ivoire.

3 J'étais le chef de délégation, ça s'est passé au siège du Rassemblement des  
4 Républicains. Après cela, Maître, nous avons eu une autre rencontre avec...

5 Q. [12:42:31] Ce n'est pas pour vous interrompre...

6 R. [12:42:33] Je vous en prie...

7 Q. [12:42:35] ... mais il est nécessaire de répondre avec le plus de précision possible,  
8 et ma question c'était d'abord : quand, quand avez-vous rejoint le camp Ouattara  
9 avec lequel vous travaillez aujourd'hui ? C'est ça, la question.

10 R. [12:42:49] Quand je suis rentré en Côte d'Ivoire. Et à mon retour...

11 Q. [12:42:56] Est-ce que vous pouvez préciser la période ?

12 R. [12:43:00] Ben, exactement pas, mais ça... ça a mis un moment, parce que quand je  
13 suis revenu, Maître, nous avons organisé... j'ai organisé la première tournée avec  
14 l'Honorable Soro Alphonse, à l'Ouest, ça, c'était dès que nous sommes arrivés, je  
15 crois, euh... dans cette période-là... Vous...

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:43:24]

17 Q. [12:43:26] Vous devez pouvoir donner un mois, à tout le moins, un mois que vous  
18 pourriez nous indiquer, une année et un mois, du Ghana.

19 R. [12:43:39] Oui, ça a mis... Je crois que c'est dans l'année... Nous sommes allés...  
20 Nous sommes rentrés vers 2012 et c'est jusqu'à vers la fin de l'année, là-bas.

21 Q. [12:43:56] Donc, vous êtes resté presque deux ans au Ghana ? En tous les cas, un  
22 an et demi ?

23 R. [12:44:05] Non, pas deux ans, votre Honneur, un an — un an.

24 Q. [12:44:11] Un an et demi ?

25 R. [12:44:15] Un an et quelque, un an — un an. À peu près un an et quelque. Pas un  
26 an et demi, pas deux ans. Nous sommes... C'était en 2011 et nous étions déjà en  
27 2012 en Côte d'Ivoire ; nous étions les premiers, moi et l'ex-maire.

28 Q. [12:44:36] Oui, mais vous avez dit que vous aviez quitté la Côte d'Ivoire le

1 22 avril, et puis que vous étiez... vous y étiez revenu vers la fin 2012. Alors, c'est  
2 pour cela que je vous demandais si vous pouviez nous dire quel mois de 2012, plus  
3 ou moins.

4 R. [12:44:59] Votre Honneur, de peur de me tromper, je sais que nous sommes...  
5 nous sommes rentrés le 22 avril. Ça, je l'ai dans la tête, vu les... comment je suis  
6 sorti.

7 Mais nous sommes entrés... Nous avons fait presque un an au Ghana. Moi,  
8 personnellement... je parle de moi, parce que je suis rentré le 22 avril, et je crois  
9 qu'au mois de... exactement, mais ça faisait au moins un an. J'ai fait au moins un an  
10 avant de rentrer, votre Honneur. Exactement le jour exact, je peux pas vous dire,  
11 mais nous sommes rentrés les premiers avec le maire. Un an, un an, j'ai fait un an au  
12 Ghana... presque un an — presque un an.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER : [12:45:48] O.K.

14 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:45:51] Merci, Monsieur le Président.

15 Q. [12:45:54] Monsieur le témoin, est-ce que vous avez créé un mouvement qui  
16 s'appelle Horizon 2020 ?

17 R. [12:46:10] Oui, Maître.

18 Q. [12:46:14] Pouvez-vous me synthétiser, comme vous l'avez fait au Bureau du  
19 Procureur, juste la mission de ce mouvement ?

20 R. [12:46:31] Merci, Maître.

21 Horizon 2020, comme l'indique son nom, était un mouvement, d'abord, de  
22 réconciliation... de réconciliation des jeunes de la Côte d'Ivoire, et était, ensuite, un  
23 mouvement qui se projetait. Quand je disais Horizon 2020, parce que je l'ai dit, le  
24 Président Alassane Ouattara avait dit qu'il ferait de la Côte d'Ivoire un pays  
25 émergent à l'horizon 2020. Et vu les actions que nous avons vues, « faits » par le  
26 Président, donc pour nous, il fallait expliquer, mais d'abord réconcilier et expliquer à  
27 la Côte d'Ivoire que pour que nous soyons émergents en 2020, il y a nécessité que  
28 nous puissions nous entendre et il y a nécessité qu'il y ait la paix, parce que la paix

1 est le préalable à tout développement.

2 Q. [12:48:10] Peut-on dire avec vous, et quand je dis cela, c'est parce que je vais vous  
3 citer, et je vais vous citer... et je vais vous citer à CIV-OTP-0062-0537, et  
4 spécifiquement les pages 0570 et 0571, lignes 1201-1206, lorsque vous définissez  
5 votre mouvement...

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:48:57] Maître Zokou,  
7 est-ce que vous êtes en train de faire un rappel, ou vous êtes dans la confrontation,  
8 ou vous êtes simplement en train de citer un extrait de la déposition... d'une  
9 déclaration ?

10 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:49:13] Monsieur le Président, je vais effectivement demander au  
11 témoin...

12 Q. [12:49:24] Et donc, je m'adresse à vous, Monsieur le témoin...

13 Le mouvement Horizon 2020, peut-on dire que c'est un mouvement qui fait la  
14 propagande des actions de développement du Président Alassane Ouattara ?

15 R. [12:49:42] Maître, je vous l'ai dit que Horizon 2020 a deux buts : un, la  
16 réconciliation ; deux, se projeter dans le futur en parlant effectivement de... des... des  
17 actions, des développements du Président Alassane Ouattara.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:50:08]

19 Q. [12:50:10] Et ça a été établi une fois que vous étiez de... de retour en Côte d'Ivoire,  
20 une fois que vous êtes retourné, n'est-ce pas, en 2012 ?

21 R. [12:50:23] Oui, votre Honneur.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER : [12:50:22] O.K.

23 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:50:29] Merci, Monsieur le Président.

24 Je pose la question parce que, dans sa déclaration, le témoin est plus précis. Et c'est  
25 cette déclaration que je m'apprêtais à lire sous la référence, donc, que j'ai donnée  
26 tout à l'heure, et dans laquelle donc le témoin dit : « Mais je fais mes missions, j'ai  
27 créé mon mouvement... »

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:50:55] Quelle ligne ?

1 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:50:56] Ah ! Oui, je vous « le » donne, Monsieur le Président. Alors,  
2 nous sommes « à la » ligne 1201 à 1206.

3 Q. [12:51:10] « Mais je fais mes missions. J'ai créé mon mouvement qui s'appelle  
4 Horizon 2020, qui est un mouvement qui fait la propagande des actions de  
5 développement du Président Ouattara et qui est mon mouvement de cohésion et de  
6 paix. »

7 Confirmez-vous cette déclaration ?

8 R. [12:51:29] Oui.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:51:40] C'est ce qu'il a dit  
10 précédemment, sans utiliser le terme « propagande », mais enfin, c'est fort  
11 semblable.

12 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:51:51] Je crois que nous nous comprenons, Monsieur le Président.

13 Q. [12:51:55] Votre mouvement, Monsieur le témoin, Horizon 2020, et toutes vos  
14 actions au sein du RDR sont-elles financées ? Et par qui ?

15 R. [12:52:09] Je vous remercie.

16 La première mission, je me souviens, qui a consisté avant la visite du Président de la  
17 République, son Excellence Alassane Ouattara, à l'Ouest, avec l'Honorable Soro  
18 Alphonse, à l'Ouest, a été financée selon ce que le... L'Honorable Soro m'a dit il a  
19 reçu les moyens du ministre Hamed Bakayoko, qui nous a permis d'aller de... de...  
20 de... d'Abidjan jusque dans le fin fond de l'Ouest pour annoncer que le Président  
21 serait en visite officielle à l'Ouest. Je l'ai dit. Et les autres missions, comme je l'ai dit,  
22 quand j'avais des meetings dans des zones où nous avons une forte jeunesse LMP,  
23 où nous devions nous rendre pour les sensibiliser à la paix et à la cohésion, la  
24 nécessité d'aller à la paix et à la cohésion, j'allais m'adresser officiellement au... au  
25 ministre... au secrétaire général.

26 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

27 Q. [12:53:50] Je vous remercie, Monsieur le témoin.

28 Pour en finir sur ce point, je voudrais faire appel à votre mémoire — mais je vous

1 citerai, le cas échéant — à propos d'un personnage du nom de Zasso Englobal et à  
2 propos duquel vous avez fait une déclaration aux enquêteurs. Est-ce que vous vous  
3 en souvenez ?

4 R. [12:54:25] Oui.

5 Q. [12:54:27] D'accord.

6 Je voudrais vous lire...

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:54:34] La cabine des  
8 interprètes anglaise demande d'épeler le nom, je vous prie.

9 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:54:47] Le nom, c'est « Zasso » : Z-A-S-S-O dit « Englobal », donc  
10 « Englobal », c'est : E-N-G-L-O-B-A-L — comme « global ».

11 Q. [12:55:14] À propos donc, Monsieur le témoin, de ce personnage dont les  
12 enquêteurs vous ont parlé, voici ce que vous déclarez — il s'agit de la référence  
13 CIV-OTP-0062-0632.

14 Alors, nous sommes à la page 0650, aux lignes 655 à 657. — et je cite : « Il était  
15 d'abord avec le RDR et il a viré. Blé a réussi à le corrompre pour changer, le  
16 convaincre, et il a viré. »

17 Est-ce vous qui avez tenu ces propos, Monsieur le témoin ?

18 R. [12:56:14] Oui.

19 Q. [12:56:18] Je vous remercie, Monsieur le témoin. Je vous pose une dernière  
20 question : M. Laurent Gbagbo est-il toujours votre champion ? Êtes-vous toujours  
21 gbagboïste ?

22 R. [12:56:38] Merci, Maître.

23 Aujourd'hui, tout en ayant beaucoup de respect pour le Président Laurent Gbagbo...  
24 mais je milite dans un parti.

25 Q. [12:57:06] Je vous remercie, Monsieur Yaké, pour vos réponses.

26 M<sup>e</sup> ZOKOU : [12:57:13] Madame, Messieurs de la Cour, j'en ai terminé et je vous  
27 remercie pour votre patience.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:57:20] Merci beaucoup.

1 Maître Knoops, n'oublions pas de garder un œil sur l'horloge. Je vais juste vous  
2 demander, Maître Knoops, si vous avez terminé toutes les questions de la Défense à  
3 l'encontre de M. Blé Goudé ou bien vous faut-il encore du temps ?

4 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [12:57:47] Il nous faudrait encore 15 à 20 minutes  
5 après la pause du déjeuner.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:57:51] Très bien, merci  
7 beaucoup.

8 Et alors, ensuite, nous céderons la parole à M<sup>e</sup> Altit afin que celui-ci puisse  
9 l'interroger au nom de M. Gbagbo, dès que nous aurons terminé.

10 Donc, nous allons nous interrompre, nous allons déjeuner et nous reprenons à  
11 14 h 30 précises.

12 Je lève l'audience.

13 M. L'HUISSIER : [12:58:15] Veuillez vous lever.

14 (*L'audience est suspendue à 12 h 58*)

15 (*L'audience est reprise en public à 14 h 39*)

16 M. L'HUISSIER : [14:38:48] Veuillez vous lever.

17 Veuillez vous asseoir.

18 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:39:07] Eh bien, bon  
20 après-midi à tous. Nous sommes en retard de dix minutes. Et je vous présente toutes  
21 mes excuses, sachez que c'est de ma faute. J'avoue.

22 Donc, maintenant, je donne la parole à M<sup>e</sup> Knoops, et il va pouvoir poser ses  
23 questions.

24 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [14:39:32] Merci.

25 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

26 PAR M<sup>e</sup> KNOOPS : [14:39:37]

27 Q. [14:39:38] Bonjour, Monsieur le témoin. Je m'appelle Maître Knoops, je suis un  
28 avocat néerlandais et je représente les intérêts de M. Blé Goudé.

1 Et j'aimerais vous parler d'une chose, un seul sujet, à propos de la transcription  
2 d'aujourd'hui. Je voudrais vous poser une petite question de clarification, en fait.

3 Donc, je parle de la page 21 de la transcription de ce jour, transcription anglaise, bien  
4 sûr, lignes 10 à 15.

5 Donc, le représentant du Procureur vous a demandé, ce matin, si, personnellement,  
6 vous aviez eu l'occasion d'aller faire des discours aux Agoras et aux Parlements —  
7 appelés ainsi. Votre réponse est la suivante : « À dire vrai, oui. »

8 Alors, voici ma question : pourriez-vous nous dire à quel moment vous vous y êtes  
9 rendu ? À quel moment vous êtes-vous rendu dans ces Agoras ou ces Parlements,  
10 s'il vous plaît ?

11 R. [14:41:11] Je vous remercie.

12 Nous nous sommes rendus aux Agoras et Parlements, je vous ai dit, Maître,  
13 auparavant, j'ai dit à votre confrère que j'étais le président d'un mouvement qui se  
14 trouvait à l'Ouest. Et, depuis que j'avais commencé à mener des actions, quand nous  
15 sommes revenus, nous avons été contactés puisque nous étions connus, nous avons  
16 été invités, déjà, à pouvoir aller se présenter comme candidat pour  
17 l'organisation (*phon.*) de campagne, donc, nous avons été connus par les... la  
18 jeunesse par le truchement de nos actions que nous menions à l'Ouest, il y avait la  
19 JFPI, tout ça. Et donc, pendant ce moment, on nous invitait souvent à expliquer ce  
20 qui se passait exactement, chez nous, à l'Ouest, parce que, chez nous, je l'ai dit  
21 lorsque j'ai été brûlé, il y avait des... il y avait un com-zone, il y avait un com-zone,  
22 c'est-à-dire, un com-zone et un com... comment on dit ? Com-zone, com-secteur.  
23 Donc, chaque fois que nous avons eu l'occasion, les gens nous appelaient pour savoir  
24 qu'est-ce qui se passait réellement à l'Ouest. Voilà. C'était pas pendant la campagne.  
25 C'était, je crois, avant la campagne, puisque nous menions des actions, voilà.

26 Q. [14:42:55] Donc, vous êtes en train de nous dire que vous êtes allé dans ces Agoras  
27 ou Parlements avant la campagne ?

28 R. [14:43:10] Oui, j'ai dit, je suis allé avant la campagne pour expliquer, lorsque j'étais

1 invité, la situation. Chez nous, il y avait ce qu'on appelle — je sais pas comment  
2 expliquer — un com-zone. Puisque, quand je suis venu... Un com-zone, c'est  
3 quelqu'un qui commandait... de... qui était de (*inaudible*), qui commandait la zone.  
4 Et, venant de là-bas pour parler du Président Laurent Gbagbo, ils m'ont invité une  
5 fois, une ou deux fois, pour savoir si la situation... on pouvait parler du Président  
6 Laurent Gbagbo à l'Ouest. Voilà.

7 Q. [14:43:51] Merci.

8 Donc vous dites que vous n'êtes jamais allé à une Agora ou une campagne (*phon.*)  
9 après le début de la campagne ?

10 R. [14:44:11] Pendant la campagne, j'étais à l'Ouest ; j'étais à l'Ouest, pendant la  
11 campagne. Dans ma souvenance, pendant la campagne, Maître, j'étais à l'Ouest,  
12 puisque mon patron m'avait remis les moyens des trucs (*phon.*) pour aller faire  
13 campagne. J'étais à l'Ouest pendant la campagne.

14 Q. [14:44:38] Vous souvenez-vous être allé à une Agora ou à un Parlement, mais  
15 après l'élection ?

16 R. [14:44:51] Écoutez, Maître, ça fait quand même longtemps, mais, quand nous  
17 sommes revenus de campagne... Je ne me... je ne me souviens pas, je ne peux pas...  
18 Exactement, je me rappelle plus, Maître, je me rappelle plus, ça fait longtemps.

19 Mais je dis... Je me souviens que je suis allé... Je reconnais avoir été à des Parlements  
20 et Agoras pour dire la situation sécuritaire et qu'on pouvait parler de Laurent  
21 Gbagbo à l'Ouest. Et, pendant la campagne, j'y étais, c'est là-bas, je me suis... j'ai  
22 failli — évidemment, je répète toujours — y passer, et, lorsque la campagne est finie,  
23 je suis revenu à Abidjan où j'ai voté à Yopougon, voilà. Je... jusqu'à là, je me  
24 souviens très bien.

25 Q. [14:46:03] Monsieur le témoin, je vais donc rafraîchir votre mémoire en faisant  
26 référence à votre déclaration devant l'enquêteur du Bureau du Procureur,  
27 CIV-0062-0602 (*phon.*), lignes 963 à 965.

28 Pourrions-nous l'avoir à l'écran, s'il vous plaît ?

1 Monsieur le témoin, donc, voici la question de l'enquêteur : (*intervention en français*)

2 « Est-ce... est-ce qu'après l'élection, est-ce que vous avez eu à aller dans le Parlement

3 ou Agora à nouveau ? »

4 R. [14:47:06] Je ne vois pas.

5 Q. [14:47:10] (*Intervention en français*) Personne entendue : « Non. »

6 M<sup>e</sup> WAGEMAKERS : [14:47:14] Quelle règle, Maître ? À quelle règle ?

7 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [14:47:18] 963, 964 (*phon.*), c'est en haut de la page qui

8 est affichée.

9 Q. [14:47:28] Monsieur le témoin, vous vous souvenez avoir tenu ces propos en...

10 lorsque vous parliez à l'enquêteur ?

11 R. [14:47:37] Maître, s'il vous plaît, vous avez dit, j'ai pas bien saisi, s'il vous plaît,

12 Maître ?

13 Q. [14:48:03] Je répète : ce qui est écrit ici est-il correct ? Il est écrit qu'après les

14 élections vous n'êtes jamais allé aux Agoras ; c'est correct ?

15 R. [14:48:20] Oui. J'ai répondu : « Non, non. »

16 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [14:48:38] On me dit que j'ai utilisé la référence qui se

17 trouve en bas de la déclaration n° ERN 0062, en fait 0574, ça, c'est le numéro du

18 document.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:48:56] Bien compris.

20 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [14:48:58] Et la page qui m'intéresse était bien

21 la 0602, lignes 963 à 965. Là, les références sont correctes au *transcript*.

22 Q. [14:49:12] Je vous remercie, Monsieur le témoin.

23 Maintenant, j'ai une deuxième question à vous poser à propos d'une réponse que

24 vous avez faite ce matin lors d'une question posée par le Bureau du Procureur.

25 Il s'agit donc de la transcription d'aujourd'hui, page 33, lignes 14 à 17 —

26 transcription en anglais, bien sûr.

27 Alors, voici ce qu'on vous a demandé ce matin ; il s'agissait d'un discours qui aurait

28 été prononcé à Yopougon. Alors, l'Accusation vous a demandé ce qui

1 suit : « Pouvez-vous nous dire précisément où a eu lieu ce discours ? »

2 Réponse : « C'était à Yopougon, si je me m'abuse. »

3 Alors, voici ma question : pourriez-vous nous donner un repère temporel ? C'était

4 quand ? À quel moment ce discours a-t-il eu lieu à Yopougon ?

5 R. [14:50:21] Maître, je vous ai dit que c'était... j'avais été invité par des jeunes dont

6 Doué Jean-Jaurès et je crois que c'était pour... c'était... je pense que c'était à

7 Yopougon, et je le répète, c'était à Yopougon, mais la période exacte, je peux me

8 tromper, c'était avant les élections.

9 Q. [14:50:58] Je vous remercie.

10 M<sup>e</sup> KNOOPS (interprétation) : [14:50:59] C'est toutes les questions que nous avons à

11 poser.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [14:51:03] Merci, Maître

13 Knoops.

14 Je donne maintenant la parole à la Défense de M. Gbagbo.

15 Maître Altit, c'est à vous.

16 M<sup>e</sup> ALTIT : [14:51:13] Merci, Monsieur le Président.

17 Merci, Monsieur le Président.

18 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

19 PAR M<sup>e</sup> ALTIT : [14:52:28]

20 Q. [14:52:28] Et bonjour, Monsieur le témoin.

21 R. [14:52:29] Bonjour, Maître.

22 Q. [14:52:33] Mon nom est Emmanuel Altit. Je suis l'avocat principal de Laurent

23 Gbagbo et, à mon tour, je vais vous poser des questions. D'accord ?

24 R. [14:52:43] Oui, Maître.

25 Q. [14:52:47] Alors, on commence.

26 Vous nous avez parlé ce matin d'un incident au cours duquel vous avez, nous

27 avez-vous dit, failli perdre la vie. Alors, je ne vais pas revenir sur l'incident parce

28 que vous nous l'avez décrit en détail, mais vous nous avez parlé, page 44 des

1 *transcript* français de ce matin, d'un com-zone et d'un com-zone adjoint, et je ne suis  
2 pas sûr que vous ayez épelé le nom du com-zone adjoint. Je crois me souvenir que  
3 vous aviez parlé d'un « M. Diara ». Est-ce que vous pouvez nous confirmer ça et,  
4 surtout, nous épeler son nom ?

5 R. [14:53:33] Son nom, c'est D-I-A-R-A. Il était, je crois, lieutenant. Oui, lieutenant,  
6 c'est deux traits sur les épaules.

7 Q. [14:53:58] Vous dites « deux traits ». Qu'est-ce que vous voulez dire par là ?

8 R. [14:54:03] Maître, je veux parler du grade.

9 Q. [14:54:10] Qui était le com-zone ?

10 R. [14:54:18] Le com-zone s'appelait... on l'appelait le commandant Loss. C'est ce  
11 nom que nous connaissions (*inaudible*), le commandant Loss.

12 Q. [14:54:35] Et quel était son nom complet, si vous le connaissez ?

13 R. [14:54:40] Le nom que je connais, c'est Loss, et il paraît que c'était Losséni. C'est, je  
14 crois, Losséni, donc le diminutif, ils avaient fait « Loss ».

15 Q. [14:54:55] D'accord, Losséni.

16 Et si je vous dis Losséni Fofana ?

17 R. [14:55:02] Oui, Maître.

18 Q. [14:55:05] D'accord.

19 Donc, est-ce que nous comprenons bien ce que... que vous nous dites que le  
20 com-zone de Man et de la région, c'était Losséni Fofana ? C'est bien ça ?

21 R. [14:55:16] Oui.

22 Q. [14:55:17] Et qu'il avait un certain nombre d'adjoints, des com-zones adjoints.  
23 Combien y en avait-il, à votre connaissance ?

24 R. [14:55:23] Il y avait un adjoint qui le (*phon.*) suivait. Et à Logoualé, il y avait un  
25 autre. C'est ceux que je voyais, parce que, pour rentrer chez moi, on passe par  
26 Logoualé. Il y avait un qui était là. Et après, on allait à Man. Mais, après Loss venait  
27 le... le... son adjoint Diara, Maître.

28 Q. [14:55:50] D'accord.

1 Il avait une armée personnelle, M. Losséni Fofana ?

2 R. [14:56:01] Maître, je ne peux vous le dire. Ce que je sais, ce que j'ai entendu, ce que  
3 j'ai vu, le commandant adjoint s'appelle Diara, et le commandant Loss était son  
4 patron. Le commandant Diara avait ses bureaux. C'est tout. Et il avait des... des  
5 éléments, je crois, deux ou trois gardes quand il se déplaçait.

6 Q. [14:56:38] D'accord.

7 Qui contrôlait la ville de Man, au moment de votre incident ?

8 R. [14:56:46] Bah, c'était... La région, d'abord, c'était le commandant Loss. Et la ville  
9 de Man, c'était son adjoint qui était là, c'était lui, le com-zone adjoint.

10 Q. [14:57:05] Ma question étant « Qui contrôlait la ville ? », est-ce que votre réponse,  
11 c'est : « Losséni Fofana et son adjoint Diara » ? Est-ce que c'est ça ?

12 R. [14:57:16] Oui.

13 Q. [14:57:19] D'accord.

14 Vous nous avez dit — page 2 des *transcript* français du 4 avril, à la ligne 21, pour mes  
15 confrères — que vous êtes aujourd'hui conseiller régional du Tonkpi.

16 Alors, ma première question : est-ce qu'en Côte d'Ivoire les conseillers régionaux  
17 sont élus ?

18 R. [14:57:50] Oui.

19 Q. [14:57:54] Quand avez-vous été élu ?

20 R. [14:57:57] Aux dernières élections. Quand je suis revenu, aux dernières élections  
21 qui se sont passées, j'étais sur la liste du RHDP, quand j'ai commencé à militer au  
22 RDR, j'étais sur la liste en tant que représentant. Nous étions cinq ou six de notre  
23 parti, le RDR, puisque c'était une liste commune, le RHDP.

24 Q. [14:58:23] D'accord.

25 Est-ce que vous avez fait campagne ?

26 R. [14:58:29] Oui, j'ai fait campagne pour pouvoir gagner, évidemment. Nous avons  
27 fait campagne au conseil régional. J'étais avec mon candidat, le ministre d'État  
28 Albert Mabri Toikeusse qui était la tête de liste.

1 Q. [14:58:51] D'accord.

2 Est-ce qu'il y avait des affiches de vous, les candidats ? Est-ce qu'il y avait des  
3 gadgets ?

4 R. [14:59:02] Oui, il y avait des gadgets des candidats. Il y avait notre candidat et il y  
5 avait un candidat indépendant en face, donc on avait des tee-shirts et des gadgets de  
6 campagne.

7 Q. [14:59:20] Et qui a payé pour tout ça ?

8 R. [14:59:22] Maître, le RHDP est un rassemblement de partis des houphouëtistes qui  
9 avait un candidat. Donc, moi, j'ai reçu les gadgets, je suppose que c'est le parti,  
10 puisque j'étais pas là (*inaudible*), on m'a remis que des gadgets pour faire campagne.

11 Q. [14:59:45] D'accord.

12 Pour la présidentielle de 2015, avez-vous fait campagne pour quelqu'un ?

13 Je vais répéter ma question : vous vous souvenez qu'il y a eu une présidentielle  
14 en 2015 ; avez-vous fait campagne pour l'un des candidats ?

15 R. [15:00:09] Oui.

16 Q. [15:00:12] Lequel ?

17 R. [15:00:14] Le candidat du RHDP, le Président Alassane Ouattara.

18 Q. [15:00:22] Pour cette campagne, est-ce que vous aviez reçu des fonds du RDR ?

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:00:30] Une minute.

20 Je pense quand même qu'on n'est pas du tout dans la période de référence. Là, on est  
21 beaucoup plus tard, cinq ans plus tard. En quoi est-ce que la campagne de 2015 a à  
22 voir avec notre procès ?

23 Vous avez la parole, mais expliquez-vous, s'il vous plaît.

24 M<sup>e</sup> ALTIT : [15:00:57] Merci, Monsieur le Président.

25 Je vous rappelle que les questions sur ce que fait monsieur aujourd'hui ont d'abord  
26 été posées par l'Accusation, que ce qui est vrai pour l'Accusation doit être vrai pour  
27 la Défense. Ça, c'est un.

28 Deuxièmement, savoir quel est l'engagement de monsieur aujourd'hui peut

1 expliquer ce qu'il vient dire aujourd'hui sur ce qui s'est passé dans... lors de la crise  
2 postélectorale. Ça, c'est deux.

3 Troisièmement, son engagement d'aujourd'hui nous donne des précieuses... ou  
4 devrait nous donner, ou pourrait nous donner de précieuses indications sur la  
5 manière dont il a agi à l'occasion de la crise postélectorale.

6 Mais je vous rassure, Monsieur le Président : je n'y passerai pas très longtemps.  
7 Néanmoins, il est important que nous éclaircissons des choses, parce que ça a été  
8 abordé, et si vous voulez le fond de ma pensée, par l'Accusation de manière un peu  
9 rapide.

10 Alors, plutôt que d'avoir quelque chose de rapide qui pourrait être mal compris, mal  
11 interprété dans l'avenir, essayons de préciser rapidement, à l'aide de quelques  
12 questions, les choses, comme ça, nous serons fixés et nous n'aurons pas à y revenir,  
13 et il n'y aura pas de malentendu dans quelques années quand on sera tous en train  
14 de... de revenir sur ce qui a été fait aujourd'hui.

15 Et si je peux même vous donner peut-être un élément supplémentaire, j'ai  
16 l'ambition... je sais pas si je vais y arriver, mais je vais essayer de terminer dans les  
17 temps, avant... enfin, pour la fin de cette session. Je suis pas sûr d'y arriver, je ne  
18 vous promets rien, mais c'est vraiment ça que je vais essayer de faire. Et cela, tout  
19 cela pour vous dire que je vais essayer d'aller au plus vite, mais pour préciser des  
20 choses qui me semblent importantes sur différents points, dont celui-ci.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:02:53] Eh bien, tout  
22 d'abord, ce qu'il fait aujourd'hui, on a eu les réponses parce que le juge Président a  
23 posé des questions sur ce sujet, et c'est une bonne chose à savoir.

24 Ensuite, c'est vrai que le Bureau du Procureur en a parlé brièvement, donc nous  
25 savons ce qu'il fait aujourd'hui, nous savons ce qu'il a fait après la période de  
26 référence.

27 Donc, limitez-vous, s'il vous plaît, parce que je considère que ces points n'ont  
28 aucune pertinence par rapport à notre affaire, ce qu'il a fait aujourd'hui, ce qu'il a

1 fait après la période de référence. Donc, limitez-vous aux questions... aux questions  
2 qui ont à voir... aux questions... peu de questions, s'il vous plaît.

3 M<sup>e</sup> ALTIT : [15:03:48] Alors, je vais faire au mieux.

4 Merci, Monsieur le Président.

5 Je vais faire au mieux. Je le dis pour les besoins de l'enregistrement : ce type de  
6 question ressort de la crédibilité, de l'évaluation de la crédibilité du témoin. Et je vais  
7 essayer de poursuivre vos instructions d'évaluer cette crédibilité, de poser les  
8 questions permettant d'évaluer cette crédibilité du mieux possible, en collant à ce  
9 que vous dites, Monsieur le Président, mais, parfois, il faut pouvoir poser les bonnes  
10 questions.

11 Alors, je voudrais savoir, Monsieur le Président, si le témoin s'est présenté aux  
12 législatives, aux dernières législatives.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:05:03] Certes, mais ça  
14 n'a absolument rien à voir.

15 Non, vous me regardez comme si vous vouliez que je commente. Alors, si vous me  
16 posez la question, moi, je vous dis : « Et alors ? » Mais... mais, surtout, poursuivez  
17 l'interrogatoire du témoin, mais posez des questions précises, courtes, rapides, pour  
18 qu'on en termine avec ce sujet une bonne fois pour toutes, sur ce qui s'est passé hors  
19 période de référence.

20 M<sup>e</sup> ALTIT : [15:05:36] Ce sera rapide et court.

21 Q. [15:05:37] Alors, Monsieur, vous êtes-vous présenté à la députation aux dernières  
22 législatives ?

23 R. [15:05:45] Oui.

24 Q. [15:05:45] D'accord.

25 Sous quelle bannière ?

26 R. [15:05:48] Indépendant.

27 Q. [15:05:50] D'accord.

28 Vous voulez dire que vous ne souteniez pas le Président Ouattara ?

1 R. [15:06:02] Ça n'a rien à voir, Maître.

2 Q. [15:06:05] Alors, expliquez-nous en quelques mots qui vous souteniez — si vous  
3 souteniez quelqu'un.

4 R. [15:06:14] Être candidat aux élections législatives... Notre parti avait dit — le  
5 RDR — qu'il y avait une clause qui disait que dans le cas où le parti n'aurait pas  
6 posé son choix sur vous, votre candidature pour des raisons... pour telle ou telle  
7 raison qui incombe au parti, qu'on ne vous dira pas... vous serez obligé, une fois que  
8 vous avez déposé votre dossier de candidature, de vous soumettre, de suivre celui  
9 que le parti aura choisi pour des raisons qui incombent sur... au parti.

10 Et moi, étant décidé à être candidat, parce qu'on nous a demandé — nous étions  
11 beaucoup — à faire une lettre d'engagement, une lettre d'engagement qui disait que,  
12 une fois que vous vous engagez, vous ne pouvez plus, si vous n'êtes pas choisi, vous  
13 représenter en indépendant, ce que, moi et beaucoup de militants... moi, j'ai décidé  
14 de ne pas m'engager, puisque je suis un homme d'honneur, je voulais pas écrire, me  
15 dire et me dédire (*phon.*). Je préférais aller en indépendant.

16 Q. [15:07:46] D'accord.

17 Est-ce que vous voulez dire que, quoique membre du RDR, vous vous êtes présenté  
18 contre le candidat local du RDR ; c'est ça ?

19 R. [15:08:03] Je me suis présenté, nous étions quatre candidats contre le candidat du  
20 RHDP.

21 Q. [15:08:12] D'accord.

22 Qui a pris en charge vos frais de campagne, affiches, gadgets, et cetera ?

23 R. [15:08:23] Mes frais de campagne ont été pris en charge par moi et mes parents, et  
24 mes soutiens. Je parle de soutien de mes frères, de certains amis qui ont voulu porter  
25 cette candidature. Et le plus important pour nous, c'était d'avoir les gadgets, ce  
26 n'était pas d'énormes moyens, vu que nous étions longtemps sur le terrain.

27 Q. [15:08:57] D'accord.

28 Alors, on va passer à un autre point.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:09:06] Excusez-moi.

2 Q. [15:09:07] Est-ce que vous avez été élu, Monsieur le témoin ? Vous avez été élu ?

3 R. [15:09:15] Non, votre Honneur.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:09:19] Aux fins que tout  
5 soit complet dans le procès-verbal.

6 M<sup>e</sup> ALTIT : [15:09:23]

7 Q. [15:09:24] Alors, on va passer à un autre point.

8 Vous nous avez dit que vous êtes chargé... au cabinet du secrétaire général du RDR,  
9 c'est-à-dire au cabinet du patron, vous nous avez expliqué que c'était le patron du  
10 RDR, vous êtes chargé des recrues. Alors ma question : est-ce que vous êtes  
11 rémunéré pour votre emploi au RDR ?

12 R. [15:09:53] Maître, s'il vous plaît ? Vous pouvez répéter, s'il vous plaît ?

13 Q. [15:10:02] Bien sûr.

14 Vous nous avez dit que vous étiez employé au cabinet du secrétaire général du RDR.  
15 Vous nous avez expliqué que ce secrétaire général, Amadou Soumahoro qui, par  
16 ailleurs, est ministre, est le patron du RDR. Donc, vous êtes... vous êtes employé au  
17 cabinet du patron du RDR. Et vous nous avez expliqué... vous avez expliqué au  
18 représentant de l'Accusation quand il vous interrogeait que vous étiez chargé des  
19 recrues. D'accord ?

20 R. [15:10:34] Oui.

21 Q. [15:10:34] Alors ma question : est-ce que vous êtes rémunéré, est-ce que vous êtes  
22 payé pour cet emploi au cabinet du RDR... du patron du RDR ?

23 R. [15:10:48] Je... Avant de répondre, avec votre permission, je voudrais vous  
24 expliquer : je suis chargé des nouvelles recrues au cabinet du secrétaire général du  
25 RDR. Le secrétaire général du RDR, le ministre Amadou Soumahoro, après nous  
26 avoir reçus, d'abord, et après nous avoir soutenu dans les missions pour parler de  
27 réconciliation, a bien voulu nous appeler auprès de lui pour pouvoir l'aider si un  
28 certain nombre de... de personnes qui étaient, hier, dans la LMP, qui seraient... qui

1 ont décidé de rejoindre le camp présidentiel.

2 Ma rémunération était de m'aider à faire des missions, lorsque j'en avais le besoin,  
3 avec mon groupe Horizon 2020. Je n'ai pas une fiche de paye au RDR, puisque tous  
4 ceux qui sont là-bas ont un salaire, une fiche de paye. Mais quand j'avais des  
5 missions ponctuelles par le mouvement Horizon 2020, j'allais voir le secrétaire  
6 général dans le but de la réconciliation et de faire la propagande pour (*inaudible*) des  
7 actions... de parler des actions de développement du Président Alassane Ouattara.  
8 Dans ce cas, le secrétaire général me soutenait, Maître.

9 Q. [15:12:22] D'accord.

10 Je ne comprends pas très bien. Vous êtes employé ou vous êtes pas employé au  
11 cabinet du patron du RDR, là, maintenant, tout de suite ?

12 R. [15:12:33] Maître, c'est une fonction politique.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:12:44]

14 Q. [15:12:45] Oui, mais la question, c'est : êtes-vous payé pour le faire ou pas ?

15 R. [15:12:48] Non.

16 M<sup>e</sup> ALTIT : [15:12:51] Merci, Monsieur le Président.

17 Q. [15:12:55] Alors, est-ce que vous savez quelles étaient les fonctions d'Amadou  
18 Soumahoro, dont vous venez de nous parler à l'instant, en 2010 ?

19 R. [15:13:18] Non, Maître.

20 Q. [15:13:21] Alors, je vais essayer de vous rafraîchir un peu la... la mémoire. Est-ce  
21 que, si je vous parle de la commission électorale indépendante, de son rôle dans  
22 commission électorale indépendante, ça vous dit quelque chose ?

23 R. [15:13:39] M. Amadou Soumahoro ? Non.

24 Q. [15:13:43] D'accord.

25 Est-ce que quelqu'un vous a recommandé ou vous a mis en relation auprès de lui,  
26 auprès d'Amadou Soumahoro pour que vous puissiez travailler avec lui ?

27 R. [15:14:03] M. Amadou Soumahoro, j'ai reçu un coup de fil de lui, je l'ai dit, voilà  
28 comment j'ai connu M. Amadou Soumahoro. J'ai reçu un... un coup de fil de lui, je

1 suis venu le voir, il m'a dit que le Président avait reçu mon ami, le maire de  
2 Yopougon... le maire... l'ex-maire de Yopougon, le... M. Gbamanan Djidan. Lorsque  
3 nous sommes revenus et que, moi, j'avais pas été reçu, le Président lui a demandé de  
4 me recevoir et de s'occuper de mes préoccupations. Voilà comment j'ai connu le  
5 ministre Amadou Soumahoro.

6 Q. [15:14:54] Alors je vais vous lire, si vous voulez bien, votre déclaration... un petit  
7 extrait de votre déclaration.

8 M<sup>e</sup> ALTIT : [15:15:00] 0062-0537, page 0570.

9 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

10 Et je regarde, Monsieur, si tout le monde est prêt — c'est pour ça que je regarde par  
11 ici.

12 R. [15:15:29] Non.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:15:35] *(Intervention non*  
14 *interprétée)*

15 M<sup>e</sup> ALTIT : [15:15:40] Alors, page 0570, ligne 1195.

16 Q. [15:15:47] Alors je lis :

17 Personne entendue... — je cite, hein.

18 Personne entendue, et c'est vous, Monsieur, le... la personne entendue : « Mon titre  
19 actuel, je suis là. Je suis militant du RDR. Je suis... J'appelle ça... ça, c'est pas officiel.  
20 Je suis le conseiller officieux. Puisque le Président a demandé, selon ses dires, au  
21 ministre Amadou Soumahoro, secrétaire général du RDR, de s'occuper de moi. Et je  
22 suis le conseil politique du ministre Joël N'Guessan, du ministre Amadou  
23 Soumahoro » Fin de citation.

24 Donc, première question, Monsieur : le Président, dont vous dites qu'il a demandé  
25 au ministre Amadou Soumahoro de s'occuper de vous, c'est qui ce Président ?

26 R. [15:16:58] Le président Alassane Ouattara, selon les dires du ministre, puisqu'il  
27 avait reçu mon compagnon.

28 Q. [15:17:07] D'accord.

1 Et donc, aux enquêteurs du Bureau du Procureur, vous dites — je viens de le  
2 rappeler à l'instant — que vous êtes le conseiller politique du ministre  
3 Joël N'Guessan et le conseiller officieux du ministre Amadou Soumahoro. Est-ce que  
4 vous êtes toujours le conseiller officieux de l'un et le conseil politique de l'autre ?

5 R. [15:17:35] Maître, au... à ce niveau, au niveau de la retranscription, il y a eu ce  
6 que j'appelle une petite erreur. J'ai dit que je suis... j'étais le conseiller de M. le  
7 ministre Amadou Soumahoro. Avec le ministre Joël N'Guessan, il a un cabinet dont  
8 j'étais son conseiller, parce que ce cabinet fait du lobbying, de l'intermédiation, de la  
9 construction dans diverses choses, et c'est à ce niveau qu'il m'avait pris pour pouvoir  
10 aussi trouver des marchés ; ça, je l'ai dit.

11 Donc, j'étais officieux avec Amadou Soumahoro et, avec Joël, c'était plutôt du côté,  
12 disons, travail, affaires.

13 Q. [15:18:22] D'accord.

14 Au cours de votre témoignage, vous nous avez très clairement expliqué que vous  
15 respectiez énormément votre patron de l'époque, le docteur Guéï et que tout ce que  
16 vous faisiez, c'était après lui avoir demandé l'autorisation ; c'est ça ?

17 R. [15:18:46] Oui.

18 Q. [15:18:46] D'accord.

19 Est-ce que vous avez demandé l'autorisation pour venir témoigner à l'un des deux  
20 patrons d'aujourd'hui dont vous nous parlez, Amadou Soumahoro et/ou  
21 Joël N'Guessan ?

22 R. [15:19:03] Pas du tout.

23 Q. [15:19:09] D'accord.

24 À propos de M. N'Guessan... Joël N'Guessan, vous dites être son conseil, d'accord ;  
25 qu'est-ce que vous faites d'autre pour lui, quel est votre rôle auprès de lui ?

26 R. [15:19:29] Écoutez, je vais vous expliquer, Maître. Auprès de M. Joël N'Guessan,  
27 au-delà de l'aspect travail, il y a... il y a ce que, peut-être, tout le monde ne sait pas,  
28 mais il y a l'aspect relationnel puisque le ministre Joël N'Guessan, de par son épouse,

1 était le témoin de mon mariage, donc je le fréquente comme un aîné, avec qui je  
2 prends des conseils et je vais lui demander souvent quand j'ai des préoccupations.  
3 C'était une relation à la fois « boulot », mais à la fois familiale. Voilà.

4 Q. [15:20:26] D'accord.

5 Vous êtes rémunéré comment ? Vous êtes payé comment par Joël N'Guessan ?

6 R. [15:20:33] Le ministre Joël N'Guessan, je viens de vous le dire, Maître, était témoin  
7 de mon mariage et à... avec sa femme. Et dans son cabinet, lorsqu'il... il m'a... il a  
8 demandé à ce que je vienne, il s'agit du lobbying, de l'intermédiation, de la  
9 construction et de la consultance. Et là, même, il... il lance aussi des projets de  
10 concessions.

11 Mon rôle à ses côtés était de recevoir, de faire des rapports, d'aller vérifier, par  
12 exemple, certains terrains qu'il avait achetés ou bien certains terrains qu'on lui  
13 proposait pour voir si, réellement, ce n'étaient pas des terrains douteux, pour voir si  
14 ses clients qui venaient pour parler de financement n'étaient pas douteux, pour voir  
15 si toutes ces personnes avaient un bien, et lui faire un rapport pour que lui, à part ses  
16 fonctions politiques, il puisse, avec la directrice et les autres, prendre des décisions  
17 en fonction de tel ou tel marché.

18 Q. [15:21:46] D'accord.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:21:48] Oui, mais la  
20 question est : si vous êtes payé par lui, comment vivez-vous ? Vous êtes payé par  
21 l'entreprise ?

22 R. [15:21:58] Oui, oui, M. Joël N'Guessan, oui.

23 Q. [15:22:04] Donc, vous êtes un des employés de l'entreprise de... ?

24 R. [15:22:08] Oui, je travaille avec M. Joël N'Guessan.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER : [15:22:14] Maître Altit.

26 M<sup>e</sup> ALTIT : [15:22:15] Merci Monsieur le Président.

27 Q. [15:22:16] Vous venez de parler des fonctions politiques de Joël N'Guessan.

28 Quelle est sa fonction politique ?

1 R. [15:22:25] Le ministre Joël N'Guessan, tout le monde le sait, il est porte-parole du  
2 RDR et secrétaire général adjoint.

3 Q. [15:22:36] D'accord.

4 Je vais vous montrer un document, Monsieur. C'est un document public. Le... Le  
5 numéro, c'est D15-0004-2367, et il va s'afficher, Monsieur, sur votre écran.

6 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

7 Voilà, vous le voyez ?

8 R. [15:23:24] Oui, Maître.

9 Q. [15:23:25] Alors, on voit deux personnes. Est-ce que vous pouvez nous dire qui  
10 sont les deux personnes, s'il vous plaît ?

11 R. [15:23:31] Maître, c'est le ministre Joël N'Guessan et moi.

12 Q. [15:23:40] D'accord.

13 M<sup>e</sup> ALTIT : [15:23:49] Alors, je vais demander au... au Greffe d'avoir la gentillesse de  
14 zoomer sur la partie écrite en haut à droite de la photo.

15 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

16 Voilà, il y a une date, Monsieur, vous la voyez ?

17 R. [15:24:11] Oui, bien sûr.

18 Q. [15:24:11] Vous pouvez nous dire ce que c'est ?

19 R. [15:24:15] Le 21 décembre 2013.

20 Q. [15:24:22] Merci.

21 Et est-ce que vous pouvez...

22 M<sup>e</sup> ALTIT : [15:24:23] Alors on va, si vous permettez, — je m'adresse encore une fois  
23 au Greffe — descendre un peu.

24 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

25 Pardon, pardon, je me suis emballé. C'est aussi bien de rester là où on était —  
26 pardon. Parfait. Merci.

27 Q. [15:24:46] Alors, est-ce que vous voyez ce qui est marqué, Monsieur ?

28 R. [15:24:50] Oui.

1 Q. [15:24:50] Alors je... je vais... je vais le lire, hein, je vais citer ce qui est marqué juste  
2 en dessous de la date et en... au regard de la photo, il est noté « le mouvement  
3 Horizon 2020 reçoit un soutien de taille en la personne du ministre Joël N'Guessan  
4 porte-parole du Président Alassane Ouattara. » Fin de citation.

5 Alors, le soutien dont il est question ici, à part le soutien personnel de M. N'Guessan,  
6 il s'est matérialisé comment ?

7 R. [15:25:31] Soyez plus explicite, s'il vous plaît, Maître, je... pour...

8 Q. [15:25:39] Oui, oui. Ne vous inquiétez pas, je vais reformuler. Il est question d'un  
9 soutien, n'est-ce pas, un soutien à votre mouvement, Horizon 2020. Ce soutien se  
10 matérialise par la présence du ministre N'Guessan. Est-ce qu'il s'est matérialisé  
11 autrement ? Est-ce que vous avez reçu des fonds, du matériel, quoi que ce soit ?

12 R. [15:26:02] Non, Maître.

13 Déjà, au vu de cette photo, c'est écrit dans notre mail, nous avons un chargé de  
14 communication, il s'est matérialisé par le fait qu'il nous ait reçus. Voilà, aux yeux,  
15 déjà, des personnes puisque le mouvement Horizon 2020 était chargé, j'ai dit, il y  
16 avait des missions de convaincre et d'aller à la réconciliation. Ben, déjà, c'était déjà  
17 un satisfecit d'être reçu et le ministre Joël N'Guessan nous a encouragés, nous a  
18 donné des conseils dans ce sens, mais de tout faire pour pouvoir réunir le maximum  
19 de jeunes pour que la paix revienne en Côte d'Ivoire.

20 Q. [15:26:53] D'accord.

21 Ce chargé de communication dont vous nous parlez à l'instant, qui le paye ?

22 R. [15:26:58] Mais Maître, dans un mouvement, nous sommes tous des bénévoles  
23 acquis. Il y a des gens qui sont spécialistes dans l'informatique, il y a des gens qui  
24 sont spécialistes dans différents domaines. Moi, je ne sais pas... je suis pas... je ne suis  
25 pas fort comme on le dit dans les TIC — dans les NTIC ou TIC, je ne sais pas.

26 Q. [15:27:32] D'accord.

27 Mais vous savez faire marcher un compte Facebook ?

28 R. [15:27:39] Je vais vous expliquer.

1 Mon chargé de communication il est là, il suit mon compte Facebook et mon compte  
2 qui est là ; c'est lui qui se charge de ça. Il a même les codes parce que moi, je vais  
3 vous expliquer, vous me donnez l'occasion, je... je ne réponds pas sur le compte  
4 parce qu'au travers Facebook, il y a des personnes depuis que j'étais rentré qui se  
5 cachent derrière, comment dirais-je, une télévision, derrière un appareil et qui vous  
6 disent des mots que vous ne voulez pas entendre qui vous traitent de tout au lieu  
7 de... d'être devant vous pour vous le dire.

8 Q. [15:28:31] Et ce que vous avez sous les yeux, là, la capture d'écran, c'est-à-dire  
9 cette photographie que vous avez sous les yeux et ce qui est margé à côté...

10 R. [15:28:40] Oui.

11 Q. [15:28:41] À votre avis... Enfin, à votre avis... est-ce que vous savez si ça vient d'un  
12 compte Facebook ?

13 R. [15:28:49] Oui, je pense, parce que je... C'est pas mon mail... mon e-mail... C'est pas  
14 mon e-mail, je pense.

15 Q. [15:29:16] D'accord.

16 Alors, on va passer à autre chose. Lorsque vous êtes revenu d'exil, avez-vous été  
17 relocalisés, vous et votre famille, dans un nouveau domicile ?

18 R. [15:29:32] Lorsque je suis revenu d'exil j'ai changé de quartier, je n'ai pas été  
19 relocalisé. La maison où j'étais était \*évidemment... une épave. Donc, j'ai changé de  
20 quartier. Je n'ai pas voulu habiter à Yopougon puisque ma femme, mes enfants, nous  
21 avons été traumatisés de... de ce qui s'est passé. J'ai voulu changer, pour mes enfants,  
22 de quartier. Je n'ai pas été relocalisé. J'ai choisi, de moi-même, de changer de quartier.

23 Q. [15:30:11] Vous avez combien d'enfants ?

24 R. [15:30:14] Quatre.

25 Q. [15:30:17] Qui a pris en charge le loyer du nouvel... je suppose que c'était un  
26 appartement, n'est-ce pas ?

27 R. [15:30:23] Oui.

28 Q. [15:30:24] Qui a pris en charge le loyer du nouvel appartement ?

1 R. [15:30:29] Quand nous sommes rentrés d'exil, depuis Accra, lors de notre  
2 discussion avec l'ambassadeur, nous avons demandé à ce qu'on nous permette de  
3 nous réinstaller, puisque nous avons tout perdu. Je vous rappelle que je suis rentré  
4 au Ghana avec 1 000 francs, c'est-à-dire trois shillings, et l'ambassadeur, avec toutes  
5 les discussions, a tenu compte des différentes discussions et propositions ; ça faisait  
6 partie de cet engagement. Et quand ils sont rentrés, ils nous ont appelés pour dire...  
7 on nous a logés dans un hôtel, nous y avons passé un mois, un mois et quelques, oui,  
8 et après, on nous a appelés pour dire : « Bon, écoutez, cherchez où vous voulez  
9 habiter et on vous aidera à payer uniquement que la caution. » C'est ce que nous  
10 avons fait. Le maire est retourné, lui, il avait déjà construit une maison dans son  
11 village, puisqu'il est... son village est à Abidjan, à Yopougon, oui. Et moi, j'ai dit : « je  
12 n'habiterai plus Yopougon, je veux habiter dans un autre quartier, à Cocody. C'est ce  
13 qu'ils ont fait pour tout le monde. Ce n'était pas à titre personnel, c'était pour tous  
14 ceux qui sont rentrés.

15 Q. [15:31:52] Qui paye votre loyer ?

16 R. [15:31:58] C'est moi qui paye mon loyer.

17 Q. [15:32:01] Avec quel revenu, Monsieur ?

18 R. [15:32:05] Je vous ai dit que je... D'abord, avant que je ne travaille le... le... le  
19 ministre Joël N'Guessan, qui me paye, je... ma mère — paix à son âme — était  
20 diplomate et ma mère a laissé des maisons, je peux vous les citer... les situer et je suis  
21 le fils aîné, c'est moi qui gère toutes ses maisons.

22 Q. [15:32:33] D'accord.

23 On va passer à un autre point.

24 Alors vous avez indiqué, dans votre déclaration aux enquêteurs du Bureau du  
25 Procureur, qu'avant de rentrer d'exil, vous aviez créé — avec des amis — le Comité  
26 national des réfugiés ivoiriens pour le retour et la réconciliation en Côte d'Ivoire.

27 Alors, je vais lire votre déclaration.

28 C'est la pièce 0062-0537, page 0567, à la ligne 1066.

1 Alors, je vais lire, ligne 1066 — et je cite :

2 Personne entendue — c'est-à-dire vous Monsieur : « Et de là, avec des amis j'ai créé  
3 le Comité national des réfugiés ivoiriens pour le retour et la réconciliation... pour la  
4 réconciliation et le retour en Côte d'Ivoire. »

5 Personne entendue : « Oh ! Eh bien, moi, j'ai commencé... quand je suis arrivé, je  
6 retourne... quand je suis arrivé à Tema, disons, un, deux mois après... deux, trois  
7 mois... deux mois, trois mois, je me suis dit qu'il fallait trouver une solution. »

8 Intervieweur 2 : « Mm-hm. ». Personne entendue : « Et surtout quand le Président a  
9 fait son discours d'investiture à Yamoussoukro et qu'il a dit » — et là, vous citez :  
10 « "Je tends la main à tous mes frères de la LMP, du FPI de venir, je vous tends la  
11 main." » Fin de votre citation.

12 « Je me suis dit, voilà il fallait prendre cette main tendue. » Fin de citation.

13 Donc, si l'on comprend bien, vous avez ce... créé ce comité, à peu près, à l'été 2011,  
14 est-ce que c'est correct ?

15 R. [15:35:35] Maître, des... qu'est-ce que vous appelez l'été ? Je vous en prie, chez  
16 nous, en Afrique, il n'y a pas d'été, il fait... tout le temps, c'est... il fait chaud. Donc,  
17 dites-moi exactement ce que vous voulez me dire.

18 Q. [15:35:48] Alors, je vais vous demander de faire un petit effort. Les mois d'été  
19 succèdent au mois du printemps et l'été commence le 21 juin. D'accord ?

20 Alors, on va parler de juin, de juillet, d'août, de septembre. C'est une période de  
21 temps suffisamment vaste et pas... pas trop précise qui vous... j'espère, vous permet  
22 de vous souvenir à peu près de ce qui s'est passé.

23 R. [15:36:13] Oui, Maître, je comprends.

24 Oui, Maître je l'ai dit. Quand nous sommes arrivés à Accra de Kaneshie, et je me suis  
25 retrouvé à Tema, mais déjà, j'avais commencé avec des amis... nous avons nourri  
26 l'idée de trouver un moyen de pouvoir trouver des solutions. Parce que la vie en exil  
27 est très difficile, très pénible, nous avons des jeunes, des sœurs, des amis, qui ne  
28 savaient même pas où dormir, ils n'avaient rien à manger, il y en a qui étaient

1 malade, d'autres dans des camps, c'était une situation intenable. Et la majorité de  
2 tous ces jeunes était en majorité des jeunes de l'Ouest. Quand je dis « l'Ouest », de  
3 ma région — la majorité.

4 Et il fallait... Tous ces jeunes, quand ils me voyaient, moi-même, qui était dans une  
5 situation aussi difficile... Mais... ils ne faisaient que m'exprimer leur désarroi. Et c'est  
6 ainsi qu'avec certains amis, dont le jeune frère Djimi Willy, et Zan Bi Ballo, nous  
7 avons mis sur pied le Comité national pour la réconciliation et le retour en Côte  
8 d'Ivoire. Et lorsque le...

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:37:48] Mais vous ne  
10 nous avez toujours pas dit à quel moment, approximativement. Quand ?

11 R. [15:37:55] Ben, c'était deux... trois, trois mois après, comme Maître l'a dit, en été,  
12 déjà quand nous étions déjà en exil, trois, quatre mois après.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:38:08] Très bien. Merci.

14 M<sup>e</sup> ALTIT : [15:38:10] Merci Monsieur le Président.

15 Q. [15:38:11] Alors, et qui vous a aidé à monter ce collectif ? Est-ce que  
16 l'ambassadeur de Côte d'Ivoire au Ghana vous a aidés ?

17 R. [15:38:19] Non. L'ambassadeur a trouvé que nous nous étions déjà organisés, nous  
18 avons pensé à cela avant que nous croisions l'ambassadeur.

19 Q. [15:38:57] D'accord.

20 Alors, vous avez parlé, dans votre déclaration, d'une mission officielle venant à... qui  
21 était venue au Ghana. Vous pouvez nous en dire un mot ? Une mission officielle  
22 ivoirienne venue au Ghana. Vous pouvez nous dire un... un mot ?

23 R. [15:39:36] Ben, je vous ai dit que quand nous avons créé le comité, l'ambassadeur,  
24 en son temps, avait convoqué tous les jeunes Ivoiriens puisqu'il est l'ambassadeur de  
25 Côte d'Ivoire et du Togo. Le même ambassadeur, c'est celui qui est l'ambassadeur de  
26 Côte d'Ivoire au Togo et tous ces jeunes qui souhaiteraient rentrer puisqu'on lui  
27 avait demandé, c'était son rôle, de croiser... pour comprendre les préoccupations, les  
28 difficultés pour pouvoir faire entrer les gens.

1 Et l'ambassadeur — nous l'avons croisé, une fois — nous a dit qu'il y a une  
2 délégation officielle qui viendra, plus autorisée que lui, qui viendrait nous écouter,  
3 en l'occurrence le ministre d'État, Hamed Bakayoko, et une autre délégation.

4 Q. [15:40:38] D'accord.

5 Alors, est-ce qu'ils sont venus au Ghana ?

6 R. [15:40:44] Oui, ils sont venus au Ghana.

7 Q. [15:40:46] Est-ce qu'ils vous ont donné une mission ?

8 R. [15:40:50] Ils nous ont pas donnés de mission, ils sont venus nous rassurer que le  
9 discours tenu par le Président à l'heure de son investiture était réel et qu'il fallait  
10 qu'on retourne. Et eux, ils étaient là pour écouter nos préoccupations en disant nos  
11 conditions, afin qu'on puisse trouver un terrain d'entente pour qu'on puisse  
12 retourner.

13 Q. [15:41:13] D'accord.

14 Alors je vais vous parler... enfin, vous interroger quelques secondes sur votre  
15 mouvement, dont on a parlé déjà tout à l'heure, Horizon 2020.

16 Alors, je vous pose la question de manière claire : pour ce mouvement uniquement,  
17 comment est-il financé, Horizon 2020 ?

18 R. [15:42:03] Je vous ai déjà répondu, Maître.

19 Pour des missions précises, je m'adressais au ministre Amadou Soumahoro.

20 Q. [15:42:11] D'accord.

21 Alors, est-ce que ça veut dire qu'à chaque fois qu'il vous donne une mission, il vous  
22 donne de l'argent et que c'est ponctuel ? C'est ça ?

23 R. [15:42:28] Je ne vous suis pas, Maître. Expliquez-moi un peu votre idée, s'il vous  
24 plaît.

25 Q. [15:42:35] Est-ce que vous nous dites... pardon, je vais attendre un peu que les  
26 interprètes soient... O.K.

27 Est-ce que vous nous dites que vous ne recevez d'argent qu'au moment où l'on vous  
28 donne une mission à accomplir. Est-ce que c'est cela ?

1 R. [15:42:53] Oui. Lorsqu'on dit, par exemple... nous disions que nous devions aller  
2 croiser la jeunesse de telle ou telle ville, à forte corporation LMP, pour échanger, je  
3 n'étais pas seul, j'allais soit avec certains membres... jeunes du parti, le député  
4 Alphonse Soro, mais il donnait ce qui fallait pour nous permettre d'aller et revenir  
5 tenir le meeting et parler avec les gens.

6 Q. [15:43:32] D'accord.

7 Alors, je passe à un autre point : est-ce que vous donnez beaucoup d'interviews aux  
8 journalistes ?

9 R. [15:43:46] Maître, souvent, vous savez que les journalistes, comme on le dit, sont  
10 toujours à la quête d'informations, et quand je pouvais, qu'ils me croisaient, je  
11 pouvais donner une interview, c'est tout, pour parler du mouvement ou d'autres  
12 choses, je sais pas.

13 Q. [15:44:10] D'accord.

14 Je vais vous lire un passage de vos déclarations.

15 Alors, c'est 0062-0512, page 0514. Et c'est à la ligne 57, ou plutôt 56.

16 Alors, je vais citer :

17 Intervieweur 2 « O.K. Alors, on sait que vous avez... on a touché ça brièvement  
18 quand on a fait notre fiche de sécurité. Vous avez... Vous êtes souvent en contact  
19 avec les journalistes. Vous avez donné beaucoup d'entrevues avec des journalistes.  
20 Est-ce que vous pouvez nous dire un petit peu de vos rencontres plus récentes avec  
21 les dernières entrevues que vous avez données, environ quand, et puis à qui ? »

22 Personne entendue — c'est vous Monsieur : « Mes dernières rencontres se sont faites  
23 toujours lors d'interviews, de manifestations. Quand je finis, je parle à la télévision  
24 ou à des journalistes qui me demandent la substance de mon meeting. »

25 Intervieweur 2 : « Oui. ».

26 Personne entendue : « Ou qui me posent des questions sur l'actualité politique du  
27 moment, et je réagis. »

28 Ma question : pourquoi donnez-vous autant d'interviews et faites-vous autant de

1 meetings, Monsieur ?

2 R. [15:46:19] Écoutez, Maître, la presse est un moyen de faire passer son message à  
3 toute l'étendue du territoire. Quand vous parlez de paix et de réconciliation, vous  
4 n'avez pas forcément les moyens de quitter Abidjan et vous retrouver à l'Est, au  
5 fond, à l'Ouest, et... à l'Ouest, c'est chez moi, mais aux quatre points cardinaux de la  
6 Côte d'Ivoire, alors que la presse, en deux jours, se retrouve sur tout le territoire.  
7 Donner une interview, cela, d'abord, rassure... Quand nous sommes rentrés... à  
8 certains de nos amis qui hésitent, qui sont cachés, qui nous voient, qui disent  
9 « Attention, si on va rester là... On le voit, il a parlé librement, ça veut dire,  
10 franchement, qu'on peut sortir de nos cachettes ou bien, nous aussi, on peut venir à  
11 Abidjan. »

12 C'était un moyen de véhiculer un message de paix et qui coûtait moins cher,  
13 puisque, quand ils vous interviewaient, vous ne payiez pas.

14 Q. [15:47:33] D'accord.

15 On passe à un autre point.

16 Vous avez dit, au cours de votre témoignage, avoir travaillé au cabinet.

17 Pardon.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:47:44] Je disais : « Bon »,  
19 bonne nouvelle que nous passions à autre chose.

20 Je n'avais pas compris la question de l'intervieweur, je ne comprends pas la vôtre  
21 non plus à propos de tout ça — par rapport aux charges, bien sûr. Moi je m'en tiens  
22 toujours à cela. Il faut quand même garder à l'esprit qu'il y a quand même des  
23 charges, des accusés...

24 Enfin allez-y.

25 M<sup>e</sup> ALTIT : [15:48:10] Alors. Merci, Monsieur le Président.

26 Q. [15:48:12] Vous nous avez dit, au cours de votre témoignage, que vous avez  
27 travaillé au cabinet de Franck Guéi.

28 R. [15:48:20] Oui.

1 Q. [15:48:21] Alors, quand avez-vous été nommé à son cabinet ?

2 R. [15:48:26] Maître, je ne pourrais vous dire la date exacte. Mais, ce que je peux vous  
3 dire... j'étais avec lui tout le temps et ma nomination a fait... pas fait plus d'un an, ça  
4 a pas... ça a fait moins d'un an, moins d'un an, je vous le dis. Mais j'étais tout le  
5 temps avec lui.

6 Q. [15:48:47] Donc, pour que ce soit clair, vous dites que vous avez été nommé pour  
7 une période de moins d'un an ?

8 R. [15:48:53] Oui.

9 Q. [15:48:56] Mais qu'avant, vous avez travaillé, quand même, avec lui ; c'est ça ?

10 R. [15:49:00] Bien sûr.

11 Q. [15:49:00] D'accord.

12 Alors, si vous avez été nommé, vous devez avoir un écrit ou un élément de preuve  
13 qui montre que vous avez été nommé au sein de son cabinet. Vous en avez un ?

14 R. [15:49:16] Oui.

15 Q. [15:49:16] C'est quoi ?

16 R. [15:49:19] Ben, j'avais ma carte professionnelle. Et, en tant que professionnel, je l'ai  
17 montrée aux enquêteurs. J'avais mon passeport de service. Voilà. Le badge qui me  
18 permettait, quand ils m'envoyaient, de pouvoir avoir accès à la Présidence de la  
19 République. Et c'était écrit dessus, ma fonction.

20 Q. [15:49:47] D'accord.

21 Et vous avez été rémunéré pendant cette période ?

22 R. [15:49:50] Ben, oui, Maître.

23 Q. [15:49:52] Et vous avez des fiches de paie ?

24 R. [15:49:54] Oui, c'est... c'est...

25 Q. [15:49:58] D'accord.

26 Et, avant cette période, vous disiez avoir travaillé avec Franck Guéï, le docteur  
27 Franck Guéï ; vous aviez des fiches de paie, vous aviez un... une nomination, vous  
28 aviez quelque chose ?

1 R. [15:50:12] Je vous explique. Avant cette période, le docteur Franck Guéi... je  
2 reviens en arrière pour vous expliquer que, au-delà de la nomination, est un frère, un  
3 ami depuis l'enfance de (*inaudible*). Lorsqu'il a été... il est arrivé en Côte d'Ivoire et  
4 qu'il a été nommé par le truchement d'un de nos amis, il m'a fait appel.

5 Je vous ai dit que je parle très bien le dialecte de notre région. Et quand je suis venu,  
6 moi, je faisais déjà mes affaires. J'avais ce qu'on appelle communément... j'avais un  
7 restaurant, j'avais d'autres choses que je gérais, mais il m'a demandé de venir. Il dit :  
8 « Écoute, Évariste, bon, on se connaît, je dois... je suis investi d'une mission du  
9 Président qui demande que j'aie voir tout ce qui est l'état sanitaire de la région des  
10 Montagnes, parce que le Président veut transformer cela. »

11 Et ne comprenant pas — je vous explique, Maître —, ne comprenant pas un mot de  
12 notre patois et ne sachant pas comment aborder : « Je veux que tu viennes m'aider et  
13 que tu sois à mes côtés comme mon interprète et qu'on soit ensemble toujours,  
14 évidemment, pour chaque voyage. Il va de soi que je t'apporterai quelque chose, je  
15 t'aiderai. » Je lui ai dit : « Moi, j'ai mes affaires. J'ai mon restaurant. » Il dit : « Non, je  
16 veux que tu sois là parce que c'est pas facile d'aller à l'Ouest. Je connais pas le  
17 village, j'y ai pas grandi. » Et puis, voilà.

18 Q. [15:51:42] D'accord.

19 Vous voulez dire que vous lui serviez d'interprète ; c'est ça, on a bien compris ?

20 R. [15:51:48] Oui.

21 Q. [15:51:49] D'accord.

22 Alors, on va passer à autre chose. J'ai une question à vous poser à propos de la  
23 COMAJMG, la coalition dont vous nous avez parlé. Est-ce qu'elle comportait  
24 beaucoup de mouvements, cette coalition ?

25 R. [15:52:41] J'ai déjà répondu, Maître. La COMAJMG composait... était composée  
26 de beaucoup de mouvements : la JFPI, la JUDDDEM, la... il y avait un mouvement...  
27 la SOAF, qui était représentée par le jeune Bieu Delphin, et il y avait un  
28 mouvement... je me rappelle plus du nom. Mais il y avait beaucoup de

1 mouvements, quatre ou cinq mouvements, mais tous qui avaient pour point  
2 commun le Président Laurent Gbagbo.

3 Q. [15:53:24] D'accord.

4 Et d'autres mouvements encore ou on a fait le tour de tous les mouvements, là ?

5 R. [15:53:30] Pratiquement, on a fait le tour des mouvements. Il y avait aussi, oui, le  
6 COJEP qui avait son représentant qui était là, mais on était plus. Les... Les  
7 principales : la JFPI, la SOAF...

8 Q. [15:53:46] Excusez-moi, Monsieur, je vous interromps une seconde parce que je  
9 crois qu'on s'est pas tout à fait compris.

10 Je vous demandais quels étaient les mouvements que rassemblait la COMAJMG.

11 R. [15:53:57] Oui, oui.

12 Q. [15:53:57] Donc, on parle de la même chose ?

13 R. [15:54:00] Oui. La Coalition des mouvements des jeunes des Montagnes pour  
14 Gbagbo, c'étaient tous ces jeunes mouvements qui se reconnaissaient au Président  
15 Laurent Gbagbo, dont la JFPI, parce qu'il y avait le national Gbato (*phon.*), il y avait  
16 l'AJ (*phon.*)... qui était le national, il y avait la JFPI de Man, de Zouan-Hounien, avec  
17 Keunan Honoré, il y avait Bieu Delphin, voilà, il y avait la JUDDM.

18 Q. [15:54:27] D'accord.

19 Alors, on va passer encore à un autre point : vos rencontres avec Charles Blé Goudé.  
20 Vous nous en avez parlé. Je n'y reviens pas ; je veux juste que les choses soient  
21 claires et précises.

22 Vous nous avez parlé d'une première rencontre. C'était votre... la première fois que  
23 vous voyiez Charles Blé Goudé. Vous nous avez expliqué où et comment.

24 Vous nous avez parlé d'une deuxième rencontre, mais une rencontre manquée où on  
25 vous a fait asseoir dehors, vous êtes parti, vous ne l'avez pas vu.

26 Vous nous avez parlé d'une troisième rencontre à l'Ouest, et vous nous avez parlé  
27 du débat qui vous avait opposé au Pasteur Gammi, débat auquel Charles Blé Goudé  
28 n'avait pas assisté, nous avez-vous dit, mais il est arrivé plus tard, il vous a félicité.

1 Donc, j'ai compté trois rencontres avec Charles Blé Goudé. Est-ce qu'il y en a eu  
2 d'autres ?

3 R. [15:55:31] Non, je vous l'ai dit.

4 Q. [15:55:34] D'accord.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:55:39] Une question à  
6 vous poser : vous allez en... vous allez finir aujourd'hui ? Vous avez encore besoin  
7 de demain ? Parce que, moi, j'ai une décision dont je veux donner lecture.

8 M<sup>e</sup> ALTIT : [15:55:53] Monsieur le Président, je pense que... je pense qu'en une  
9 vingtaine de minutes je pourrai terminer.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:56:13] Vous avez  
11 15 minutes. Ils m'ont montré « 15 », dans la cabine.

12 M<sup>e</sup> ALTIT : [15:56:25] Bon.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:56:25] O.K.

14 M<sup>e</sup> ALTIT : [15:56:25] Nous allons accélérer le mouvement.

15 M. MacDONALD : [15:56:32] Si vous me permettez, Monsieur, Madame, les juges,  
16 autant prendre notre temps. De toute façon...

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:56:43] Oui, il y a les  
18 questions supplémentaires.

19 M. MacDONALD : [15:56:46] On n'aura peut-être pas de questions, mais je crois qu'il  
20 vaut mieux revenir demain en bonne condition, terminer tranquillement.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:56:54] Les conditions  
22 sont bonnes, de toute façon, mais si vous avez des questions supplémentaires à  
23 poser, on fera ça demain — vous n'arriverez pas à terminer aujourd'hui.

24 M. MacDONALD : [15:57:07] Jusqu'à présent, je pense qu'on n'aura pas de  
25 questions, à moins qu'au cours des 15 prochaines minutes il y ait quelque chose de  
26 complètement différent.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:57:18] Très bien. Dans ce  
28 cas-là, on continue et on essaie de terminer aujourd'hui.

1 Allez-y, Maître Altit.

2 M<sup>e</sup> ALTIT : [15:57:25] Merci, Monsieur le Président.

3 Q. [15:57:26] Bon, c'est très clair, Monsieur.

4 Un mot sur le superviseur dont vous nous avez parlé qui était Blé Maurice : vous  
5 nous avez dit que c'était un oncle. Est-ce que c'était un oncle... Alors, je... je vous  
6 demande juste une précision : est-ce que c'était un oncle de la famille biologique, si je  
7 puis dire, ou est-ce que c'était un oncle très lointain ? Est-ce que c'était la vraie  
8 famille ?

9 R. [15:57:45] Non, je... je l'ai expliqué. Je l'ai dit, j'ai précisé. J'avais dit : « un oncle  
10 par alliance ». Il était de la famille de la femme de mon père. Vous comprenez,  
11 Maître ? Voilà. Parce que ma mère est décédée, mais mon père s'est remarié. Et celle  
12 qui est là et notre maman, c'est un de ses aînées, puisqu'ils étaient de la même  
13 famille.

14 Q. [15:58:13] D'accord. D'accord, d'accord.

15 Alors, on va parler de la campagne de 2010. Donc, si j'ai bien compris tout ce que  
16 vous avez dit, vous n'aviez pas de rôle officiel dans cette campagne ; est-ce que c'est  
17 correct ?

18 R. [15:58:29] C'est correct. Mon rôle était à côté de mon patron qui m'avait permis de  
19 faire cette campagne à l'Ouest.

20 Q. [15:58:41] D'accord.

21 Qui étaient les responsables officiels de la campagne présidentielle dans votre  
22 région ?

23 R. [15:58:48] Le ministre, le directeur départemental de campagne, le DDC, c'était le  
24 ministre Gilbert Bleu-Lainé.

25 Q. [15:59:00] D'accord.

26 Vous nous en avez parlé, mais ce qui m'intéresse, ce sont tous ceux qui sont soit  
27 autour de lui, soit en dessous de lui, soit au-dessus de lui. Est-ce que vous vous  
28 souvenez de quelques personnes ?

1 R. [15:59:12] Il y avait le ministre Gilbert Bleu-Lainé. Il y avait ceux qui participaient  
2 à la campagne aussi, il y avait le président *chairman* Guéï, qui était le président de  
3 l'UMP DAN (*phon.*), pro-Gbagbo (*phon.*). Il y avait le staff du ministre. Il y avait le  
4 proviseur Véité (*phon.*). Il y avait le fédéral de... du FPI de la région du Tonkpi. Il y  
5 avait... c'est-à-dire, le grand fédéral, pas l'AJ (*phon.*)... Et il y avait M<sup>me</sup> Douati  
6 (*phon.*). Il y avait tous ceux qui (*inaudible*) Laurent Gbagbo... Voilà, ceux... ceux dont  
7 je me souviens.

8 Q. [16:00:19] D'accord.

9 Est-ce que vous connaissiez l'organigramme de la campagne au plan national ? Qui  
10 faisait quoi ?

11 R. [16:00:26] Ce qui est apparu à la télé, le directeur national de campagne du  
12 Président Laurent Gbagbo était M. Issa \*Malick, si je me trompe pas, oui, et le  
13 directeur national adjoint chargé de la jeunesse était M. Charles Blé Goudé. Ça,  
14 c'était communiqué à la télévision, tout le monde l'a vu.

15 M<sup>e</sup> ALTIT : [16:00:50] D'accord.

16 Monsieur le Président, je passe des feuilles.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:01:17] Je vois et j'en suis  
18 ravi.

19 M<sup>e</sup> ALTIT : [16:01:35]

20 Q. [16:01:35] Alors, je voudrais vous faire préciser une chose rapidement. Dans les  
21 *transcript* français, page 29, ligne 18 — *transcript* d'hier —, vous précisez avoir  
22 rencontré Gohi Bernadette. Vous vous souvenez de ça ? Et vous dites — je cite,  
23 ligne 18 : « Elle se présentait comme étant le protocole du Président. Oui, c'est ce  
24 qu'elle m'a dit, elle est protocole. » Fin de citation.

25 De quel protocole... enfin, de quel Président — pardon ?

26 R. [16:02:12] Ben, du président Charles Blé Goudé.

27 Q. [16:02:17] D'accord.

28 Alors, vous avez indiqué avoir quitté la Côte d'Ivoire le 22 avril 2011. Est-ce que

1 quelqu'un vous a aidé ?

2 R. [16:02:48] Oui, Maître.

3 Q. [16:02:51] Qui ?

4 R. [16:02:53] Je vais vous expliquer. Je suis sorti grâce à un ami qui m'a aidé, un ami  
5 que je connaissais depuis des années, mais qui... en aucun moment de notre amitié  
6 m'a... m'avait parlé un tant (*phon.*) soit peu de politique. Nous étions des bons amis :  
7 nous avons mangé, nous avons pris des verres ensemble. Et cet ami, lorsque, même,  
8 souvent, je lui parlais de politique, il me disait : « Vous les politiciens... Toi, tu es un  
9 (*inaudible*). Vous, les politiciens, moi, ça ne m'intéresse pas. Je ne veux faire que mes  
10 affaires. »

11 Q. [16:03:51] D'accord.

12 Donc, c'est cet ami-là qui vous a aidé ; c'est ça ?

13 R. [16:03:56] Oui.

14 Q. [16:03:56] D'accord.

15 Alors, je vais lire votre déclaration.

16 C'est 0062-0667, pages 0675 et 0676, ligne 266.

17 (*Discussion au sein de l'équipe de la Défense*)

18 Alors, je vais citer à la ligne 266.

19 Intervieweur 1 : « Mm-hm. Donc, cet ami-là, lui, il avait... il avait quoi comme rôle,  
20 lui ? »

21 Personne entendue — c'est-à-dire vous, Monsieur : « Ah, ben lui, c'était... »

22 Intervieweur 1 : « C'était un militant ou c'était un combattant ? »

23 Personne entendue : « C'était un combattant. »

24 Intervieweur 1 : « O.K. »

25 Personne entendue : « Un mili... J'ai dit... Je vous ai dit dans mon propos que c'est  
26 un Boko Haram du RDR. »

27 Alors pour les interprètes, Boko Haram, comme la secte, B-O-K-O, plus loin  
28 « Haram », H-A-R-A-M, c'est l'expression utilisée. Fin de citation pour l'instant.

1 Et je voudrais vous poser une question, Monsieur. C'est quoi, un Boko Haram du  
2 RDR ?

3 R. [16:05:44] Je vous remercie, Maître.

4 Sur ce point, même à Abidjan, avant de venir, lorsque j'ai eu l'occasion de relire ma  
5 déclaration, j'ai dit qu'il y avait une erreur dans la transcription. J'ai dit : « Il... il  
6 ressemblait », parce que quand il est venu me chercher, il avait, Maître, la... la... la  
7 barbe, et il s'était transformé, ce n'était pas cet ami que je connaissais. Vous  
8 comprenez ce que je veux dire, il avait la barbe vraiment de... de ce qu'on nous  
9 montre dans les médias du Boko Haram. Et c'est mots qui le qualifient, j'ai dit : « Il  
10 ressemblait à un Boko Haram du RDR. » Et cet ami, je reviens, je le dis, Maître,  
11 pendant... j'ai insisté, j'ai dit aux enquêteurs que pendant toute notre amitié, je n'ai  
12 jamais, en aucun instant, eu le moindre doute de son implication politique parce que  
13 quand il quittait sa zone il venait, il vendait des voitures, il venait pour des pièces  
14 détachées, on parlait de tout. Mais je dis bien il était venu en Boko Haram du RDR.

15 Q. [16:06:58] D'accord. D'accord, d'accord.

16 Alors, je continue la citation — et je suis maintenant à la ligne 274. Vous voulez que  
17 je prête les références ? C'est bon ?

18 Je cite : Intervieweur 1 qui vous parle à vous : « Donc, un combattant » — à propos  
19 de votre ami — « il est combattant de quel groupe ? »

20 Personne entendue, c'est-à-dire vous : « Moi, je ne connais pas son groupe. »

21 Intervieweur 1 : « Est-ce que... » Et là, c'est incompréhensible.

22 Personne entendue : « Mais non, au groupe de Soro, au groupe de ceux qui sont  
23 venus. Mais je vous dis, lui c'est... » Et après, ce sont des lignes incompréhensibles.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:08:03] (*Intervention non*  
25 *interprétée*)

26 M<sup>e</sup> ALTIT : [16:08:05] Merci, Monsieur le Président.

27 Q. [16:08:06] Intervieweur 1 : « Mais il était ici... lui, il fait partie de ceux qui sont  
28 arrivés dans la ville ? » Et puis après, il y a un petit passage incompréhensible et il

1 ajoute : « C'était quelqu'un d'Abidjan ? »

2 Personne entendue : « Il s'est... Non, il est de ceux qui sont arrivés dans la ville. Il  
3 était à Abengourou. »

4 Intervieweur 4 : « Et lui, c'est quelqu'un d'Abidjan ou c'était quelqu'un de là-bas,  
5 d'Abengourou ? »

6 Personne entendue : « D'Abengourou mais il était tout le temps à Abidjan. »

7 Intervieweur 1 « D'accord. »

8 Personne entendue : « Ils étaient... c'est de là... », passage incompréhensible... « il  
9 m'a expliqué beaucoup de choses, qu'il y a longtemps ils étaient... les forces ici  
10 étaient infiltrées jusqu'au cou. »

11 Alors, j'arrête pour l'instant la citation.

12 Donc, quand vous dites ça, Monsieur, « les forces ici étaient infiltrées jusqu'au cou »,  
13 est-ce que vous voulez dire jusqu'au cou, infiltrées à Abidjan ?

14 R. [16:09:27] Oui, il me l'a dit.

15 Q. [16:09:28] D'accord.

16 Et si... si l'on comprend bien ce que vous dites, c'étaient les forces de Guillaume  
17 Soro, c'est ça ?

18 R. [16:09:36] Il a dit qu'il était venu avec le groupe de Soro.

19 Q. [16:09:43] D'accord. D'accord, d'accord.

20 Et donc, ça, c'était avant la crise postélectorale ?

21 R. [16:09:58] Non, non, non.

22 C'est le jour il est venu me chercher, je l'ai pas reconnu, il avait tout... l'air de  
23 ressembler à un Boko Haram, ce que je dis, et quand il m'a pris, il est venu avec des  
24 gens, il m'a pris dans son véhicule, nous allions... J'ai... Il m'a rassuré, j'étais tout  
25 étonné de sa... de... de sa transformation, et c'est... on en est là qu'il me parlait.  
26 Avant ça, jamais il n'a parlé de politique.

27 Q. [16:10:31] O.K.

28 Alors, vous vous souvenez que la première rencontre... votre première rencontre

1 avec les enquêteurs du Bureau du Procureur date du 9 mai 2014.

2 *(Discussion au sein de l'équipe de la Défense)*

3 Et nous n'avons d'ailleurs pas les notes d'entretien ni la transcription de cette  
4 première rencontre. Mais vous vous souvenez qu'il y a eu une première rencontre  
5 avant la grande rencontre du 12 juin ? Monsieur, vous vous souvenez qu'il y a eu  
6 une première rencontre ou pas ?

7 R. [16:11:53] Ça fait longtemps, je me souviens plus, Maître.

8 Q. [16:11:56] D'accord.

9 Je vais lire. Déclaration 0062-0504. Page 0510, ligne 210.

10 Intervieweur 1 : « Je vais également... » Pardon, je commence, je ne sais pas si tout le  
11 monde est prêt.

12 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [16:12:38] S'il vous plaît, répétez l'ERN.

13 M<sup>e</sup> ALTIT : [16:12:43] \*Oui, oui, bien sûr. Alors, 0062 0504, page 0510.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:13:16] Vous pouvez  
15 commencer.

16 M<sup>e</sup> ALTIT : [16:13:18] Merci. Merci, Monsieur le Président. Alors, je vais citer  
17 ligne 226.

18 Intervieweur 1 : « Je vais également mentionner le fait qu'avant cette rencontre  
19 enregistrée, on a eu une rencontre avec vous... » Et là, il y a un prénom que je ne cite  
20 pas, parce que c'est toujours le même... la même chose, je préfère que le Bureau du  
21 Procureur cite ou mentionne, oui, des noms ou des prénoms, ce n'est pas à nous de  
22 le faire. Il parle deux personnes, deux enquêteurs.

23 Je reprends la citation : « Toujours il y a deux semaines, mais cette rencontre a eu  
24 lieu le 9 mai 2014, O.K. ? Est-ce que vous pouvez confirmer ça ? Peut-être que vous  
25 ne vous souvenez pas de la date, mais évidemment, nous, on a noté c'était... mais  
26 c'était la rencontre 9 mai 2014. On a eu à discuter de certaines choses, on n'était pas  
27 enregistrés. » Alors, fin de citation.

28 Vous vous souvenez de ça, Monsieur, que c'était le 9 mai ?

1 R. [16:14:24] Je viens de voir la date, mais je me souviens plus.

2 Q. [16:14:25] Mais vous vous souvenez d'une première rencontre?

3 R. [16:14:28] Évidemment, il y a eu une première rencontre avant de m'annoncer que  
4 c'était le bureau du CPI, je crois.

5 Q. [16:14:36] D'accord.

6 Et vous dites à la ligne 241, sur la même... juste après — je cite —

7 Personne entendue : « Bien sûr, je vous ai vu, la première fois vous m'avez appelé. »

8 Fin de citation.

9 Alors, première question, Monsieur, de quoi avez-vous discuté lors de cette première  
10 rencontre ?

11 R. [16:14:58] Avec le bureau, ils m'ont appelé. D'abord, j'étais surpris, et ils m'ont dit  
12 c'était le bureau de la CPI. Mais évidemment, c'est... c'est... ça m'a fait un choc. Et ils  
13 m'ont demandé : « Vous êtes à Abidjan ? » J'ai dit : « Oui c'est pourquoi ? » Ils m'ont  
14 dit : « Non, non, il n'y a rien, rien, on voudrait vous croiser. » Je vous avoue que  
15 j'étais troublé. Et puis, ils m'ont rappelé et je suis allé croiser, ils m'ont dit que c'était  
16 dans le cadre... c'était le Bureau du Procureur... c'était dans le cadre des événements  
17 qui se sont passés en Côte d'Ivoire. Les événements de la crise post... de la crise  
18 postélectorale en Côte d'Ivoire et qu'ils étaient mandatés par le Bureau du  
19 Procureur. Voilà.

20 Q. [16:16:16] Bon...

21 R. [16:16:17] Et ils ont présenté leurs... leurs... comment on appelle ? Leurs cartes.

22 Q. [16:16:25] Qui les a mis en contact avec vous ?

23 R. [16:16:30] Cette question, Maître, jusqu'aujourd'hui, je me la pose. Je ne sais pas  
24 comment ils ont eu mon numéro. Je leur ai même demandé, ils m'ont dit qu'ils n'ont  
25 pas le droit de dire quelque chose, ils ont mon numéro, ils m'ont appelé.

26 M<sup>e</sup> ALTIT : [16:16:46] D'accord.

27 J'ai encore deux questions, Monsieur le Président, avec votre permission.

28 Q. [16:16:49] Alors, Monsieur, donc, ça, c'était le premier... la première rencontre.

1 Ensuite, vous revoyez les enquêteurs du Bureau du Procureur en juin 2014 ; vous  
2 vous souvenez ?

3 R. [16:17:04] Oui.

4 Q. [16:17:04] D'accord.

5 M<sup>e</sup> ALTIT : [16:17:05] Et je vais lire la déclaration ; donc, c'est 0062-0504, page 0507,  
6 à la ligne 112. C'est un... c'est l'intervieweur n° 1 qui parle.

7 Pour vous... pour donner l'ensemble, c'est peut-être mieux de commencer à la  
8 ligne 108 — 108 —, comme ça on a la... l'ensemble, on a la vision globale — alors  
9 108, je commence.

10 Je cite : Intervieweur 1 : « Alors l'autre point qui est important de mentionner ici,  
11 c'est qu'étant donné votre... vos positions dans... selon les informations qu'on a  
12 évidemment, et je pense que vous allez le confirmer, vos positions au niveau  
13 politique ou au sein des groupes, qui au sein de... Vous avez eu des positions plus ou  
14 moins politiques, n'est-ce pas ? Et aussi au sein des Jeunes Patriotes, n'est-ce pas ? Et  
15 cela fait que le statut qui vous est donné vous donne des autorisations, des droits,  
16 disons, qui sont différents droits. Le droit de garder le silence, n'est-ce pas ? Le droit  
17 de répondre, c'est-à-dire le droit de répondre aux questions ou ne pas répondre aux  
18 questions, n'est-ce pas ? Mais donc, ce statut-là, qui est le statut de suspect, qu'on  
19 appelle le statut de suspect, donne ces droits-là. » Fin de citation.

20 Je vais un peu plus loin, toujours dans la continuité ; à la ligne 131, vous  
21 dites : Personne entendue — je cite : « Il y a une chose que je ne comprends pas, vous  
22 avez dit » — et vous les citez — « d'avoir un droit de, je crois, suspect, ça veut dire  
23 quoi ? » — c'est votre question à vous — « ça veut dire quoi ? » Fin de citation.

24 Alors, comment avez-vous compris votre statut de suspect en fonction de ce qu'ils  
25 vous ont dit là ?

26 M. MacDONALD (interprétation) : [16:20:15] Avec votre permission, Monsieur le  
27 Président, quelle est la pertinence de cette question ?

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:20:25] Si on commence à

1 discuter de la pertinence des questions !

2 M. MacDONALD (interprétation) : [16:20:31] Oui, je comprendrais, alors qu'on ne  
3 termine pas aujourd'hui, alors que c'est votre souhait. Mais malgré tout, c'est lié à  
4 aucune des questions, ce n'est pas ici le droit de l'accusé, c'est le droit du témoin. Il a  
5 reçu un avocat à ses côtés. Je ne vois pas quel est l'enjeu, Monsieur le Président.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:20:51] Maître Altit.

7 M<sup>e</sup> ALTIT : [16:20:54]

8 Q. [16:20:56] Alors, est-ce que vous aviez un avocat pendant toute cette rencontre  
9 avec les... les... les enquêteurs du Bureau du Procureur, Monsieur ?

10 R. [16:21:06] Non.

11 Q. [16:21:07] D'accord.

12 Est-ce que vous aviez refusé un avocat parce qu'on vous avait expliqué que vous  
13 pouviez avoir un avocat parce que vous aviez un statut particulier qui était le statut  
14 de suspect, et que vous ne vouliez pas à être considéré comme un suspect ?

15 R. [16:21:29] Je ne sais pas ; je ne me rappelle pas.

16 M<sup>e</sup> ALTIT : [16:21:34] Bon. Ceci termine l'interrogatoire... Ceci termine  
17 l'interrogatoire mené par l'équipe de défense de M. Laurent Gbagbo, Monsieur le  
18 Président.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:21:45] Merci beaucoup,  
20 Maître Altit.

21 Je me tourne vers le Bureau du Procureur en leur demandant s'ils ont des questions  
22 supplémentaires.

23 M. GARCIA (interprétation) : [16:21:59] Nous n'avons pas de questions  
24 supplémentaires, Monsieur le Président.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:22:02] Merci beaucoup.

26 Et je peux donc vous dire, Monsieur le témoin, que vous avez terminé votre  
27 déposition, nous sommes arrivés au bout. Et donc vous pouvez rentrer chez vous, et  
28 nous vous remercions d'être venu. Nous vous souhaitons bon vent.

1 Et j'invite l'huissier d'audience à vous escorter en dehors du prétoire. Et donc vous  
2 êtes libre de repartir.

3 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

4 Et avant de lever l'audience, je voudrais très, très rapidement, deux, trois minutes,  
5 passer à huis clos partiel afin de vous lire une décision. Nous reviendrons en  
6 audience publique à l'issue de cette décision.

7 Alors passons à huis clos partiel, je vous prie.

8 *(Passage en audience à huis clos partiel à 16 h 23) \*(Reclassifié en partie en public)*

9 *(Expurgée)*

10 *(Expurgée)*

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:23:14] Merci. Il s'agit  
12 d'une décision qui est comme suit :

13 Le juge Président, au nom de la Chambre, remarque que suite aux informations  
14 présentées le 31 janvier 2017 — ici il s'agit de l'écriture confidentielle 788, et ses  
15 annexes, annexe A, notamment —, le Procureur envisage d'appeler les témoins  
16 P-0047 et P-0009, deux témoins de l'intérieur et du premier cycle... cercle, qui  
17 seraient le numéro 96 et 88 sur la liste d'ordre des témoins.

18 Au vu que nous venons de terminer le témoignage de 0176, qui était le n° 36 dans  
19 l'ordre d'apparition des témoins, il est fort peu vraisemblable que si cet ordre est  
20 conservé, que les témoins P-0047 et P-0009 puissent être entendus avant même le  
21 deuxième semestre 2018.

22 Étant donné que les témoignages des autres témoins du premier cercle, P-0046,  
23 P-0011 et P-0010 « vient » d'être terminés, le juge Président considère que le temps  
24 qui va s'écouler entre le témoignage de ces derniers et le témoignage de 0047 et  
25 0009 ne va pas permettre à la Chambre d'exercer parfaitement ses pouvoirs en  
26 matière d'évaluation des éléments de preuve qui lui sont présentés.

27 Le juge Président a aussi remarqué que l'Accusation dans un courriel du  
28 4 avril 2017 — c'est-à-dire hier — l'Accusation envisage — et je cite : « Il y a eu

1 beaucoup d'hypothèses à propos de la date à laquelle ces témoins comparaitraient —  
2 ici, je parle bien sûr de 0047 et de 0009 — et que toutes ces hypothèses ne devraient  
3 pas être satisfaites.

4 Donc, du fait de l'article 64-8-b et de la règle 140-1 du Règlement de procédure et de  
5 preuve, ainsi que du paragraphe 3 de la directive sur la conduite de la procédure, le  
6 juge Président demande à M<sup>me</sup> le Procureur de modifier l'ordre de comparution des  
7 témoins afin que le témoin P-0047 et P-0009 puissent comparaître devant cette  
8 Chambre le plus vite possible et, au plus tard... au plus tard après la fin des  
9 vacances 2017 — vacances d'été.

10 (Expurgée)

11 (Expurgée)

12 (Expurgée)

13 (Expurgée)

14 (Expurgée)

15 (Expurgée)

16 (Expurgée)

17 (Expurgée)

18 (Expurgée)

19 (Expurgée)

20 (Expurgée)

21 (Expurgée)

22 (Expurgée)

23 (*Passage en audience publique à 16 h 27*)

24 M<sup>me</sup> LA GREFFIÈRE (interprétation) : [16:27:45] Nous sommes en audience publique,  
25 Monsieur le Président.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:27:47] Nous sommes  
27 maintenant en audience publique. L'audience est levée, et nous reprendrons lundi 24  
28 juillet. Je me trompe peut-être ? Non, 24 avril, lundi 24 avril et non pas juillet.

Procès

(Audience publique)

ICC-02/11-01/15

1 Et nous entendrons le témoin 0108, si je ne m'abuse.

2 Merci beaucoup. La séance est levée.

3 M. L'HUISSIER : [16:28:25] Veuillez vous lever.

4 (*L'audience est levée à 16 h 28*)

5 RAPPORT DE RECLASSIFICATION

6 En application des instructions de la Chambre de première instance I contenues dans

7 le courriel en date du 16 juillet 2019, la version publique reclassifiée et moins

8 expurgée de la transcription est enregistrée dans l'affaire.